



 **Pas-de-Calais**
Le Département

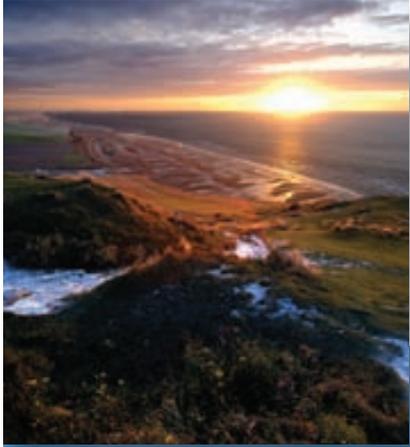
 **GRAND SITE
DES DEUX CAPS
PAS-DE-CALAIS**
Cap Gris-Nez Cap Blanc-Nez

**DOSSIER DE CANDIDATURE
LABEL GRAND SITE DE FRANCE ®**

**GRAND SITE DES DEUX CAPS
CAP GRIS-NEZ CAP BLANC-NEZ**

OCTOBRE 2010







┌ DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

pages 3 à 5

┌ 1^e PARTIE : ETAT DES LIEUX DU GRAND SITE NATIONAL DES DEUX CAPS

pages 6 à 30

- 1.1 Un site protégé et emblématique de la Côte d'Opale.
- 1.2 Le périmètre de la candidature Grand Site de France ®.
- 1.3 L'esprit des lieux.
- 1.4 Des paysages remarquables.
- 1.5 Un patrimoine naturel exceptionnel.
- 1.6 Un espace partagé.
- 1.7 Premier bilan de l'OGS 2006-2010

┌ 2^e PARTIE : LE SCHÉMA DE GESTION DU GRAND SITE NATIONAL DES DEUX CAPS

pages 31 à 47

- 2.1 Une gestion du Grand Site National, volontariste, solidaire et durable pour les 6 ans à venir
- 2.2 Un Schéma de gestion stratégique
- 2.3 La gouvernance du Site

┌ 3^e PARTIE : LES MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

pages 48 à 55

- 3.1 Une gestion partenariale et stratégique
- 3.2 La convention de gestion du Site et les outils contractuels à développer
- 3.3 Le budget affecté au Grand Site National.

┌ 4^e PARTIE : LES MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

pages 56 à 58

- 4.1 Les indicateurs d'évaluation
 - L'observatoire cartographique et photographique
 - L'observatoire touristique
- 4.2 Le mode de concertation et d'information des populations locales et des visiteurs.

┌ CONCLUSION

page 59

┌ ANNEXES

pages 60 à 103

- Annexe 1** Historique des mesures de protection prises sur le Site des Deux Caps.
- Annexe 2** Patrimoine naturel – Mesures de protection.
- Annexe 3** Données de positionnement de l'activité touristique.
- Annexe 4** Liste des espèces sensibles bénéficiant du suivi « OGS – Biodiversité ».
- Annexe 5** La gestion des Espaces Naturels Sensibles du Site des Caps (Eden 62).
- Annexe 6** Outils de la Gouvernance Grand Site des Deux Caps.
- Annexe 7** Extrait du Plan de Parc de la future charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.
- Annexe 8** Projet de Convention de Partenariat pour la gestion durable du Site des Deux Caps.
- Annexe 9** Eléments budgétaires OGS du Site des Deux Caps.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Le Site des Deux Caps est un site emblématique du Département du Pas-de-Calais. Il a été le premier en France à être classé « Grand Site National ». C'est incontestablement une reconnaissance nationale de la valeur de cet ensemble paysager que des centaines de milliers de visiteurs apprécient chaque année.

C'est en 1963 avec le classement de l'anse du Gris-Nez que la démarche est initiée. En 1978, le Site des Deux Caps figure sur la liste initiale des 26 Grands Sites Nationaux. Viendra ensuite l'Opération Cap 93 lancée en 1989 ; puis dès l'an 2000, de nouvelles démarches sont entreprises pour lancer une nouvelle Opération Grand Site.

Celle-ci sera portée par le Conseil général du Pas-de-Calais et rassemblera l'ensemble des acteurs publics du Site des Deux Caps.

En quelques chiffres, le Site des Deux Caps, c'est aujourd'hui un linéaire côtier de 23 km, 8 communes, 4 intercommunalités, près de 7.000 ha en site classé et inscrit, 3 sites Natura 2000.

Le Site des Deux Caps possède sans conteste toutes les qualités pour figurer sur la liste prestigieuse des Grands Sites Nationaux. L'extrême diversité des formes littorales d'une part : caps, baies, estuaire, falaises et crans, dunes, pannes et marais et d'autre part les multiples faciès géologiques liés à la craie, au calcaire, à l'argile, au sable offrent ainsi sur de courtes distances – celles du Grand Site – une contraction exceptionnelle dans l'espace et dans le temps où 70 millions d'années séparent les Cap Gris-Nez et Blanc-Nez en multipliant les ambiances et les paysages.

La diversité de ses paysages, de ses ambiances et ses patrimoines naturel, historique, maritime et architectural lui confère cette valeur nationale.

Par ailleurs, à l'échelle euro régionale, le Site des Deux Caps constitue un point de contact majeur sur notre continent entre la grande plaine de l'Europe du Nord et les grands bassins sédimentaires de l'Europe hercynienne au Sud.

La mise en place d'une Opération Grand Site signifie aussi que des menaces ont été identifiées. Le principal danger tient actuellement à la potentielle sur-fréquentation d'avril à septembre. En juillet et août il n'est pas rare d'enregistrer des pointes de 15.000 véhicules par jour sur le site !

Bien sûr la Côte d'Opale n'est pas la Côte d'Azur, mais son potentiel de développement est encore très important. Il est indispensable d'agir dès maintenant tant qu'il est encore temps.

Dès 2001, un Comité technique et un Comité de pilotage, placés sous la Co - présidence du Préfet et du Président du Conseil général du Pas-de-Calais rassemblent tous les élus locaux, acteurs et gestionnaires du Site des Deux Caps. On y retrouve aussi les représentants des services de l'Etat, la Région, du Département, des Intercommunalités et des communes et d'une façon très large, les acteurs du tourisme, de l'économie, de la protection de la nature... Plébiscités par l'ensemble des participants, ces deux Comités seront bien évidemment au cœur du dispositif de suivi, d'animation et d'évaluation de notre candidature au label Grand Site de France ®.

Le coup d'œil d'experts extérieurs au territoire permet également d'avoir un regard différent sur la situation. Avant toute action, le Comité de pilotage engage un diagnostic global du site, intégrant les dysfonctionnements potentiels, l'analyse des incidences sur les flux de fréquentation ainsi qu'un inventaire le plus exhaustif possible des patrimoines naturel, architectural, historique...

La concertation avec la population locale est intégrée dans chaque phase d'avant travaux et fait l'objet d'actions concrètes de démocratie participative :

« Oui les habitants du Site des Deux Caps aiment faire découvrir ce site exceptionnel et sont fiers qu'il soit apprécié. Mais ils commencent à s'interroger sur les retombées positives du tourisme sur leur vie quotidienne. Ils commencent à mesurer les effets d'une sur-fréquentation. Il est temps d'agir et nous soutenons cette prise de conscience collective et la volonté de nos élus d'améliorer par des mesures concrètes la situation »

(Extrait du Livre d'Or de l'exposition itinérante de l'Opération Grand Site – Été 2003)

Lors de la période 2006/2010, nous avons déjà concrétisé une partie de nos projets pour l'avenir du Site des Deux Caps. Aujourd'hui, nous souhaitons engager par la candidature au label Grand Site de France ®, un projet de développement durable du Site des Deux Caps autour de 4 orientations majeures :

Orientation 1 : Poursuivre la connaissance et la protection du patrimoine dans toutes ses composantes.

Orientation 2 : Assurer l'amélioration, la gestion et la valorisation des patrimoines du Site des Deux Caps.

Orientation 3 : Améliorer la qualité de l'accueil sur le Site des Deux Caps par la mise en place d'une démarche d'accueil durable, en adéquation avec l'esprit des lieux.

Orientation 4 : Permettre et optimiser l'activité économique, touristique et agricole durable pour les habitants des communes du Site des Deux Caps.

La gouvernance du Site s'appuiera sur le Comité de pilotage et son objectif de renforcer les partenariats qui ont permis de créer les conditions d'une gestion et d'une vision commune ces dernières années. Des moyens techniques et financiers conséquents viendront confirmer cette volonté collective de se mobiliser pour le Site des Deux Caps.

L'implication des élus, des partenaires institutionnels, des acteurs économiques, touristiques, associatifs, des habitants et des visiteurs du site continuera d'être sollicitée. Ces outils seront renforcés dans le cadre de l'Agenda 21 mis en place en 2009 par le Département du Pas-de-Calais.

Le suivi, l'évaluation et les engagements des partenaires seront organisés autour d'une convention cadre pluriannuelle, de rapport d'activités, d'indicateurs variés, d'un observatoire cartographique, notamment paysager, photographique et touristique et d'une veille stratégique constante.

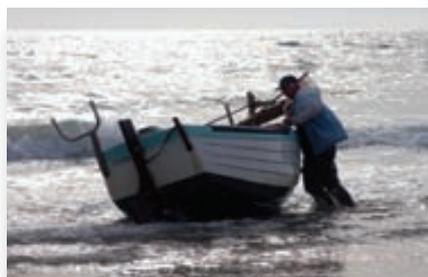
Cette candidature concrétise une histoire de plus de 40 ans et la volonté forte de témoigner et d'agir pour appliquer au quotidien les valeurs du Label Grand Site de France ®. Il garantira la sauvegarde et la pérennité de la gestion exemplaire engagée sur ce territoire de vie exceptionnel, parfois convoité et plus fragile qu'il n'y paraît.

Dominique Dupilet

Président du Département du Pas-de-Calais

1^e PARTIE

ETAT DES LIEUX DU GRAND SITE NATIONAL DES DEUX CAPS



1.1. UN SITE PROTÉGÉ ET EMBLÉMATIQUE DE LA CÔTE D'OPALE

Le Site des Deux Caps se situe entre les agglomérations de Boulogne-sur-Mer et Calais, sur la façade littorale de la Côte d'Opale, dans le département du Pas-de-Calais.

Le site concerne du Sud vers le Nord, 8 communes issues de 4 structures intercommunales, faisant toutes parties du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Wimereux (7.410 habitants), fait partie de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais,

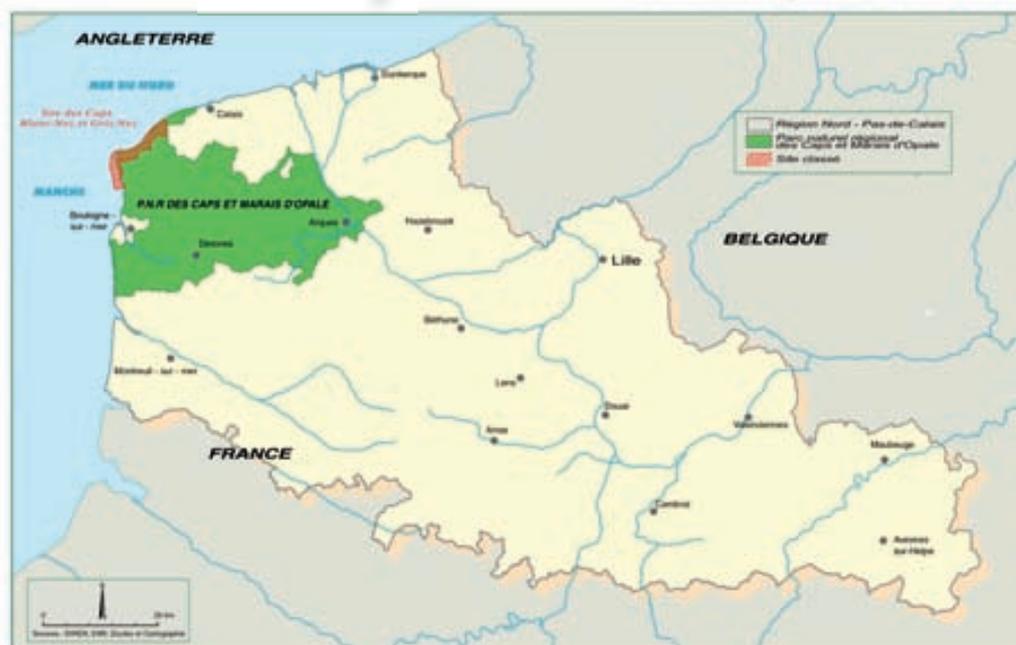
Ambleteuse, (1.829 habitants), **Audresselles**, (706 habitants), **Audinghen**, (576 habitants), où se situe le Cap Gris-Nez, **Tardinghen**, (163 habitants), **Wissant**, (1.041 habitants), font partie de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, **Escalles** (321 habitants), fait partie de la Communauté de Communes du Sud Ouest du Calaisis, et **Sangatte** (4.487 habitants) fait partie de la Communauté d'Agglomération du Calaisis. Toutes deux accueillent le Cap Blanc-Nez.

Soit 16.533 habitants* sur une superficie de 7 505 hectares qui s'étendent sur 23 km de linéaire côtier.

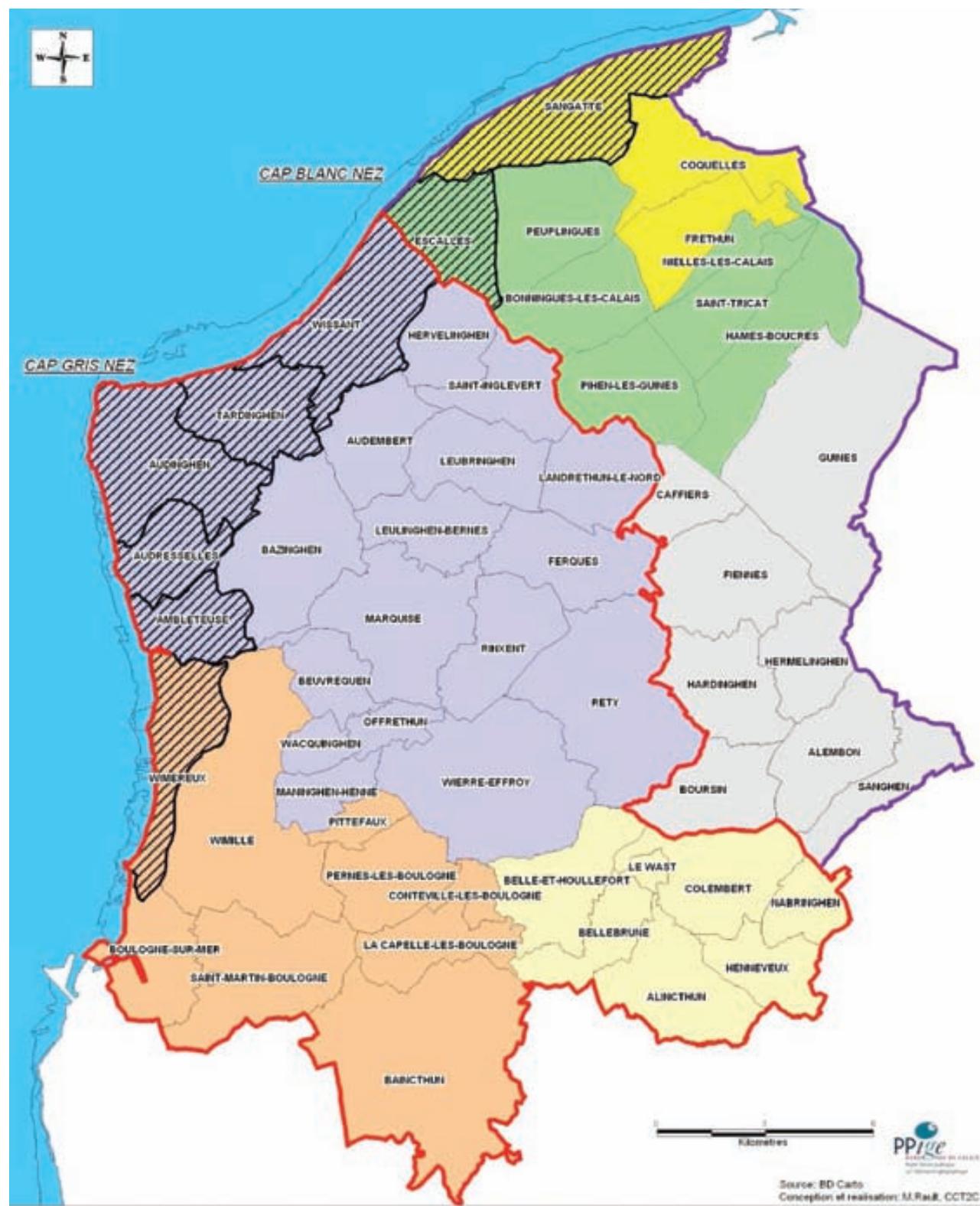
*(Populations municipales au 1er janvier 2006 – Insee).



P.N.R. des Caps et Marais d'Opale
Situation en région Nord - Pas-de-Calais



Janvier 2001 - Copie et reproduction interdites



Légende		Communes intégrées dans la:	
	Communes intégrées à l'Opération Grand Site		Communauté d'Agglomération de Boulogne
	Limite du Pays du Boulonnais sur le territoire d'étude		Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps
	Limite du Pays du Calais sur le territoire d'étude		Communauté de Communes du Sud-Ouest Calais
			Communauté d'Agglomération du Calais
			Communauté de Communes des 3 Pays
			Communauté de Communes du Pays de la Falaise de Desvres

Les EPCI du territoire du Grand Site (source CCT2C)



Les falaises du cap Blanc-Nez

Le Cap Blanc-Nez et le Cap Gris-Nez sont les lieux emblématiques du Grand Site national des deux Caps.

L'ensemble du Site des Deux Caps constitue une des zones naturelles les plus intéressantes du littoral du Nord de la France, tant par la diversité de ses paysages et de ses milieux que par l'identité de ses villages côtiers. C'est un secteur relativement préservé par une politique volontaire de l'Etat mais aussi du Conseil général du Pas-de-Calais (politique Espaces naturels sensibles) et du Conservatoire du littoral. La gestion des espaces naturels sensibles est assurée par le Syndicat mixte Eden 62.



Le massif dunaire de Wissant

Le cap Gris-Nez





Piétons sur la pointe du Cap Blanc-Nez



Parking de la pointe aux oies

A l'échelle régionale, le Site des Deux Caps joue le rôle de locomotive et de produit d'appel du tourisme et des loisirs au naturel. Il connaît par conséquent, une pratique touristique importante de court séjour et de passage obligé dans la visite de notre Région. Ce sont chaque année entre 800.000 et 1 million de visiteurs (données de la dernière étude de fréquentation réalisée en 2002), venant principalement de la Région Nord - Pas-de-Calais, d'Ile-de-France,

de Picardie, de Champagne Ardennes, du Benelux, de Grande-Bretagne et d'Allemagne, qui découvrent le Site des Deux Caps. Cette activité touristique intense d'avril à septembre se traduit par des pics de fréquentation parfois mal maîtrisés, que les espaces naturels supportent mal.



Stationnements au Cap Blanc-Nez en période de pointe

La première mesure de protection du Site date de 1963, avec le classement de l'Anse du Gris-Nez. Chaque décennie suivante (Annexe 1) a vu la définition d'enjeux et d'opérations confortant la démarche de protection du Site des Deux Caps.

Classé « Grand Site » au même titre que d'autres sites prestigieux comme la Pointe du Raz, la Presqu'île de Quiberon ou les Gorges du Verdon, le Site des Deux Caps bénéficie d'une opération spécifique de protection et de développement nommée Opération Grand Site National (OGSN). L'Opération Grand Site National des Deux Caps – Cap Gris-Nez – Cap Blanc-Nez est la première opération de ce type lancée en France (1978). Elle s'est étalée sur trois décennies durant lesquelles de nombreux aménagements furent réalisés au fur et à mesure de l'accroissement de la fréquentation des deux Caps. La première opération d'aménagement planifiée et globale fut nommée « Cap 93 » et devait pallier l'accroissement de la fréquentation du site, lié à l'ouverture du tunnel sous la Manche.



Cap 93 : construction d'une passerelle sous la route départementale à Ambleteuse

Cap 93 : Construction de la descente à la mer à Escalles



Cap 93 : Restauration du parking du Gris-Nez



1.2. LE PÉRIMÈTRE DE LA CANDIDATURE GRAND SITE DE FRANCE ®

Le périmètre du Grand Site, prétendant au label, comporte actuellement 5 sites classés et 4 sites inscrits :

Sites Classés :

- arrêté du 28/11/1927 : Rochers du Fort de Croÿ à Wimereux (62SC16),
- arrêté du 2/6/1931 : Fort Vauban d'Ambleteuse (62SC20),
- arrêté du 16/1/1963 : Anse du Cap Gris-Nez (62SC30) à Audinghen,
- décret du 23/11/1973 : Dunes et estuaire de la Slack – Pointe aux Oies (62SC33) à Ambleteuse et Wimereux,
- décret du 23/12/1987 : Cap Gris-Nez et Cap Blanc-Nez.

Sites Inscrits :

- arrêté du 16/9/1970 : Site des Caps Blanc-Nez et Gris-Nez (62SI06),
- arrêté du 16/9/1970 : Dunes de la Manchue à Ambleteuse et Audresselles (62SI07),
- arrêté du 16/9/1970 : Prairies de la Warenne à Wimereux (62SI08),
- arrêté du 1/3/1973 : Camp César à Wissant (62SI12).

Dans le cadre de la candidature au label, le périmètre prendra en compte les projets de classement en cours à court ou moyen terme. Ces démarches de classement concernent le Site de la Crèche, la transformation de sites inscrits en sites classés (Site des dunes de la Manchue, prairies de la Warenne, Camp César) et les monts arrières littoraux.

Le Site de la Crèche est, depuis le début de la démarche menée dans le cadre de l'Opération Grand Site, identifié comme la véritable entrée sud du Site des Deux Caps. Le lancement de l'étude préalable de classement a été officialisé par le Comité technique de l'Opération Grand Site, le 14 juin 2010. Les communes potentiellement concernées, Wimereux, Wimille et Boulogne-sur-Mer seront associées à cette démarche menée par la DREAL, ainsi que la Communauté d'agglomération du Boulonnais et le Syndicat Mixte d'élaboration du SCOT du Boulonnais.

En ce qui concerne les crêtes et monts arrière littoraux, la réflexion des services de l'Etat sur l'harmonisation des sites classés et inscrits n'aura pas abouti en 2011. Elle pourrait néanmoins être un objectif à atteindre dans le cadre d'un éventuel renouvellement de label à l'horizon des six prochaines années.

LES CHIFFRES CLÉS DU SITE DES DEUX CAPS :

Sites classés et inscrits : 6.711 ha dont une partie sur le domaine maritime

Les acteurs publics (Conseil général, communes et Conservatoire) sont propriétaires d'environ 1.000 ha.

5 sites NATURA 2000 - 1 Réserve Naturelle Régionale.

Entre 30 et 40% de la biodiversité régionale.

Un million de visiteurs par an sur l'ensemble du site : une forte concentration sur le Cap Blanc-Nez et le Cap Gris-Nez





1.3. L'ESPRIT DES LIEUX

Cet extrait issu de l'œuvre de Victor Hugo illustre bien l'esprit des lieux du Site des Deux Caps :

« Le trajet de Calais à Boulogne est une ravissante promenade. La route court à travers les plus beaux paysages du monde. Les collines et vallées s'enflent et s'abaissent en ondulations magnifiques. Sur les hauteurs on a des spectacles immenses. A perte de vue des étages de champs et des prés cousus les uns aux autres ; de grandes plaines rousses, de grandes plaines vertes, des clochers, des villages, des bois qui présentent de cent façons leurs grands trapèzes sombres, et toujours, tout au fond, à l'occident, un bel écartement de collines que la mer emplit comme un vase...

...On remonte, et l'on retrouve le ciel, la terre, la mer, l'infini. Vraiment, je suis ébloui, chaque jour ; de toutes les merveilles que Dieu fait avec du vert et du bleu »

Victor Hugo,

Lettre à Adèle, 4 septembre 1837

L'esprit des lieux du Site des Deux Caps Gris-Nez et Blanc-Nez tient aux possibilités d'être dans des situations d'immersion totale dans un paysage large et ouvert sur la terre et sur la mer, et parfois à la jonction des deux...

...« marcher librement au travers de grands espaces, ouverts aux vents, vers un littoral tantôt sableux, tantôt rocheux ».

Bernard CAVALIERS,

L'Atelier de l'île – 2002



La vallée St Po entre Wissant et le Cap Blanc-Nez

1.4. DES PAYSAGES REMARQUABLES

Le site est caractérisé par la diversité des paysages que rythme la succession des villages et des unités paysagères.

L'alternance côtière entre l'abrupt des falaises blanches du Crétacé et grises du Jurassique avec les séquences dunaires et les larges ouvertures des baies cadrées par les caps, contribue à renforcer la très grande impression de diversité et de changement ressentie en parcourant ce territoire : bancs de sable, dunes maritimes récentes, dunes anciennes plaquées sur une falaise fossile (la motte du bourg), marais arrière-littoral, ..., avec en décor de fond l'openfield et la masse du cap Blanc-Nez dont les falaises crayeuses se dressent à 130 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Treize unités paysagères de l'entrée sud (secteur de la pointe de la Crèche) à la limite nord (début de la plaine maritime flamande) constituent un territoire fort et identitaire :

- Entre Wimereux et Ambleteuse, l'estuaire et les dunes de Slack,
- Entre Audresselles et Audinghen, le Cap Gris-Nez,
- Entre Audinghen et Wissant, la baie de Wissant et le marais de Tardinghen,
- Entre Wissant et Sangatte, les falaises du petit Blanc-Nez, le Blanc-Nez.

Malgré les vicissitudes de l'histoire, l'activité humaine adaptée aux milieux est une composante forte du site. L'importance des surfaces cultivées, la dimension et la répartition des parcelles soulignent les reliefs et mettent en évidence la diversité paysagère :

- Paysage agricole de productions végétales, de prairies extensives et bocage,
- Paysage de dunes,
- Paysage de prairies naturelles (sèches ou inondables),
- Paysage maritime (estran et marin).



OPÉRATION GRAND SITE NATIONAL

Étude diagnostique et projet de réhabilitation paysagère
et de refonte de l'accueil du public
sur le site des 2 Caps

Cartographie des "Unités" de Paysages

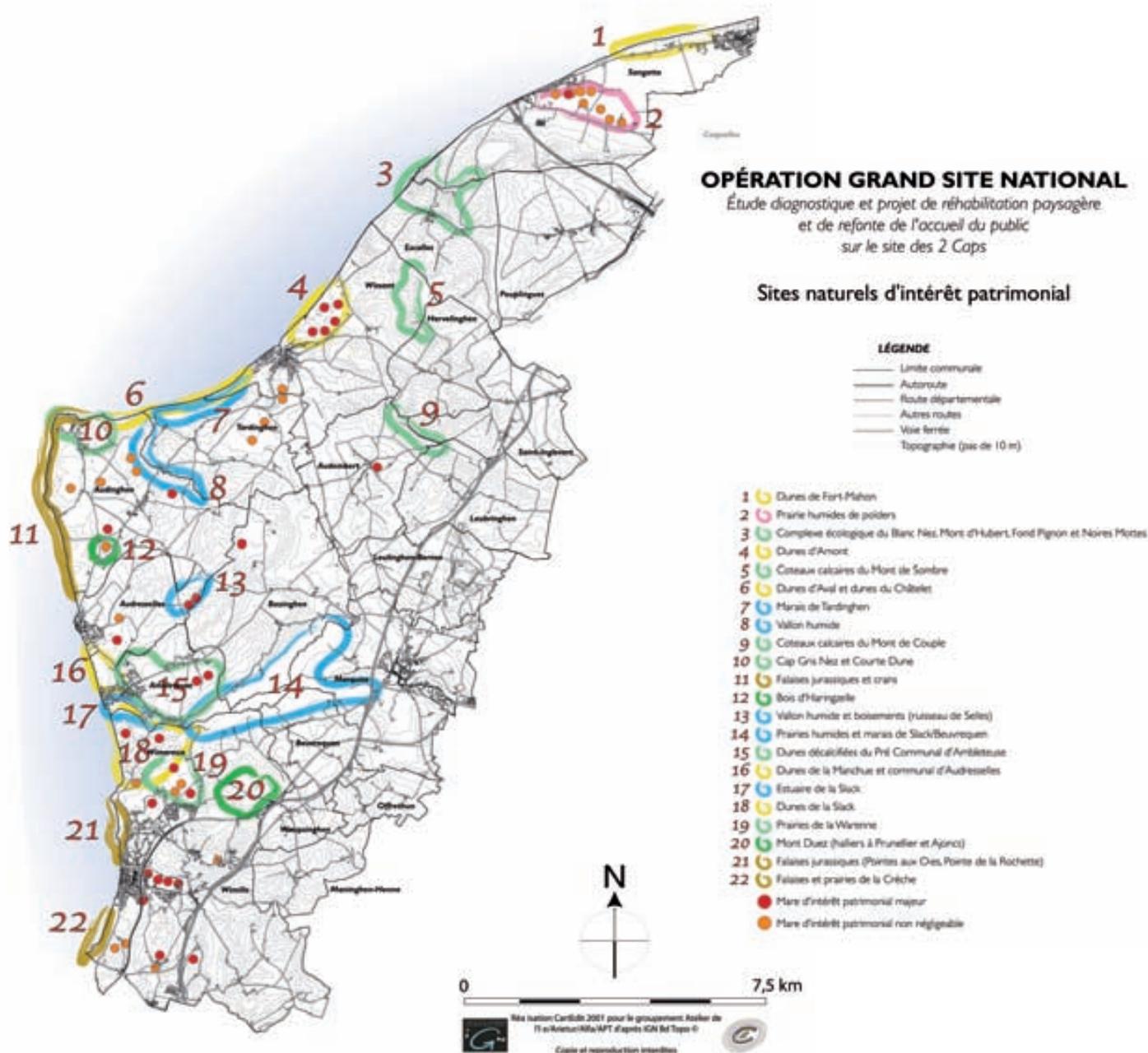
- ensembles
- limites
- transition

Un territoire très fort, des paysages variés et identitaires

- 1 L'entrée Nord : la plaine maritime de Calais et l'approche du Blanc-Nez
- 2 La cotelette d'Écaules
- 3 Peuplingues et les Noyes Mottes
- 4 La vallée d'Hervelinghen
- 5 La plaine d'Audembert
- 6 La baie de Wissant
- 7 Le Cap Gris-Nez
- 8 Le Mont de la Lièvre
- 9 Le triangle de la Slack/Bazinghen/Marquette
- 10 L'estuaire de la Slack
- 11 Le Mont Duiz, entrée entre vallées de la Slack et du Wimereux
- 12 La vallée du Wimereux
- 13 L'entrée Sud : le secteur de la Crèche

1.5. UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL

Le Site des Deux Caps est au cœur d'un environnement naturel riche et diversifié. Ce secteur comporte de nombreux espaces naturels riches et sensibles, faisant l'objet d'inventaires ou de protections particulières : Sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), Arrêté de protection de Biotope, Réserve Naturelle Régionale, Zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO) et Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) (détails repris en **Annexe 2**).



Des espèces emblématiques sont aujourd'hui encore présentes grâce à l'action concertée du Conservatoire du littoral et du Conseil général du Pas-de-Calais, initiée dès la fin des années 70, grâce à la mise en œuvre d'une gestion des milieux naturels acquis par ces derniers, et à la gestion d'une RNR par le PNR.

On trouve ainsi la dernière colonie de Fulmar boréal avant les falaises du Nord de l'Europe (qui s'est étendue dans les années 1990 vers la Pointe de la Crêche). Le Faucon pèlerin est depuis plusieurs années un nicheur régulier sur les Falaises du Blanc-Nez. Le Butor étoilé, avec la restauration de la roselière de Tardinghen, niche de nouveau depuis les années 2000.

La restauration des anciennes carrières du Fond de la Forge, la gestion du Fond Pignon (lieu de stockage des boues du tunnel sous la Manche) ont permis l'installation de l'Oedicnème criard. Phoques (gris et veau marin), marsouins, dauphins sont régulièrement observés.

Douze espèces d'amphibiens (sur quinze en région) sont présentes.

Des espèces telles que le Triton crêté, le Crapeau calamite, le Pélodyte ponctué ont vu leurs effectifs croître avec la restauration de nombreuses mares.

L'aménagement de gîte à chiroptères a permis de maintenir les conditions favorables à des espèces comme le Murin des marais.

La flore est le reflet de la diversité des milieux. Le Cap Blanc-Nez est le seul coteau calcaire régional en situation maritime. Les pelouses sommitales sont endémiques au Boulonnais. La mise en pâturage du Mont d'Hubert dès 1987 a permis de préserver les populations de Gentiane amère. Les falaises jurassiques du Gris-Nez présentent une grande originalité avec notamment le *Limonium binervosum*. Les dunes hébergent l'une des orchidées les plus rares : le *Liparis de Loesel*. La restauration des panes dunaires a permis de multiplier par huit l'effectif de départ (110 en 1993, + de 800 en 2009).

La gestion par le PNR de la RNR d'Ambleteuse a permis la sauvegarde des stations d'ophioglosse des Açores entre autres.

Le résultat de ces actions fait partie des éléments transmis aux responsables régionaux rédigeant les plans régionaux de conservation (*Liparis*, Butor étoilé, odonates etc...).

L'ensemble des sites a fait l'objet d'inventaires floristiques et faunistiques dans le cadre d'une convention entre le Conseil général du Pas-de-Calais, EDEN62 et le Centre

régional de phytosociologie de Bailleul, Conservatoire botanique national.

La création des sites NATURA 2000 a permis de compléter cette connaissance en permettant la réalisation d'inventaires sur les terrains limitrophes des propriétés publiques.

La zone d'étude s'inscrit en totalité dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale qui assure également la gestion des deux réserves naturelles du Mont de Couple et du pré communal d'Ambleteuse.

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et le Département du Pas-de-Calais (Espace naturel sensible) possèdent près de 3.000 ha sur le littoral (dont plus de 900 ha sur le secteur du Site des Deux Caps).

La gestion des sites Espaces naturels sensibles est assurée par un Syndicat mixte, EDEN 62, créé en 1993 par le Conseil général avec les collectivités locales. En étroite liaison avec le Conservatoire du littoral et le Département du Pas-de-Calais, EDEN 62 assure la rédaction et la mise en œuvre des plans de gestion, le suivi scientifique et la surveillance grâce à l'intervention de huit gardes départementaux. Dans le cadre de la sensibilisation et l'information du public, le Syndicat Mixte propose une cinquantaine d'animations par an, réalisées par un animateur de la structure. Il développe des projets avec les collègues (via les clubs EDEN) et les écoles primaires du Département.





EDEN 62 et le PNR ont assuré la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des documents d'objectifs pour les sites terrestres (voir détail en annexe 2).

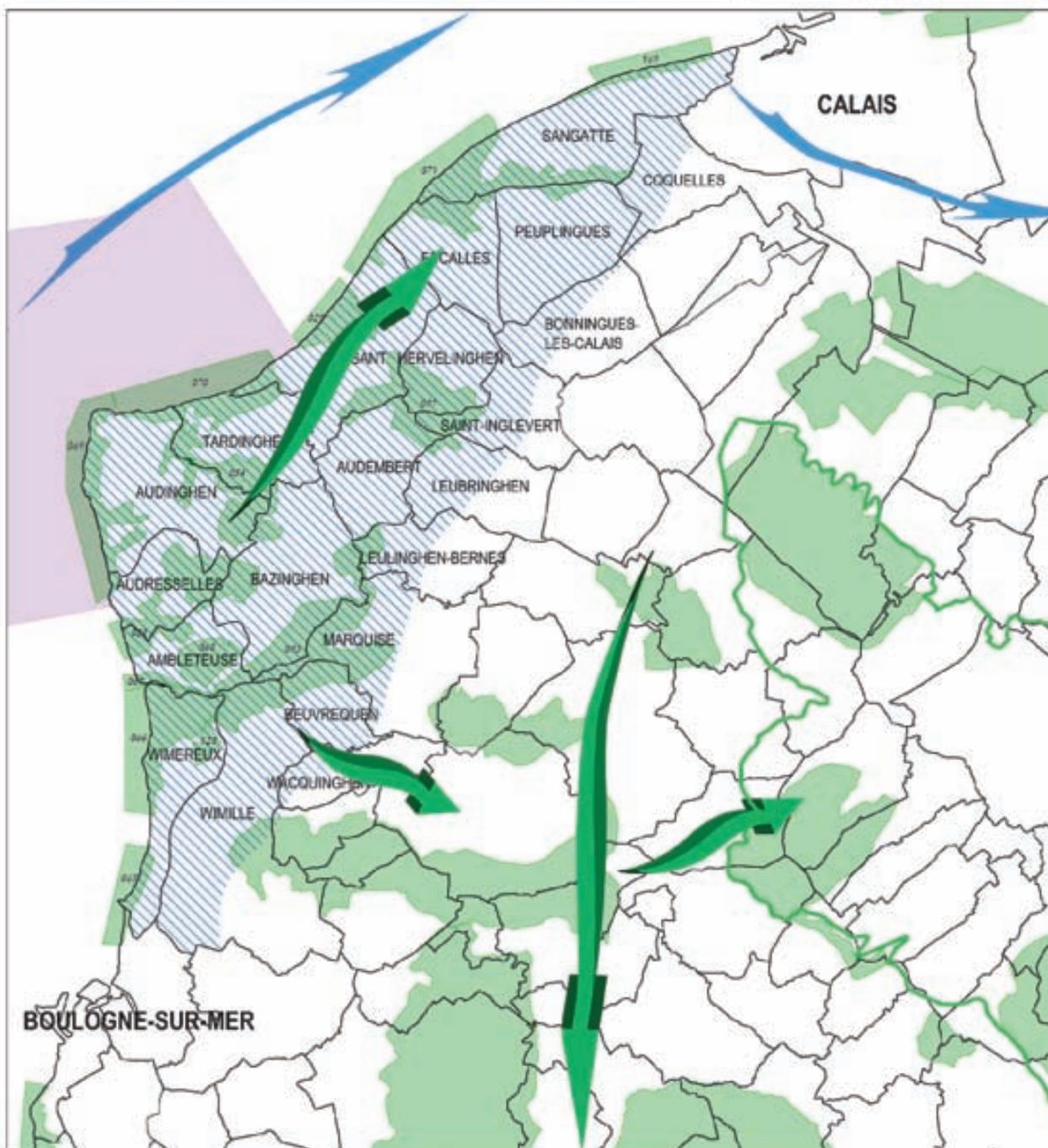
Consécutivement plusieurs contrats NATURA 2000 ont été engagés par EDEN62 et Le PNR. Ils sont au nombre de 5 et concernent le Fond de la Forge, le Fond Pignon, la Motte du Bourg, La Courte Dune, le Rouge Trou, les communaux d'Audresselles et Ambleteuse, le Pré Marly et les dunes de Slack.



ZONES NATURELLES INVENTORIEES



0 5 Kilomètres



 Zone d'étude

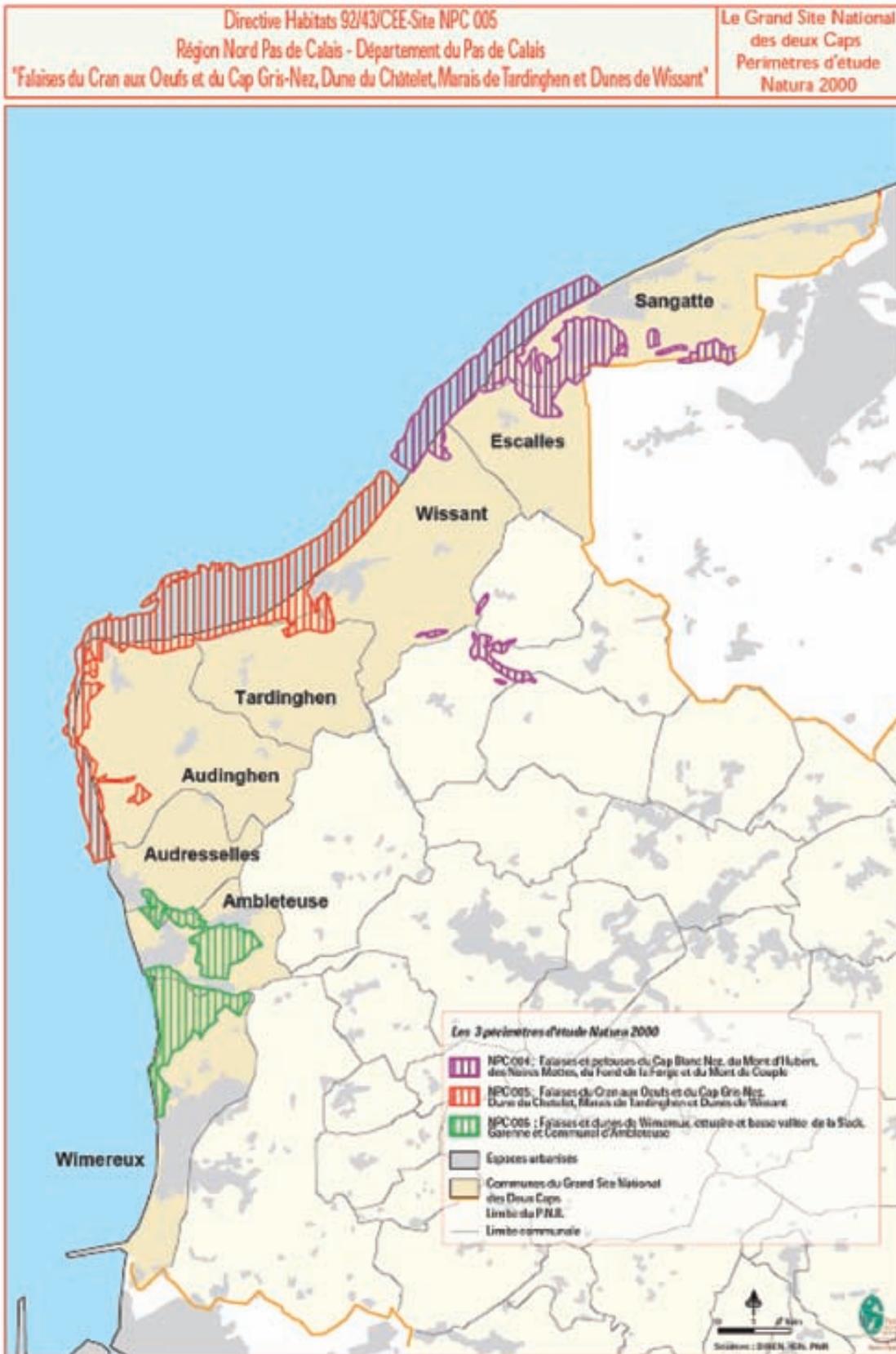
INVENTAIRES :

 ZNIEFF type 2
 ZNIEFF type 1
 ZICO

LIAISONS BIOLOGIQUES :

 Corridor biologique
 Axe de migration

Source CG62/OGS



Source pnr

1.6. UN ESPACE PARTAGÉ

L'ensemble des partenaires, élus, acteurs socio-économiques locaux et habitants s'accordent sur le fait que le Site des Deux Caps est un espace partagé. Son histoire, son vécu et ses particularités géographiques, structurales et humaines se partagent autour de cinq thématiques prioritaires :

- L'agriculture qui contribue à la palette de couleurs du site, à la « fraternité paysagère »,
- Une approche durable de l'urbanisme du territoire et la nécessaire maîtrise du devenir foncier,
- La dimension sociale, la solidarité et la place prépondérante des habitants permanents du site,
- Les visiteurs et l'ensemble de l'offre de services, de tourisme et de loisirs sur le site,
- L'impact et la dégradation des milieux naturels.

Tels sont les enjeux du partage de cet espace unique qu'est le Site des Deux Caps – Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez.

L'agriculture :

L'agriculture sur le Site des Deux Caps - Cap Gris-Nez et Cap Blanc-Nez, occupe une place prépondérante tant par rapport à l'activité économique qu'elle génère sur une quinzaine d'exploitations diversifiées (élevage de viande de qualité, pratique de la vente directe, plants de pommes de terre, lin, colza, chicorée à café...) qu'à l'approche paysagère si attractive avec la présence des cultures et des pratiques jusqu'au bord de la falaise.

C'est cette particularité qui rend le Site des Deux Caps changeant au fil des années en fonction des assolements mais aussi changeant en fonction des saisons. C'est bien cette singularité qui a été mise en exergue lors du Colloque d'Icomos France en 2009. Il est essentiel de la préserver d'autant qu'un certain nombre de jeunes s'engage sur place dans la succession de ces exploitations agricoles, assurant ainsi la pérennité d'un paysage reconstruit par la génération précédente à la suite des graves désordres provoqués par la seconde guerre mondiale. Ces jeunes agriculteurs assurent, dans la durée, les « droits d'auteurs » de leurs parents.



Travail des champs en bord de falaise

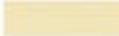
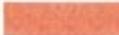


OPÉRATION GRAND SITE NATIONAL

Étude diagnostique et projet de réhabilitation paysagère et de refonte de l'accueil du public sur le site des 2 Caps

Cartographie des interactions AGRICULTURE/PAYSAGES

Un rôle essentiel dans la perception et l'identité du site

-  Paysage dominant par la texture, la matière et la couleur des surfaces de grandes cultures intensives
-  Paysage de cultures intensives sur un relief plus marqué, avec une densité de boisements, de haies et de bosquets plus grande
-  Paysage de prairies extensives
-  Paysage de prairies inondables de fond de vallée
-  Paysage dunaire

La maîtrise foncière et l'approche durable de l'urbanisme du territoire :

Cet enjeu majeur est lié aux risques de banalisation des paysages par le manque de maîtrise de l'urbanisation par exemple, d'aménagements urbains ou d'une signalétique inadaptée.

Compte tenu des facilités d'accès, du développement des agglomérations boulonnaise et calaisienne, mais également de l'attractivité nouvelle liée à la réussite de l'OGS, les pressions urbaines sur les espaces naturels et agricoles du site sont très fortes.

L'échelle des paysages très ouverts du site et l'importance de l'horizon et des vues lointaines avec la mer en toile de fond, rendent ce site très sensible à la moindre intervention en raison d'un impact visuel omniprésent. Cette forte covisibilité est due en partie à la présence de points hauts, au droit des monts arrières littoraux, qui offrent une vue à 360° sur le grand site. La covisibilité est également symbolique entre les différentes pointes et caps du grand site, répondant à ceux des côtes anglaises.

Il est important de noter au niveau de l'évolution de l'urbanisation sur le site depuis une dizaine d'années, la dégradation progressive du patrimoine, la diminution de la qualité « urbaine » des villages, engendrée par un vieillissement du patrimoine bâti, un renouvellement par des constructions parfois dépourvues de qualité architecturale et peut être plus généralement l'absence d'une dynamique liée à un objectif de développement global, contrôlé et organisé.

Cette situation se traduit sur le terrain par une baisse de qualité du tissu urbain, des difficultés de circulation et de cohabitation piétons/automobiles /cyclistes mais aussi entre habitants permanents, habitants de résidences secondaires et visiteurs de passage. Ce phénomène est amplifié par la spéculation immobilière forte et ses effets induits, entraînant un phénomène de ségrégation sociale et des flux migratoires en termes d'habitat touchant l'équilibre de la population permanente du Site des Deux Caps.

Un travail de fond a été mené avec la Communauté de commune de la Terre des Deux Caps en collaboration avec l'Agence de Développement BDCO et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, pour la mise en place du Schéma de cohérence territorial (SCOT) de la Terre des Deux Caps. Le SCOT est aujourd'hui arrêté et a pour ambition d'intégrer

à la fois les enjeux paysagers mais aussi et surtout ceux de la spatialisation de la loi littoral.

Les autres communes, Wimereux, Sangatte-Blériot et Escalles sont également engagées dans des phases d'élaboration de SCOT du Boulonnais et du Calaisis.

« En tout état de cause, tout projet d'aménagement sur le site devrait faire l'objet d'une étude fine d'intégration paysagère et architecturale, les éléments les plus délicats à intégrer étant les parkings, les campings et les caravanings et les espaces publics... Leur traitement exige une recherche particulière, tant au niveau des formes et du modelage, des matériaux, des accès, à adapter en fonction de la topographie, du climat, du caractère du site, du milieu écologique, de l'usage, des accès ou des modalités de gestion, néanmoins, la banalisation des espaces commence avec le bitume et le pavé béton. Dans des lieux aussi sensibles, il s'agit de faire preuve d'imagination. »

Michelle PRATS,

Inspectrice Générale des Sites – 2004.

Dernier élément de ce chapitre, le rôle particulier et structurant du réseau routier départemental, en particulier la RD 940, aussi appelée « Route de la Côte ». Axe principal et côtier des 8 communes du Site des Deux Caps, irriguée depuis l'A16, la RD 940 contribue à la desserte

socio-économique quotidienne des habitants des communes, mais c'est aussi, en saison estivale le catalyseur d'une sur fréquentation parfois difficile à gérer.





La dimension sociale, la solidarité et la place prépondérante des habitants permanents du site

Cet objectif fait partie d'une ambition clairement affichée dans le Projet Stratégique Départemental. Celle-ci est simple : faire du Pas-de-Calais en 2020, un Département au développement solidaire, innovant et durable et contribuer ainsi au développement de son territoire et au bien être de ses habitants.

Quel meilleur territoire que le Site des Deux Caps pour expérimenter dans les années à venir cette ambition ? Car si ce territoire bénéficie d'une attention particulière, les tensions, les pressions, et les fragilités naturelles et humaines sont bien présentes.

La baisse de la population permanente lors du dernier recensement 2006 est significative. Elle induit une pression immobilière socialement régressive. Le taux de chômage

et le nombre de bénéficiaires du RSA sont suffisamment importants pour rechercher des solutions d'insertion par le travail.

Enfin la dualité entre les préoccupations des populations permanentes et celles des excursionnistes et visiteurs du Site des Deux Caps, est une constante, évoquée dans les décisions d'aménagement, de préservation et d'accessibilité du site.

L'exercice pratique d'une volonté de protéger la personne et les habitants permanents du site et d'organiser la solidarité sera au cœur des préoccupations des futures orientations et mesures envisagées sur le site.

Les visiteurs et l'ensemble de l'offre de services, de tourisme et de loisirs sur le site

Riche de culture, de traditions et chargé d'histoire, le Site des Deux Caps offre un milieu naturel exceptionnel et très diversifié où les paysages originaux et les différents patrimoines, bâti, maritime, historique ou naturel attirent un flux très important de visiteurs

La vocation touristique des communes balnéaires du Site des Deux Caps remonte au tout début du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui c'est une destination de week-end, de vacances et une étape incontournable d'un séjour sur la Côte d'Opale.

Selon les dernières enquêtes de fréquentation, réalisées dans le cadre des études préalables au lancement de l'OGS, ce sont plus d'un million de visiteurs qui sont accueillis annuellement sur le Site des Deux Caps. Cette fréquentation est marquée par une forte présence de visiteurs étrangers, belges en particulier, en séjour sur un week-end ou plusieurs jours.

Si la plage, la contemplation des paysages et la villégiature sont les principaux motifs de visite, le site bénéficie d'une palette d'attraits touristiques, culturels et identitaires.

L'architecture :

Villas balnéaires cossues, maisons de pêcheurs simples, corps de ferme imposants, maisons paysannes plus modestes, la richesse de l'architecture rencontrée sur le Site des Deux Caps traduit toute la diversité des milieux et des hommes qui vivent sur cette terre.



Villas Wimereusiennes et cabines de plage



Pigeonnier de la ferme d'Inghen à Tardinghen



Maison de pêcheur à Audresselles

Une identité maritime :

Sur cette terre étonnante de diversité et de beauté sauvage, dans des conditions parfois difficiles (le vent souffle 107 jours par an sur le Site des Deux Caps !), il y a toujours des hommes vivant de la mer. Des pêcheurs, bien sûr, et leur emblématique flobart, mais aussi des marins qui relient plusieurs fois par jour la France à l'Angleterre, et des hommes qui assurent la sécurité du détroit le plus fréquenté au monde sans quitter la terre ferme.



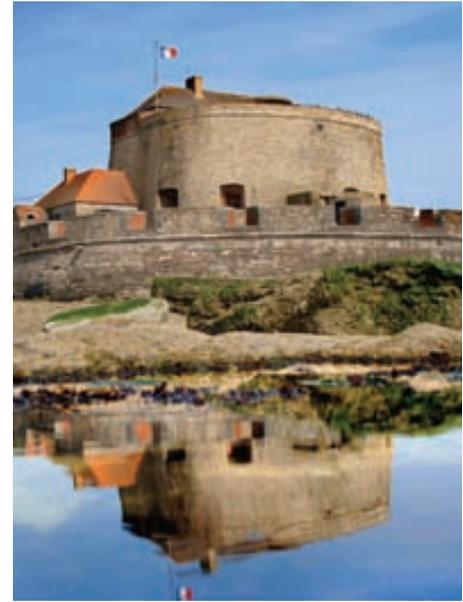
Trafic transmanche aux portes de Calais



Flobart échoué sur la plage d'Audresselles



Batterie Todt à Audinghen



Fort Napoléon d'Ambleuse

Les traces de l'Histoire :

Les paysages du Site des Deux Caps gardent les traces du passé et célèbrent la mémoire des hommes qui ont marqué son histoire. Wimereux et le site de la Pointe aux Oies est reconnu pour avoir accueilli la première trace de l'implantation humaine dans le Pas-de-Calais au Néolithique. Depuis de Jules César à Napoléon, en passant par Henry VIII, Louis XIV et Vauban, Louis Blériot ou plus près de nous lors des conflits mondiaux, l'histoire est présente à chacun de nos pas.

A titre d'exemple, les deux musées de la Seconde guerre mondiale d'Ambleuse et d'Audinghen accueillent annuellement chacun environ 20.000 visiteurs.



Les loisirs au naturel :

Quand vient l'heure des loisirs, le Site des Deux Caps offre ses paysages exceptionnels jalonnés de sentiers de randonnées pédestre, équestre, VTT ou cyclotouristique, ses plages superbes et sa mer aux reflets d'Opale, théâtre idéal pour la pêche, le char à voile, les sports de glisse, le kayak de mer...



La plage de Wissant, spot pour les sports de glisse

UNE RÉELLE ÉCONOMIE DU TOURISME :

Voulue ou subie, organisée ou spontanée, l'économie touristique est une réalité forte sur le Site des Deux Caps. Les données sur la capacité de l'hébergement touristique (Annexe 3) suffisent à souligner cette importance : les 8 communes littorales concernées comptent plus de 27 000 lits touristiques dont 18 600 en résidences secondaires (pour 16 000 habitants permanents), soit plus de 8,3 % de la capacité d'hébergement touristique totale du Département du Pas-de-Calais (325 000 lits).

Le village de vacances LES ARGOUSIERS à SANGATTE – BLERIOT, par exemple, réalise sur une période allant des vacances scolaires de printemps à début octobre, plus de 50 000 nuitées pour un chiffre d'affaires de 1,9 M€ dont 63 % hors vacances scolaires par des clientèles diversifiées : seniors attirés par la situation euro régionale du site des Caps, randonneurs attirés par l'exceptionnel réseau de sentiers de randonnées. Ce village occupé 145 jours à 100 % sur les 182 jours d'ouverture, génère environ 1,0 M€ de retombées économiques directes et 0,8 M€ de retombées économiques indirectes.

L'impact et la dégradation des milieux naturels.

La dégradation des milieux naturels n'est pas un phénomène qui s'exprime de façon uniforme sur le Site des Deux Caps. Sont identifiés des enjeux liés au piétinement par le public, la circulation de véhicules motorisés sur des sentiers, l'absence ou l'insuffisance de gestion sur certains espaces ou une influence directe des zones agricoles sur les milieux naturels.

Piétinement sur les pelouses du Cap Blanc-Nez





1.7. PREMIER BILAN DE L'OGS 2006-2010

Le programme opérationnel, commune par commune, a été validé le 16 septembre 2004 par la Commission supérieure des Sites, perspectives et paysages (CSSPP).

La dernière étape de travaux de l'OGS a été accordée par décision ministérielle du 9 mai 2007, après consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) le 27 mars 2007

Les travaux concernent à ce jour les deux points majeurs du site : le Cap Gris-Nez et les abords de la Dover Patrol au Cap Blanc-Nez.

Cette première phase fut aussi l'occasion pour le Conservatoire du littoral de lancer et de mettre en œuvre un programme d'acquisition foncière important sur le secteur du Cap Blanc-Nez. Le périmètre d'acquisition par DUP concerne plus de 400 ha de pelouse calcicole dont une bande de 50m en bord de falaise.

La mise en pâturage d'une parcelle de 250ha de landes calcicoles sur le secteur du Cap Blanc-Nez et du Mont d'Hubert a permis, à la fois, la mise en place d'une gestion par pâturage de ce milieu naturel exceptionnel, mais également de pouvoir travailler sur la promotion et le maintien de la race boulonnaise en lien avec la profession agricole.

En complément de ces aménagements lourds, un travail important de requalification des espaces naturels sur le secteur de la baie de Wissant a été mené : renaturation écologique d'espaces dégradés, refonte de l'accueil du public, restauration de l'ensemble des équipements d'accueil du public (cheminements, passerelles, belvédères, pose

de clôtures ...) ainsi que la finalisation de la refonte complète du GR du Littoral, du cran d'Escalles au sud du Cap Gris-Nez.

Sur le Cap Gris-Nez, la suppression des différents parkings sur la pointe, la création d'un parking en retrait et l'installation d'enclos lors de la mise en pâturage des moutons ont été réalisées.

De la même façon, cette période a vu la finalisation des démarches, engagées lors de la phase CAP 93, de destruction de verrues paysagères (le bar du Cap et cinq maisons de gardiens du phare au Cap Gris-Nez, chalets et autres bâtis sur les sites du Chatelet et du Cran aux Œufs).

De cette phase d'aménagement, il reste une partie de travaux en cours ou à venir qui devront faire l'objet de démarches auprès des services de l'Etat.

- Le Cap Gris-Nez : il reste à finaliser la signalétique (nouvelle demande d'autorisation spéciale au titre de l'article L341-10 du code de l'environnement) et à confirmer la poursuite ou l'abandon du projet de sanitaires sur le site.
- Le Cap Blanc-Nez : il reste à valider le projet de franchissement sur la RD 940 (demande d'autorisation à formuler) et finaliser l'aménagement des aires d'accueil du Mont d'Hubert et celle du bas d'Escalles.
- L'estuaire de la Slack : la modification du sentier de découverte (route de l'écluse) fera l'objet d'une présentation en CDNPS.

Pâturage sur le secteur du Cap Blanc-Nez



OPERATION GRAND SITE NATIONAL

Synthèse des travaux réalisés sur la phase 2005 - 2008



- : Aires d'accueils, boucles de découverte PMR, restauration du patrimoine historique
- : Travaux de génie écologique et de restauration des espaces naturels dégradés
- : Travaux légers d'accueils du public dans les espaces naturels (escalier-passerelles-sentes-bélvédères)
- : Restauration et requalification de sentiers de randonnée et de promenade

- 1 : Restauration écologique des abords du fond pignon (débroussaillage)
- 2 : Suppression et recul du parking de la Dover Patrol (400 places)
- 3 : Restauration écologique des abords du monument de la Dove Patrol
- 4 : Restauration du Monument commémoratif de la Dover Patrol
- 5 : Suppression de la route Départementale et création d'une boucle de découverte piétonne accessible tout public
- 6 : Création de deux aires d'accueils paysagères entre Escalles et haute Escalles
- 7 : Nettoyage et remise en pâturage ovin d'une parcelle de lande (débroussaillage-points d'eau et clôture sur 40ha)
- 8 : Recul et aménagement du sentier du littoral du bord de falaise entre le cran d'Escalles et le secteur de Strouanne
- 9 : Confortation de l'accueil du public sur le secteur de la motte du bourg
- 10 : Renaturation écologique de la Motte du Bourg et de la carrière du phare (pose d'un enclos pour mise en pâturage caprin - restauration de zones humides (roselière) et débroussaillage - restauration de pelouses dunaires)
- 11 : Restauration et mise en défend du cordon dunaire du châtelet (pose de casier et plantation d'oyats)
- 12 : Restauration de pelouses dunaires de la courte dune
- 13 : Restauration du sentier du littoral entre la dune d'aval et le secteur des Sirènes
- 14 : Réaménagement de la pointe du cap Gris-Nez :
 - suppression de deux parkings et du bâtiment du bar du Cap (ancien restaurant)
 - création d'une nouvelle aire d'accueil en retrait du site
 - renaturation écologique des espaces dégradés
 - création de trois axes de découverte accessibles à tous
 - création de bélvédères
 - création de trois enclos pour pâturage ovin
- 15 : Réaménagement et recul du sentier du littoral en bord de falaise, mise en sécurité des visiteurs, mise en place de dispositifs de franchissement des crans, renaturation écologique des espaces dégradés

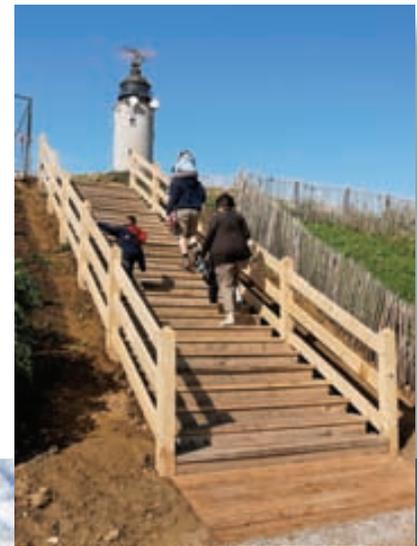


L'exemplarité des actions conduites par les collectivités a rejilli sur la préservation des espaces naturels et des paysages du Site des Deux Caps.

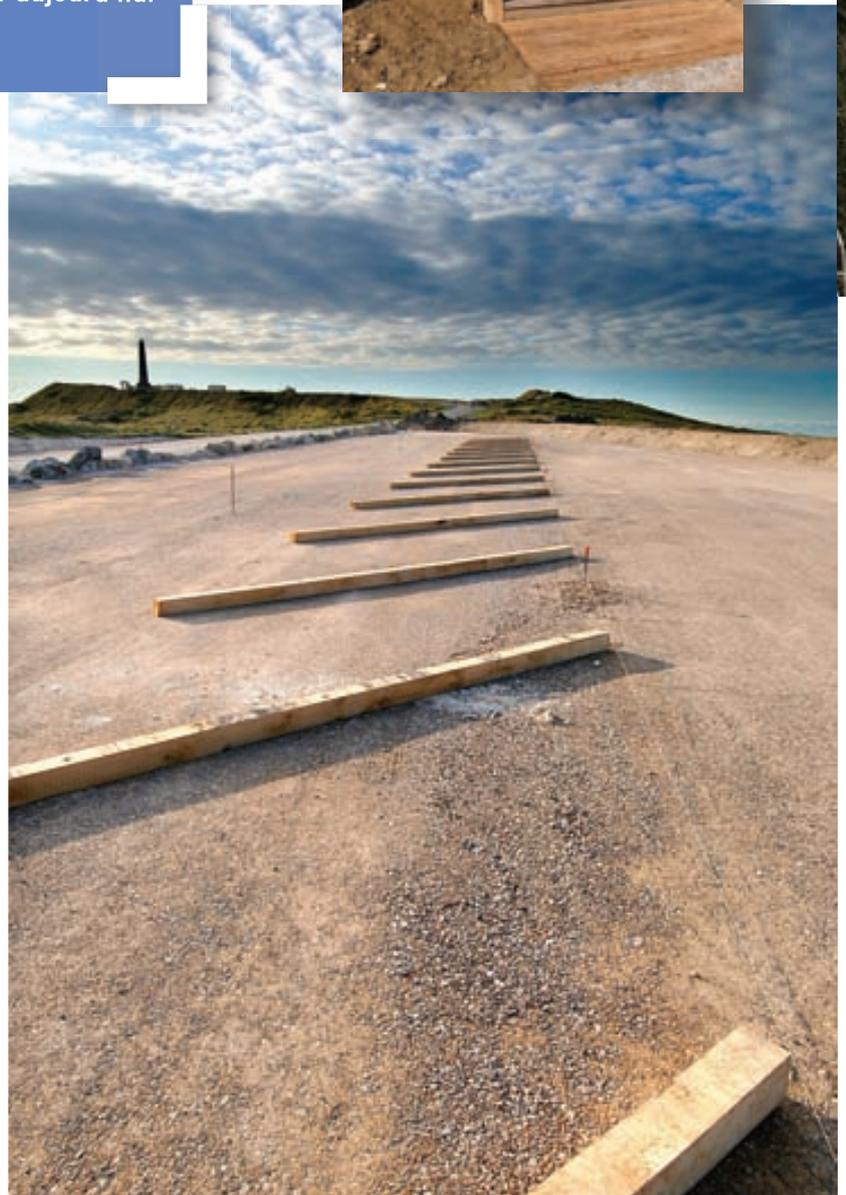
La prise de conscience des habitants et des visiteurs de profiter d'un site unique, à l'identité forte, progresse un peu plus chaque jour.

Plusieurs années de protection et de mise en valeur, d'aménagement et de services profitables aux habitants et visiteurs du Site, un respect grandissant de l'identité, l'esprit des lieux, ont permis au Site des Deux Caps de connaître un développement qualitatif dans de multiples domaines.

Le travail n'est pas terminé, mais la démarche accomplie nous incite à poursuivre nos efforts et solliciter aujourd'hui le label Grand Site de France ®.



Sur le Cap Gris-Nez, la suppression des différents parkings sur la pointe, la création d'un parking en retrait et d'enclos pour la mise en pâturage des moutons ont été réalisées.



2^e PARTIE

LE SCHÉMA DE GESTION DU GRAND SITE NATIONAL DES DEUX CAPS.



Mise en place de dispositifs de protection et plantations d'oyats dans les dunes du Châtelet



Suppression du parking au sommet du Cap Blanc-Nez lors de la première phase de l'OGS

2.1. UNE GESTION DU GRAND SITE NATIONAL, VOLONTARISTE, SOLIDAIRE ET DURABLE POUR LES SIX ANS À VENIR

Ce projet de développement durable doit clairement définir les vocations du site avec un niveau d'ambition de dimension européenne. Ce projet de territoire doit largement dépasser la problématique de « fréquentation ». Elle doit être de nature à redynamiser les villages du Grand Site des Deux Caps et, à ce titre, susciter la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux. Ce projet a vocation à s'articuler autour de trois composantes :

Environnementale et paysagère :

L'ambition première du Grand Site est axée sur une qualité des prestations d'accueil compatibles avec la préservation du site et sa notoriété de patrimoine national.

Aujourd'hui notre projet a pour ambition de pérenniser ce qui fait la valeur du patrimoine (paysager et naturel) en développant une stratégie réglementaire et foncière tout en accompagnant cette volonté par la mise en œuvre d'une stratégie de gestion dédiée.

La gouvernance du projet, pilotée par le Conseil général, s'adosse à la politique foncière du Conservatoire du littoral (incluse à la politique ENS du Département) en cohérence et en conformité avec les documents d'urbanisme des collectivités, les outils réglementaires développés par l'État (NATURA 2000, sites classés et inscrits...) et les politiques régionales (RNR, charte du Parc naturel régional, Trame verte et bleue...).

Socio - économique :

La dimension agricole et celle liée au tourisme entraînent une problématique de partage de la richesse et suscitent une vraie réflexion transversale sur les conditions d'accueil du public et le bien vivre ensemble pour que les élus, les acteurs locaux et les habitants des communes du Site des Deux Caps soient impliqués et décideurs de leur avenir.

Les Chambres de commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale et d'Agriculture du Pas-de-Calais seront mobilisées sur ces thématiques.

Ce partage se traduit également au niveau de l'occupation du sol sur le site, par l'activité agricole, les espaces naturels, les surfaces dédiées pour l'accueil des visiteurs, par le stationnement, le développement des activités de tourisme et de loisirs.

L'objectif est de rechercher un équilibre entre protection, accueil et développement d'un territoire.

Chantiers de renaturation écologique





Culturelle :

L'histoire et la culture habitent en permanence le Site des Deux Caps. Il conviendra de partager ces valeurs avec les acteurs culturels mais aussi tous ceux qui concourent à l'animation et la préservation de la mémoire du site.

La valorisation du site passe également par le développement des outils de médiation culturels : l'interprétation historique du Grand Site sera favorisée.

Ce projet de gestion permettra d'assurer la valorisation et l'entretien du Site des Deux Caps à court, moyen et long termes.

Le Département et ses partenaires directs seront particulièrement attentifs à la gestion durable du site : concertation locale, éco responsabilité, gestion différenciée des espaces extérieurs comme la voirie, application pilote et prioritaire des principes de l'Agenda 21 départemental, dimension sociale via des chantiers d'insertion et l'application de la clause d'insertion dans les marchés publics.

2.2. UN SCHÉMA DE GESTION STRATÉGIQUE

Ce schéma de gestion stratégique s'articule concrètement autour de 4 orientations :

→ ORIENTATION 1

Poursuivre la connaissance et la protection du patrimoine dans toutes ses composantes

Le Site des Caps s'est construit par vagues successives. Depuis 1963 et le classement de l'Anse du Gris-Nez, c'est la quasi-totalité des paysages (Pointe aux Oies, Dunes de Slack, Gris-Nez et Blanc-Nez) qui est protégée.

Le classement et l'inscription ont été complétés par la mise en œuvre de la politique Espaces naturels sensibles du Conseil général du Pas-de-Calais et la politique foncière du Conservatoire du littoral, démontrant l'intérêt de l'Etat pour ce Site. Cette opération conjointe a amené la création d'une quinzaine de zones de préemption pour une surface voisine de 1200 ha dont 900 ont été acquis par le Conservatoire du littoral et des Espaces lacustres ou par le Conseil général du Pas-de-Calais.

Parallèlement à ces étapes, les différentes phases de l'Opération Grand Site, depuis 1978, ont permis un assainissement paysager par la suppression de verrues (camping sauvages, décharges, parking en front de mer...). Cependant, ce travail de reconquête paysagère n'est pas finalisé, la protection réglementaire (classement et inscription) ne concerne pas la totalité des paysages remarquables du site.

Le patrimoine bâti (villas balnéaires, fermes anciennes, éléments du mur de l'atlantique ...) ne bénéficie que de peu de protection (projet de ZPPAUP à Wimereux).

Le patrimoine historique (Fort Vauban, Fort Henry VIII) subit des altérations malgré un statut protégé.

De la même façon le patrimoine culturel mériterait aujourd'hui, une nouvelle considération pour sauvegarder quelques particularités : le flobard et l'échouage, l'école de peinture de Wissant et plus largement de la Côte d'Opale.

Mesure 1 : Finaliser le site en complétant l'inscription et le classement

Le site de la Crèche constitue la véritable entrée sud du Site des Caps. Située aux portes de Boulogne-sur-Mer, concernée par la 1^{ère} bretelle de l'autoroute A16 lorsque

l'on se dirige vers Calais depuis Paris, la Pointe de la Crèche permet de découvrir Wimereux, les dunes de Slack et l'enfillement des falaises jusqu'au Gris-Nez.

Ce site prisé des promeneurs, souffre de l'absence d'une vision globale en matière d'accueil du public.

Cependant, le panorama, la topographie des lieux ou la présence du monument de la légion d'honneur sont autant d'atouts.

Le classement et l'inscription de ce site doivent être la première étape d'un programme ambitieux de résorption des points noirs et de mise en valeur de cet espace et d'amélioration de son accueil.

Une démarche d'Atlas des paysages remarquables du site, ou selon les compétences et volonté des différents partenaires, l'ambition d'une véritable charte paysagère ou d'un plan de paysage à l'échelle du Grand Site est une étape de réflexion utile pour appréhender des éléments supplémentaires qui nécessiteraient éventuellement une protection.

Mesure 2 : Assurer la protection foncière des sites classés et inscrits pour ses aspects les plus remarquables par la mise en œuvre du schéma stratégique d'acquisition foncière

La politique d'acquisition au titre des Espaces naturels sensibles du Conseil général du Pas-de-Calais au titre des ENS et celle du Conservatoire du littoral sont à poursuivre.

Les zones de préemption seront à réactualiser en fonction des besoins pour garantir l'objet du Grand Site National.

Un Schéma stratégique foncier (en lien avec un Atlas des paysages et du patrimoine) sera élaboré pour préciser les futurs périmètres de préemption, hiérarchiser l'urgence et les modalités d'interventions. Ce Schéma permettra également de préciser l'investissement des collectivités (locale et EPCI) en matière d'intervention foncière en lien avec leurs compétences. Ce Schéma devra notamment répondre à la problématique liée à la restauration des milieux naturels des bords de falaises, la sécurité du public utilisant le GR littoral, le projet à développer sur la Pointe de la Crèche et le développement d'une trame verte. Ce dernier point devra rendre complémentaire l'action de l'ensemble des acteurs notamment au travers des PLU, des SCOT et de la Charte du Parc naturel régional.

Mesure 3 : Programme d'inventaire et de connaissance du patrimoine bâti ainsi que du petit patrimoine rural identitaire

Ce programme est déjà en parti réalisé. Le Parc naturel régional a réalisé dans le passé un inventaire du petit patrimoine rural (muret de pierre sèche, puits...). Un inventaire des vestiges du mur de l'Atlantique a été réalisé par la Région via l'Observatoire du littoral. Cet inventaire est accompagné d'une description des ouvrages et de leurs fonctions. La DRAC étudie actuellement les modalités d'une protection de ces ouvrages. Une protection des phares de la Région Nord - Pas-de-Calais est en cours d'étude et concerne le Grand Site.

Le recensement du patrimoine bâti ancien (villa balnéaire, ferme ancienne) est à réactualiser (données PNR).

L'ensemble de ces informations devra aboutir via un atlas des paysages et du patrimoine à une stratégie permettant leur prise en compte dans les programmes d'aménagements, de développement urbain. Cet Atlas devra concourir à la préservation des paysages (notion de covisibilité) et garantir l'intégrité de la qualité architecturale et esthétique du patrimoine bâti.

La notion d'étude paysagère (telle que développée par le PNR) en préambule des SCOT et des PLU devra permettre la prise en compte des éléments de l'atlas des paysages et du patrimoine et pourra aboutir à des règlements d'urbanismes spécifiques.

Mesure 4 : Poursuivre le programme d'inventaire et de suivi de la connaissance naturaliste

Le Site des Deux Caps est un site relativement bien connu pour la flore, l'avifaune, les amphibiens.

L'ensemble des sites a fait l'objet d'inventaires floristiques dans le cadre d'une convention entre le Département, EDEN 62 et le Centre Régional de phytosociologie, Conservatoire botanique national de Bailleul. Ces inventaires ont été complétés par des bilans comparatifs de gestion permettant d'apprécier l'évolution des habitats et des espèces. Ce travail a été actualisé et étendu aux périmètres NATURA 2000 lors de l'élaboration des documents d'objectifs en partenariat étroit avec le Parc naturel régional.

A noter également l'importance de la réserve du pré communal d'Ambleteuse (ancienne dune décalcifiée, pâturée depuis le Moyen-Âge), gérée par le Parc naturel régional, dont les enjeux en termes de biodiversité (essentiellement au niveau de la flore) sont de niveau national et européen.

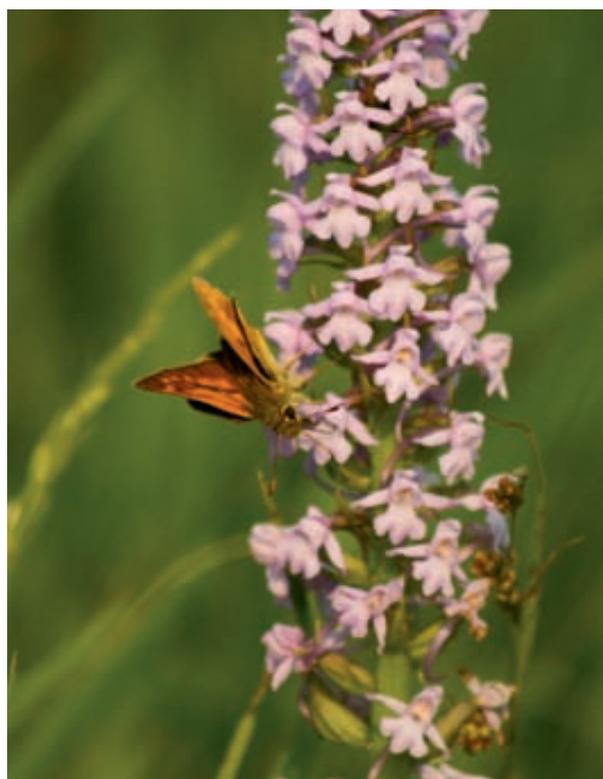
Les amphibiens ont été inventoriés très tôt dès les années 1980. Aujourd'hui ces inventaires se répètent tous les 5 ans. Seules les espèces à forte valeur patrimoniale sont suivies annuellement. La restauration de mares en certains endroits du site induit un suivi plus accentué.

L'avifaune est relativement bien connue du fait d'observations importantes réalisées par les associations naturalistes, le CRBPO, les agents du PNR, d'EDEN62...

En 2011, le Syndicat mixte EDEN 62 complètera les inventaires naturalistes des sites dont il est gestionnaire en réalisant des listes d'espèces par sites pour les Odonates, les Rhopalocère, les Orthoptères.

En complément de ce travail, le suivi de certaines espèces sensibles sera réalisé annuellement (**Annexe 4**) à partir d'un dossier cofinancé par le FEDER « OGS/Biodiversité » et développé sur la période 2007/2013. Cette liste s'appuie en partie sur les Plans nationaux d'action (PNA) et régionaux de conservation (Liparis, Butor étoilé, odonates, chiroptères, Gentiane amarella ...).

Les résultats des suivis et inventaires alimenteront le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) issu du système d'information sur la nature et les paysages qui est animé par l'observatoire de la biodiversité régionale dans le cadre du SINP (Système d'information sur la nature et les paysages).



Mesure 5 : Adapter les orientations des documents d'urbanisme pour une prise en compte des « monuments naturels » par un regard particulier sur les espaces de co-visibilité (avec un site classé ou depuis un site classé) et prendre en compte la déclinaison de la stratégie OGS dans les SCOT et les PLU

Le Schéma d'accueil stratégique, le Schéma de stratégie foncière, l'Atlas des paysages et du patrimoine remarquables seront adossés aux SCOT et PLU. Les intercommunalités associées à leur élaboration assureront leur prise en compte.

Le Parc naturel régional est amené dans le cadre de sa future charte, à être impliqué dans le suivi de l'ensemble des révisions de PLU sur les communes du Grand Site. A cet effet, une étude paysagère et environnementale est élaborée en collaboration étroite avec la Communauté de communes de la Terre des Deux Caps, dès lors qu'il y a révision d'un document d'urbanisme. L'objectif est d'intégrer, en amont, les enjeux paysagers et environnementaux du Grand Site.

Le Parc naturel régional est également à la disposition des EPCI pour assurer une assistance technique, dans le cadre de l'élaboration de leurs SCOT. Le SCOT de la Terre des Deux Caps, qui concerne cinq des huit communes du site, intègre les grands enjeux du Site des Deux Caps dans son PADD.

Les mêmes démarches seront proposées aux autres EPCI, impliqués eux aussi dans l'élaboration de leur SCOT (Calaisis et Boulonnais) et leur déclinaisons dans les Plans Locaux d'Urbanisme (accompagnement qualitatif de l'élaboration des PLU par des analyses paysagères et environnementales préalables). Cette mesure devra intégrer les évolutions de la loi et le projet d'élaboration de PLU intercommunaux.



Maison en silex



Vallée du vent Escalles

→ ORIENTATION 2

Assurer l'amélioration, la gestion et la valorisation des patrimoines du site

Garantir la pérennité du patrimoine c'est en prévoir les modalités de conservation.

Plusieurs outils permettent de parvenir à cet objectif.

Pour le patrimoine naturel, les plans de gestion des sites naturels d'EDEN 62, les documents d'objectifs NATURA 2000, l'accueil et l'information du public sont autant de leviers à mettre en œuvre.

L'intégrité des paysages, du patrimoine bâti est en lien direct avec les orientations données dans les documents d'urbanisme. L'accompagnement des porteurs de projets en amont du processus d'autorisation permettra l'intégration de préoccupations environnementales.

A : LE PATRIMOINE NATUREL

Mesure 6 : Adapter l'accueil des sites à la fragilité des paysages et des milieux naturels

Le Site des Deux Caps connaît une fréquentation importante en saison estivale. Tournée vers les activités de plage en été, en inter-saisons elle s'étale essentiellement sur les sites naturels et les points clés du paysage par l'utilisation des sentiers de découvertes et de randonnées. La définition d'un Schéma d'accueil stratégique doit permettre une meilleure diffusion du public.

La mise en valeur notamment du patrimoine bâti en arrière du littoral, la définition d'un Schéma de déplacement doux (utilisant les voies vicinales, les chemins ruraux) passant à proximité des fermes anciennes, dans les paysages arrières littoraux, permettant depuis les villes principales et les bourgs de gagner les sites remarquables, sont autant d'actions servant la diffusion du public. La réhabilitation des entrées et cœurs de villages, l'utilisation des places de ces derniers comme des lieux de départs vers tous les patrimoines doit permettre d'atténuer la pression sur les aires d'accueil des monuments naturels.

Mesure 7 : Assurer une gestion pérenne des espaces naturels

La pérennité du patrimoine naturel est à réaliser via des plans de gestion. Dix plans de gestion, sur les terrains publics, seront à renouveler ou à réaliser et à mettre en œuvre (voir résumé en **annexe 5** des plans 2009,2010).

Ce planning d'élaboration des plans de gestion s'organise autour des sites suivants :

Site	Année de rédaction
Cap Gris-Nez/ Courte Dune, Bois d'Haringzelle	2010
Dunes de Slack, Pointes aux Oies	2009
Pointe de la Crèche	2009
Pré Marly	2009
Baie de Wissant	2010
Cap Blanc-Nez, Mont Hubert, Fond Pignon	2011
Fond de la Forge	2010
RNV d'Ambleteuse	2012

Au niveau du Syndicat mixte EDEN 62, les plans de gestion sont réalisés en interne par les chargés de missions qui en assurent la mise en œuvre avec les équipes de gardes nature départementaux.

Ils comporteront les actions nécessaires à la conservation de la biodiversité, l'évaluation de cette dernière mais aussi l'information du public via des opérations de surveillance. Le Syndicat mixte EDEN 62 (qui assure la gestion des terrains du Conservatoire du littoral et du Département) a d'ores et déjà déposé un dossier de financement européen (OGS/volet biodiversité) incluant la rédaction de neuf plans de gestion milieux naturels, définissant le suivi d'indicateurs de la valeur patrimoniale des espaces naturels et précisant les interventions d'une équipe de gestion, de surveillance et d'information du public.

Parallèlement, la mise en œuvre des contrats NATURA 2000 sera poursuivie.



Mise en pâturage des moutons au Cap Gris-Nez

Une opération pilote a été testée sur l'ensemble des pelouses calcaires du Blanc-Nez via l'embauche par EDEN 62 d'un garde berger pour du pâturage itinérant ovin en vue de la conservation des pelouses calcaires.



Highland-Cattle dans la baie de Wissant

Dés 2011 cette opération s'inscrit dans un nouveau contrat NATURA 2000.

Le Site des Deux Caps est couvert par trois documents d'objectifs. Deux autres documents d'objectifs concernent la ZPS du Gris-Nez et la ZSC du site NATURA 2000 en mer.

Le PNR et EDEN 62 pour les trois premiers sites NATURA 2000 ont signé avec l'Etat des contrats NATURA 2000. Cette contractualisation sera poursuivie.

Mesure 8 : Décliner la Trame verte, Trame bleue dans les documents d'urbanisme

La Trame verte et bleue est un concept initié par le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais puis largement repris par le Grenelle de l'environnement et transcrit dans les textes législatifs. Cette politique recouvre la volonté de préserver des couloirs naturels assurant une continuité écologique favorisant le développement de la biodiversité sur le Site des Deux Caps grâce aux politiques de préservation menées conjointement par le Conseil général du Pas-de-Calais (Espaces naturels sensibles, Plan Départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée) et le Conservatoire du littoral.

La loi issue du Grenelle 2 implique la prise en compte dans les documents d'urbanisme du futur Schéma de cohérence écologique régional. Néanmoins, cette mesure n'a pas vocation à créer un nouvel outil rendant opposable la Trame verte et bleue mais a bien pour objectif de renforcer la concertation des différents acteurs du site en continuité de la mesure 2.



Décharges sauvages sur le secteur du Cap Blanc-Nez (Noires Mottes)

B : LA PATRIMOINE PAYSAGER

Mesure 9 : Finaliser la résorption des points noirs

Les points noirs se concrétisent aujourd'hui par un problème récurrent de stationnement anarchique des véhicules le long de la route départementale côtière, RD 940, et certains parkings en front de mer. L'existence en quelques endroits de décharges sauvages discrédite également l'image du Site des Deux Caps et sa gestion éco responsable. Les efforts de reconquête du paysage engagés dans le cadre de la phase 1 de l'OGS sont partiellement atteints en particulier sur la Dune du Chatelet.

Les parkings de Strouanne à Wissant, du Noirda à Audresselles ou encore de la Pointe aux Oies à Wimereux pourront faire l'objet d'un reclassement, d'une requalification et/ou d'un déplacement.

Une réflexion sera engagée (parking extensif sur prairie) pour envisager des solutions pour mieux gérer le stationnement anarchique le long de la RD940 en période de forte fréquentation.

Les décharges subsistant aujourd'hui feront l'objet d'une attention particulière en lien avec les EPCI et les communes concernées pour tendre à leur suppression.

La recherche d'une maîtrise foncière élargie de la Dune du Chatelet par le Conservatoire du littoral, générant une renaturation des lieux est un objectif de la phase II de l'OGS.

Mesure 10 : Assistance aux acteurs du site pour une meilleure intégration paysagère des projets

Au-delà du suivi des documents d'urbanisme et des aspects réglementaires, il s'agit de pouvoir assister les élus du site, en amont, lors de la conception de tous projets ayant un impact sur le site. Ce travail d'assistance technique et de sensibilisation au quotidien est un volet majeur à mettre en œuvre pour éviter une forme de banalisation des paysages des communes du Site des Deux Caps. Ce travail est assuré aujourd'hui par le Parc naturel régional, en partenariat avec la communauté de commune de la Terre des Deux Caps. En effet, lorsqu'une commune lance la révision de son document d'urbanisme, une étude paysagère et environnementale communale est systématiquement réalisée en amont de la révision du PLU. Ce travail d'accompagnement s'est également concrétisé par la réalisation du SCOT paysager et devra se poursuivre à l'échelle des futurs PLU intercommunaux.

C : LE PATRIMOINE CULTUREL

Mesure 11 : Soutien aux fêtes et manifestations patrimoniales

Il s'agit dans un premier temps de recenser les différentes manifestations se déroulant sur le territoire du Grand Site et qui mettent en avant les valeurs patrimoniales du territoire (traditions liées à la pêche, au folklore, aux traditions locales ...). Cet inventaire doit déboucher sur des propositions visant à définir une charte de qualité et les modalités éventuelles de soutien technique et/ou logistique.

Mesure 12 : Valorisation du patrimoine maritime du site (flobarts - traditions - us et coutumes)

Le Site des Deux Caps se caractérise par un patrimoine maritime très riche et unique. Le flobart, petit bateau d'échouage, dont l'histoire remonte au XVI^{ème} siècle, en est le symbole. Il est caractéristique du patrimoine identitaire des Deux Caps. Il s'agit dans un premier temps de reprendre le travail de recueil et de préservation de ce riche passé maritime, initié par le Parc naturel régional, les communes et les associations, et d'imaginer les actions permettant de faire vivre le flobart.

→ ORIENTATION 3

Mettre en œuvre le Schéma d'accueil stratégique du site.

Améliorer la qualité de l'accueil sur le Site des Deux Caps par la mise en place d'une démarche d'accueil durable, en adéquation avec l'esprit des lieux du site

L'interprétation, l'ouverture des sites de mémoire au public, la mise en œuvre de visites thématiques, les démarches qualités et réflexions avec les différents acteurs publics, institutionnels et les socio-professionnels du Site des Deux Caps, la signalétique, sont autant de pistes qui alimenteront la mise en œuvre du Schéma d'accueil stratégique du Site des Deux Caps (voir page 52 du dossier de candidature).

Mesure 13 : La refonte de l'accueil sur les sites

L'ensemble des « spots paysagés » est desservi par des parkings souvent situés dans les sites mêmes. Ces parkings, déconnectés des lieux de commerces, excentrés des villages, captent la majorité des flux de véhicules.

Dans la phase I et II de l'Opération Grand Site, que ce soit à Sangatte, Escalles, Wissant, Audresselles ou Wimereux, il est prévu, en retrait des sites, en périphérie immédiate des villages, la réalisation d'aires d'accueil de substitution. Ces futures aires d'accueil doivent permettre une découverte différente des sites et paysages tout en inscrivant les centres bourgs, leur patrimoine historique et architectural, dans le cheminement de découverte.



Principe de paysagement des aires d'accueils du site

Cette seconde phase d'aménagement sera décrite, planifiée et fera l'objet de propositions de financement.

Mesure 14 : Mettre en place un Schéma de circulation douce sur le site

Simple chemin reliant les villages de la côte, l'ancienne route nationale 40, devenue RD 940 constitue l'artère principale du site permettant par des « sauts de puces » (en voiture) de découvrir les lieux emblématiques du Site des Deux Caps renforçant ainsi la pression touristique en quelques points clés (Gris-Nez, Blanc-Nez).

La mise en place d'un schéma de circulation douce s'appuie sur les villages, les routes secondaires, la présence de gares ferroviaires à Wimereux, mais aussi à Marquise-Rinxent, à Calais-Frethun, ainsi qu'en centre ville de Calais et Boulogne. D'autres modes de déplacements et une signalétique adaptée sont prévus pour favoriser un accueil de qualité, mobiliser et fédérer les acteurs privés et publics, et favoriser les modes de déplacements doux pour accéder à tous les patrimoines et curiosités du Site des Deux Caps.

L'exemple du SITAC qui depuis 2008 a mis en place une desserte de bus à impériale, la « Div'in », entre le Cap Blanc-Nez et le Centre ville de Calais en saison estivale, est source de réflexion à la mise en place d'une desserte de transport collectif depuis la gare de Calais Frethun dans le cadre du Schéma départemental de la mobilité.

D'autre part, au travers de sa compétence voirie, le Département mène une gestion différenciée de l'entretien des bas côtés du RD 940 et du réseau départemental connexe à cette artère principale de découverte du Site des Deux Caps. Il évite ainsi dans la mesure du possible la pénétration dans les espaces naturels protégés.

Mesure 15 : Mettre en place la Vélo route du littoral

En 2003, des études d'itinéraires et de tracés ont été lancées dans le cadre de la future liaison douce, dénommée « Vélo route/voie verte » du littoral Nord -Pas-de-Calais. Elle s'intègre à un parcours cyclable reliant les Pays-Bas au Portugal, en passant, au Nord, par la Côte d'Opale et en franchissant la Seine par le Pont de Normandie, pour une traversée nord/sud de l'Union européenne.

La Vélo route/voie verte sera composée de différents types d'aménagements tels que :

- Les « voies vertes », itinéraires réservés à tous les usagers non motorisés au travers de réaménagements de chemins existants ou de création de nouveaux cheminements,
- Le « partage de la route » hors agglomération qui signifie que vélos et automobilistes cohabitent,
- L'aménagement de bandes, pistes, contre-sens cyclables et partage de trottoir,

La vélo route/voie verte du littoral concernera en priorité les cyclistes, mais aussi les piétons dans le cas d'itinéraires complémentaires, parfois superposés, les rollers, les personnes à mobilité réduite en prenant en compte les questions de pentes et d'accès.

Ce dossier fera l'objet d'une attention particulière du Département sur le tronçon Wimereux/Sangatte-Blériot, tant dans la concertation nécessaire à valider un, peut-être des, itinéraires réalistes avec la topographie des lieux et respectueux des usages de circulation et de desserte des villages ainsi que dans la mise en sécurité du parcours, sa prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux ou dans les opportunités de travaux qui pourront être réalisés dans les années à venir sur les voiries.



Mesure 16 : Assurer une gestion pérenne des équipements d'accueil sur le site

Depuis 1999 et la relance du dossier OGS par EDEN 62 et le Parc naturel régional, et la décision du Département en 2004 d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux, une première phase de travaux a été entreprise et une seconde vient d'être validée.

Si, sur les ENS, une gestion pérenne des équipements existe et se fait par le partenariat développé entre le Département, Le Conservatoire du littoral et EDEN 62, il y a nécessité de répondre au problème de l'entretien des équipements hors ENS.

La territorialisation déclinée par le Département auprès des collectivités locales et leurs groupements via des contrats territoriaux de développement durable (durée 3 ans) permet de répondre à cette question. Ces documents partenariaux permettent, sous forme d'objectifs et de mesures, de clarifier les engagements et responsabilités des uns et des autres.

Ces contrats devront, au même titre que la convention de partenariats avec le Conservatoire du littoral et EDEN 62, impliquer les signataires pour l'investissement et le fonctionnement nécessaires à la réalisation, l'entretien des équipements (signalétique, sentier de randonnées, aires d'accueil, tourisme, communication ...).

Mesure 17 : Conforter l'identification de l'offre de découverte du Site des Deux Caps

Dans le cadre de la mise en place de la stratégie d'accueil sur le site, et pour éviter aux visiteurs de se concentrer uniquement sur les deux « honeypots » que sont le Cap Gris-Nez et le Cap Blanc-Nez, il est proposé de présenter aux visiteurs un panel d'offres de découverte adaptées à leurs besoins. La déclinaison de cette offre se fera en fonction de la vocation des différents espaces naturels et de leur sensibilité.

Cette fonction de découverte du site dans son ensemble pourrait être présentée dans le cadre d'une « Maison du Site des Deux Caps » en réutilisation de l'ancien musée du transmanche sur le site du Mont d'Hubert à Escalles. Le passage par « cet office de l'écotourisme » doit permettre de sensibiliser tous les publics à la fragilité du site et expliquer les motivations de sa protection tout en diffusant les bonnes pratiques. Des services (guidage, petite restauration, boutique dédiée à la nature, information touristique...) y seront offerts. Ce projet pourra s'appuyer et peut-être mutualisé avec l'expérience menée par la Communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis, d'une ouverture d'un point d'information touristique sur la place du village d'Escalles.



→ ORIENTATION 4

Favoriser et optimiser un développement économique durable pour le Site des Deux Caps

Le partage de l'espace est une composante essentielle de notre démarche de candidature à l'obtention du Label Grand Site de France.

Cette dernière orientation s'articule autour de trois volets de mesures destinées à la dimension agricole du site, mais aussi à ses composantes touristique et solidaire.

A. L'AGRICULTURE

Par l'espace qu'elle occupe, l'activité agricole sera une préoccupation de notre démarche afin de permettre sa pérennité tout en respectant l'environnement et les paysages du site. Un enjeu majeur d'autant plus important que l'évolution conduit à de profondes modifications des pratiques culturales. Ces mesures bénéficieront du soutien de la Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais.

Mesure 18 : Une agriculture présente au cœur du Site des Deux Caps

Déjà largement engagées dans des procédures limitant l'emploi d'intrants chimiques, il s'agira de poursuivre toutes les démarches pour assurer la certification de haute valeur environnementale des exploitations et de valorisation des productions tant sur le plan végétal qu'animal. Les démarches passent par le soutien à l'insertion paysagère des bâtiments agricoles et par l'appui aux collectivités gestionnaires de l'urbanisme pour permettre un développement raisonné des projets agricoles dans le respect des lois et règlements.

En partenariat avec les organisations professionnelles et avec l'appui des structures locales, du Parc naturel régional Cap et Marais d'Opale, il pourrait être proposé aux exploitants de développer et d'accompagner les démarches de certification, d'audits énergétiques, lutte contre l'érosion des sols par des plantations... dans le but d'assurer la pérennité des exploitations agricoles.

De la même façon il semble important de mener un travail de fond concernant les exploitations agricoles, dans la mesure où la donnée existe : pérennité des exploitations, foncier en propriété, en location, état juridique au regard de la loi sur les sites et la loi littoral, au regard des documents d'urbanisme, état des lieux des circuits courts déjà existants pour la vente des produits.



B. LE TOURISME

Spontané, reposant sur une offre issue majoritairement du secteur privé, privilégié dans sa fréquentation mais de qualité souvent moyenne, encore trop concentré dans l'espace et dans le temps, objet de beaucoup de convoitises, mais aussi d'une volonté d'habitants permanents de s'ouvrir à des opportunités d'activités d'accueil, le tourisme est une thématique incontournable de la réussite de notre démarche.

En liaison avec l'Agence de développement et de réservation touristiques – Pas-de-Calais tourisme, le Comité régional de tourisme Nord – Pas-de-Calais et la Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Opale, un programme de mesures spécifiques sera à mettre en œuvre :

Mesure 19 : Travailler avec les acteurs du tourisme pour la promotion d'un tourisme durable et mettre en cohérence l'offre proposée avec l'esprit des lieux du Site des Deux Caps

La politique départementale en faveur de l'hébergement touristique privilégie les critères de développement durable et d'accessibilité. Ces deux critères doivent être appliqués de manière systématique sur ce territoire.

Cette exigence suppose un accompagnement spécifique des porteurs de projets d'hébergement et au-delà de l'ensemble des prestataires touristiques installés ou ayant l'intention de s'installer.

La montée en gamme des hébergements touristiques est une priorité. Il s'agit, notamment de soutenir ceux mettant en avant la dimension environnementale et le savoir faire local.

Cette démarche collective concerne l'ensemble des partenaires publics ainsi que les socio-professionnels engagés sur le territoire. L'objectif est de partager le souci d'un intérêt commun de favoriser ou non une activité d'hébergement touristique compatible avec la candidature au label Grand Site de France®.

Mesure 20 : Conduire une démarche qualité territoriale ambitieuse

La qualité est une priorité de la stratégie touristique départementale et régionale, et ce territoire doit être pilote dans ce domaine.

Pour ce faire, une politique ambitieuse de labellisation touristique doit être imaginée et mise en œuvre tant pour les prestataires d'activités touristiques (Qualité tourisme, Clef verte, Eco label européen, Tourisme & Handicap...) que pour les communes concernées (communes touristiques, stations classées de tourisme, Famille plus...).

L'étude de la fréquentation touristique sera au cœur des préoccupations des acteurs touristiques locaux, départementaux et régionaux, pour dans un premier temps, actualiser les données de la dernière étude menée sur le Grand Site des Deux Caps en 2002 et pour mesurer, au terme de cette candidature, l'évolution de ce secteur d'activités.

Mesure 21 : Accompagner et inciter à la création de produits de court séjour de découverte sur les thématiques propres au Site des Deux Caps, en ciblant les circuits de distribution et les clientèles via les réseaux sociaux Internet :

L'outil Internet permet de proposer une offre mieux ciblée, des coups de cœur, des offres promotionnelles, des comparatifs de prix et de rapport Qualité / Prix...

En trois ans, la proportion du chiffre d'affaires de la centrale départementale de réservation par internet est passée de 23 % en 2006 à 46 % en 2009.

Pas-de-Calais Tourisme développe actuellement son service de commercialisation. Après l'ouverture de la commercialisation aux meublés de tourisme, aux chambres d'hôtes, à l'hôtellerie, le service propose des offres packagées pour individuels et de la billetterie des équipements. Les produits marqués et/ou labellisés Grand Site des Deux Caps pourraient bien entendu bénéficier des services de Loisirs Accueil et/ou d'autres opérateurs locaux, après concertation sur le contenu des produits et sur les clientèles cibles.

Les prestataires doivent être pour cela sensibilisés et recrutés avec un système de contrôle renforcé des prestations et services vendus.

Mesure 22 : Impliquer l'habitant

Le Département du Pas-de-Calais, en concertation avec les Greeters du Kent s'est investi dans une forme de tourisme privilégiant le lien entre visiteurs et visités, en créant son propre réseau de Greeters made in Pas-de-Calais.

L'invitation doit se traduire par une volonté commune de moments à partager vers « des histoires à vivre ».

Le Site des Deux Caps doit être reconnu comme le territoire d'excellence de cette forme de tourisme.

C. LA SOLIDARITÉ

Au-delà des dispositifs d'allocation, la mission du Conseil général est la remise à l'emploi durable des femmes et des hommes qui en sont privés en mobilisant tous les dispositifs d'insertion. La démarche Grand Site des Deux Caps doit également permettre de s'inscrire dans cette optique d'insertion par l'emploi.

Mesure 23 : Les clauses d'insertion sociale

Une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique sera ainsi prévue pour l'attribution et l'exécution des marchés publics (art. 14 et 53 du code des marchés publics). Cette mesure visera à favoriser la mise en œuvre d'une commande publique socialement responsable pour le renouvellement des marchés de travaux liés à l'opération afin de permettre le retour ou l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles



Mesure 24 : La mise en place d'un appel à projets

En s'appuyant sur la dynamique Grand Site, la création, pour les publics les plus éloignés de l'emploi, d'Ateliers et Chantiers d'Insertion permettra notamment de développer une démarche d'insertion socioprofessionnelle et de construire des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA.

Ce dispositif permettra en accord avec le gestionnaire des sites, EDEN 62, d'identifier les travaux susceptibles d'être confiés dans ce cadre d'insertion par l'emploi. La possibilité de lancer des actions sur des terrains « hors ENS » en lien avec les EPCI, sera également étudiée pour faciliter la mise en œuvre d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qui ont pour mission « d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable » (L.5132-15 du code du travail).

De la même façon (en complément de la mise en place d'un appel à projet) dans le cadre des travaux inclus dans les Contrats Natura 2000 ou issus des plans de gestion des sites naturels, des chantiers de restauration écologique des milieux naturels ou d'entretien seront réalisés par des associations d'utilité sociale. Ces chantiers concerneront aussi bien la restauration de pelouses acidiphiles, calcaires que des landes à callunes et bruyères.



2.3. LA GOUVERNANCE DU SITE

Le label garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable en :

- préservant l'environnement par le maintien de la qualité paysagère et culturelle du site candidat et de ses milieux
- en intégrant le développement économique local dans le Schéma de gestion du site
- en assurant que le projet de mise en valeur du site a été établi de façon concertée avec les partenaires et les habitants concernés
- en s'assurant que la fréquentation touristique reste compatible avec le respect des conditions de vie des habitants

Extrait de l'Article 1 – Objectifs - du règlement d'usage du label Grand Site de France ®

Fort de l'expérience acquise, le Conseil général du Pas-de-Calais renforcera les partenariats qui ont permis de créer les conditions d'une gestion commune et partagée du Site des Deux Caps.

Il n'est pas question ici de se substituer aux acteurs locaux en place, qui se sont dotés des compétences institutionnelles ou exercent des prérogatives déléguées par les organismes publics compétents.

L'objectif du Conseil général du Pas-de-Calais est d'intervenir en complément qualitatif, en tant que catalyseur, coordonnateur et animateur local, d'appui technique, dans une perspective d'excellence environnementale en cohérence avec les principes de l'Agenda 21 départemental. Mais aussi fidèle à sa compétence solidarité, le Département souhaitera donner une dimension sociale à cet investissement pour l'avenir du Site des Deux Caps.

Les outils de cette gouvernance (**annexe 6**) seront organisés autour de 3 lieux partenariaux de décision et d'action :

Le **Comité de pilotage**, présidé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil général du Pas-de-Calais où les élus et représentants des acteurs du Site des Deux Caps valideront les orientations stratégiques, et prendront les décisions vis-à-vis des opérations et actions à entreprendre ainsi que des moyens humains et financiers à solliciter et mobiliser.

Le **Comité technique** de suivi est quant à lui co-présidé par le Vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais chargé de l'environnement, de l'Agenda 21, de la santé et des grandes infrastructures et par le Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Il est l'outil technique de travail pour le suivi et la réalisation des opérations liés à l'Opération Grand Site. Il est le lieu de débat et de concertation technique préalable au comité de pilotage. Il est ouvert à l'ensemble des structures ayant un rôle au sein de l'équipe projet (Conseil général et ses différents services, PNR, EDEN 62, Conservatoire du littoral). Il est également le lieu de travail et d'échange avec les différents services de l'Etat concernés (DDTM-DREAL-SDAP), ainsi que les techniciens de la CCI Côte d'Opale, de la Chambre d'agriculture, des EPCI et des communes concernées.

Une réflexion portant sur la création d'un ou plusieurs groupes de travail sera abordé afin de concrétiser la volonté du Département et de ses partenaires d'associer les représentants des secteurs d'activités évoqués dans le dossier de candidature (agriculture, tourisme et loisirs au naturel, solidarité, sauvegarde du patrimoine...).



Une équipe projet initiée au sein même du Conseil général du Pas-de-Calais, dont la coordination en faveur du label Grand Site de France ® sera assurée par le directeur de la MDDL du Boulonnais. Cette équipe mobilisera des personnels à temps plein sur cette mission et des personnels de service locaux et centraux existants. Cette équipe partenariale intégrera les personnels mobilisés par les signataires de la future convention de partenariat, principalement EDEN 62, le Conservatoire du littoral, l'Etat, représenté par la DREAL, le SDAP, la DDTM, la Région via notamment le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale mais aussi la CCI Côte d'Opale, la Chambre d'agriculture, les 4 intercommunalités et les 8 communes géographiquement concernées.

Le Conseil général du Pas-de-Calais mettra en œuvre son action de gestion selon 3 modes d'intervention complémentaires :

Il portera des actions en maîtrise d'ouvrage dès lors que ces projets :

- relèveront de ses compétences
- présenteront un caractère expérimental, exemplaire ou innovant dans les champs du développement durable

Il apportera un conseil-assistance et/ou déléguera vers les établissements publics et organismes associés départementaux permettant la gestion durable des espaces naturels sensibles identifiés sur le Site des Deux Caps confiés à EDEN 62, l'appui technique du CDT, du CAUE 62 pour les porteurs de projets publics et privés, exemplaires, expérimentaux, innovants ou d'intérêt collectif sur les champs du développement durable du Site des Deux Caps.

Il exercera une animation territoriale.

Il travaillera en étroite collaboration avec les acteurs locaux en place, dans le respect de leurs compétences, responsabilités et prérogatives. Il pourra les accompagner, les soutenir au travers des compétences et politiques départementales existantes, notamment par la contractualisation avec les intercommunalités pour viser une convergence collective de développement durable du Site des Deux Caps.



La gouvernance de proximité du Site sera ainsi assurée pour :

- La gestion partenariale et concertée, action par action avec les acteurs concernés : communes, intercommunalité, Région, Etat, acteurs de la profession agricole, socio professionnels du tourisme, habitants, usagers du site...
- L'intervention diversifiée et complémentaire du Conseil général du Pas-de-Calais apportée aux acteurs locaux et adaptée aux actions, enjeux et compétences de chacun.
- La poursuite et l'animation des Comités techniques de suivi et de pilotage, assurant une programmation annuelle mise en place dans le cadre de l'OGS.

3^e PARTIE

LES MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS



Le Conseil général du Pas-de-Calais est dépositaire du dossier de demande d'obtention du label Grand Site de France ®. Il est, à ce titre, le chef de file et le garant du respect du label pour l'ensemble des partenaires et acteurs du Grand Site.

Basé à Wimille, dominant l'entrée Nord du Site des Deux Caps, dans les locaux de la Maison départementale du développement local, la composition de l'équipe projet se détaille de la façon suivante :

Conseil général du Pas-de-Calais :

4 postes à temps plein dont celui du chef de projet OGS, complété du renfort ponctuel d'agents et cadres du siège et du territoire, dont le directeur de la Maison départementale du développement local du Boulonnais, chargé de la coordination du dépôt de candidature et de suivi du label Grand Site de France ®. Ce sont en tout plus de 18 personnes mobilisées à temps partiel pour les différentes missions de l'OGS et de la candidature au label Grand Site de France ®.

Eden 62 :

En fonction de l'ordre du jour du comité de pilotage, du comité technique, de l'équipe projet, Eden 62 s'engage à être présent via :

Le Directeur général des services,

Le Directeur de la gestion et des aménagements,

Le Directeur de la communication et de l'action partenariale,

Le chargé de missions « gestion des milieux naturels » Site des Caps,

Le chargé de mission EMAS/Accessibilité,

Le chargé de mission Communication/Pédagogie.

Conservatoire du littoral et des Rivages lacustres :

Le Conservatoire du littoral s'engage à être présent à l'ensemble des réunions techniques, de Comité de pilotage et de suivi. Il participera activement à la concertation dans le cadre des programmes de travaux. Il assurera le portage de sa politique foncière.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale apportera un appui en ingénierie par l'intermédiaire du chargé de mission affecté à plein temps sur l'Opération Grand Site.

Le Parc naturel régional est co-animateur de la démarche Natura 2000 avec Eden 62. Il prend également en charge les dépenses liées à la gestion des espaces naturels suivants : communes d'Ambleteuse et d'Audresselles, Mont de couple.

Les enjeux de la candidature à l'obtention du label Grand Site de France sont en cohérence avec les orientations et mesures de la future Charte du Parc.

[Annexe 7 : Extrait du Plan de Parc de la future Charte du Pnr CMO]

Services de la Région :

Le Conseil régional Nord/Pas-de-Calais, partenaire à part entière du comité de pilotage, mobilisera ses services pour participer aux travaux du comité technique et appuyer, autant que de besoin, l'équipe projet pilotée par le Conseil général.

Il veillera à la cohérence et à la complémentarité des actions mises en œuvre sur le territoire du Site des Deux Caps avec les objectifs de la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Services de l'Etat :

Préfecture du Pas-de-Calais : secrétariat et présidence de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (M. Marc ANDRE et M. le secrétaire général) et coprésidence du COPIL.

Préfecture de Boulogne-sur-Mer : coprésidence du COTECH.

DREAL NPDC : chef de la division protection de la nature, des paysages et de la biodiversité (Elodie RENOULT), 2 inspecteurs des sites (Hervé LEFORT et Coralie MOULIN), 1 chargé de mission urbanisme (Pascal SCOURNAUX) + chargés de mission Natura 2000 et espèces protégées (Laure OLIVIER, Hélène PERIER).

L'inspecteur des sites participe aux groupes techniques dans la mesure de ses moyens, sur le thème de la prise en compte des sites et des paysages. Il instruit les demandes de travaux en site classé, et dans une moindre mesure en site inscrit. Il coordonne et instruit les dossiers de classement et d'inscription au titre des sites. Il rapporte devant la CDNPS. Il gère le budget alloué par l'État à l'opération grand site en collaboration avec le secrétariat général de la DREAL. Il travaille en équipe pluridisciplinaire.

DDTM : 1 chargé de mission Natura 2000 (Philippe MASSET), 1 chargé de mission paysage et urbanisme (Philippe ALLARD). La DDTM rapporte les projets liés à l'application de la loi littoral en CDNPS.

SDAP: chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine, architecte des bâtiments de France (Catherine MADONI) et son adjoint (Alain-Claude DEBOMBOURG). L'architecte des bâtiments de France instruit à la fois les demandes de travaux en abord des monuments historiques, les PLU, les SCOT et les travaux en sites inscrits et classés. Il rapporte devant la CDNPS.

Participation des intercommunalités et des communes du Site :

Chaque EPCI, définira les moyens humains qui permettront d'assurer le suivi et la coordination des mesures déclinées dans ce document et à ce titre participeront au Comité de pilotage, sa déclinaison technique et les groupes de travail adhoc.

A titre d'exemple l'OGS a été intégré à la démarche d'élaboration du SCOT de la Terre des Deux Caps en mobilisant moyens humains et financiers.

De la même façon les communes du Site, dans la mesure de leurs compétences et moyens humains seront associées à la mise en œuvre du Schéma d'accueil stratégique du Grand Site et invitées à participer au Comité de pilotage, Comité technique et groupe de travail nécessaires à l'élaboration concertée des projets du Grand Site.

Participation de la Chambre de commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale :

La Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Opale, convaincue de l'importance de l'activité du tourisme dans le développement économique local, apportera son soutien à l'équipe opérationnelle pour la valorisation de l'impact économique du Grand Site des Deux Caps auprès des socio-professionnels du tourisme et des loisirs.

Elle mobilisera les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et mesures présentés dans le dossier de candidature à l'obtention du label Grand site de France® et relaiera auprès de son Conseil d'administration les dossiers de réalisations de projets auxquels elle pourrait éventuellement participer.

Participation de la Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais.

La Chambre d'agriculture dans le cadre de sa double mission de représentation et d'intervention intervient auprès des pouvoirs publics et met au service de ses ressortissants des compétences pour les aider dans leurs différentes démarches.

Elle initie des partenariats avec les collectivités locales pour une bonne implication de l'agriculture dans les dynamiques de pays. C'est dans ce cadre que la Chambre d'agriculture mobilisera ses différents départements, « filières » (productions végétales et animales) et un département aux activités transversales (hommes et territoires) au service de ses ressortissants locaux, exploitants agricoles du territoire des huit communes du Grand Site des Deux Caps pour la mise en œuvre des objectifs et mesures présentés dans le dossier de candidature à l'obtention du label Grand site de France® et relaiera auprès de son Conseil d'administration les dossiers de réalisations de projets auxquels elle pourrait éventuellement participer.

3.2. LA CONVENTION DE GESTION DU SITE ET LES OUTILS CONTRACTUELS À DÉVELOPPER

Cet outil majeur dans la relance de l'Opération Grand Site, permet d'officialiser le partenariat pour la gestion durable du Site des Deux Caps – Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez pour la période 2011-2017.

Le projet présenté en **annexe 8** définit les modalités de gouvernance et les moyens opérationnels mis en place et précise les engagements de chaque partenaire signataire :

- Département du Pas-de-Calais,
- Etat,
- Région Nord - Pas-de-Calais,
- Conservatoire du littoral et des Rivages Lacustres,
- Eden 62,
- Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Communes du Grand Site
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale
- Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.

La convention rappelle ensuite les principaux objectifs sur la période 2011 – 2017 qui sont, bien entendu, en phase avec les orientations reprises dans le dépôt de candidature au label Grand Site de France ®.

D'autre part trois outils répondant à différentes orientations sont à définir et mettre en œuvre dans le cadre du plan du Schéma de gestion du Grand Site National des Deux Caps :

- Le Schéma d'accueil stratégique
- Le Schéma de stratégie foncière
- L'Atlas du paysage et des patrimoines

A - LE SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE

Le Schéma d'accueil stratégique est construit autour de trois constats.

- Une fréquentation saisonnière
- Une fréquentation « fast-food » ou le visiteur effectue la visite du Grand Site par la RD 940, sur une journée dans son séjour sur la Côte d'Opale.
- Une fréquentation excessive des deux sites emblématiques, Gris-Nez et Blanc-Nez

Le Schéma d'accueil devra donc résoudre via la signalétique, la communication touristique, le problème de segmentation de la fréquentation en orientant le public en fonction des activités saisonnières.

Il devra tenter d'atténuer ces phénomènes supposés de sur-fréquentation, en proposant des alternatives de découverte, en mettant en valeur les patrimoines du site, en améliorant la signalétique, l'information et la qualité des équipements par augmenter les temps de séjours, diffuser la fréquentation.

Il viendra finaliser les mesures évoquées dans les orientations 3 et 4 du dossier de candidature.

B - LE SCHÉMA DE STRATÉGIE FONCIÈRE

Cet outil confortera les mesures 1, 2, 3 et 5 de l'orientation 1 et abordera les points suivants :

→ Hiérarchisation des acquisitions à mener en fonction de l'urgence des mesures à prendre :

Sur les milieux naturels :

La stratégie foncière doit porter prioritairement sur les cœurs de nature, en lien avec le nouvel inventaire ZNIEFF, en cohérence avec la Trame verte Trame bleue.

Sur les paysages :

La stratégie foncière doit être cohérente avec l'Atlas des paysages et du patrimoine.

Sur l'accueil du public :

La stratégie foncière doit être basée entre autres sur le schéma d'accueil stratégique.

Sur la préservation de l'espace agricole :

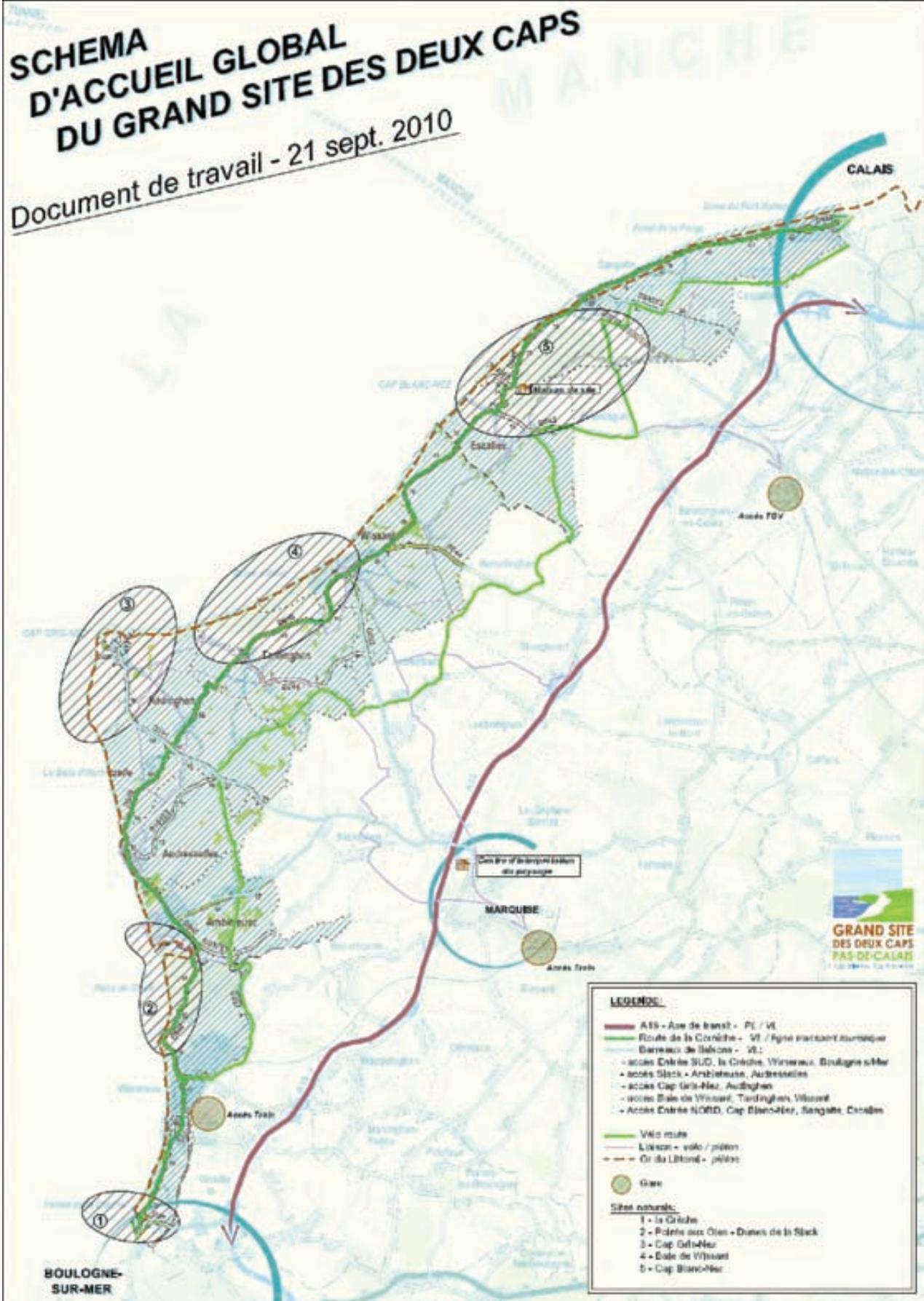
La stratégie foncière doit prendre en compte la pérennisation de l'activité agricole.

→ Adaptation des périmètres de ZP ENS et des périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral.

En fonction de la hiérarchisation, la concertation sera menée par le Département avec ses partenaires et les collectivités locales pour les ENS.

Le cas échéant, pour des objectifs autres que ceux des ENS, le Conservatoire du littoral pourra (en accord avec les collectivités locales) étendre ses périmètres d'intervention et éventuellement créer ses zones de préemption propres.





Source CG62/065

- Définition de stratégie

Un bilan des acquisitions sera effectué pour évaluer le rythme d'achat des terrains depuis la 1^{ère} OGS de 1978.

Un état de la nature de la propriété (Indivision, sci, individuel...) sera réalisé.

En fonction de la capacité et de l'urgence à acquérir, différents outils seront mis en œuvre.

C - ATLAS DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE REMARQUABLES

De la même façon cet Atlas, nécessaire à la concrétisation des orientations 1 et 2, se décomposera en 4 parties :

- Identification, hiérarchisation

A partir de l'Atlas régional, à partir du diagnostic OGS de 2002, à partir du Plan de Parc du futur PNR des Caps et Marais d'Opale, il s'agira de décrire sur le territoire du Grand Site les différentes séquences paysagères, ce qui les caractérise, ce qui en fait l'identité.

Une carte des valeurs ponctuera ce travail. Une carte de sensibilité des paysages sera également réalisée. Elle devra inclure la sensibilité à l'intérieur de l'unité paysagère mais aussi depuis les espaces de co-visibilités.



- Stratégie de préservation

Cette stratégie devra mettre en évidence la nature de l'intervention (foncière, réglementaire, zonage au PLU).

- Développement des outils (ZPPAU, règlement d'urbanisme, PLU, SCOT, Loi de 1930, zone de préemption, directive paysagère etc...)

- Mise en place d'un observatoire de l'évolution des paysages

Pour la réalisation de cet atlas le service SIG du Département sera mobilisé.

3.3. LE BUDGET AFFECTÉ AU GRAND SITE NATIONAL

LES PRINCIPES

Les moyens financiers engagés dans le cadre du Grand Site des Deux Caps répondent à la logique partenariale mise en place depuis le début de l'opération : un chef de file qui pilote d'un point de vue technique, administratif et financier un volet du projet, en liaison et avec le soutien financier des partenaires de l'opération et des financeurs (Région Nord - Pas-de-Calais, Etat et Union européenne).

Cette répartition des compétences se présente schématiquement de la façon suivante :

- Le Département du Pas-de-Calais pour le volet aménagement et la démarche de labellisation,
- Le Syndicat mixte EDEN 62 pour le volet gestion-animation,
- Le Conservatoire du littoral pour le volet foncier.

L'implication des partenaires se manifeste également au travers des moyens d'ingénierie affectés spécifiquement à l'opération par le Département, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le Syndicat mixte EDEN 62.

Au total, tous partenaires confondus, ce sont plus de 32 M € qui sont mobilisés sur la période 2005-2013.

Les éléments budgétaires correspondants sont présentés en **Annexe 9** au dossier de demande de labellisation.

LE BUDGET GRAND SITE DES DEUX CAPS DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Les crédits consacrés par le Conseil général du Pas-de-Calais à l'opération Grand Site, s'ils ne font pas l'objet d'une individualisation compte tenu du mode de gouvernance proposé et de l'absence de création d'une nouvelle entité disposant de la personnalité juridique, sont néanmoins identifiables au sein du budget général du Département grâce à la création, depuis 2005, d'enveloppes budgétaires spécifiques au projet.

L'architecture budgétaire se présente de la façon suivante :

- Sous programme 738B01 : aménagements et frais connexes liés à la phase I de l'opération.
- Sous programme 738B02 : aménagements et frais connexes liés à la phase II de l'opération.
- Sous programme 738B03 : actions de communication dédiées à l'opération Grand Site.
- Tranche de financement individualisée pour ce qui concerne les Ateliers Chantiers d'Insertion mis en œuvre dans le cadre de l'opération.

Elle est pilotée par le Pôle de l'aménagement du territoire et du développement durable (PATDD) auquel la Mission Site des Deux Caps est rattachée.

Les dépenses de personnel relatives à la Mission Site des Deux Caps (4 personnes) sont intégrées dans la masse salariale globale du Conseil général mais peuvent être identifiées et valorisées.

LE BUDGET GRAND SITE DES DEUX CAPS DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale apportera un appui en ingénierie par l'intermédiaire du chargé de mission affecté en permanence. Cette affectation d'un personnel du syndicat mixte Espace Naturel Régional est financée intégralement par la Région Nord-Pas-de-Calais. Cette participation représente pour la période 2011-2014 la somme d'environ 200 000 € (salaires, charges et frais divers).

En matière de gestion budgétaire, les crédits sont soit :

- Gérés directement par la Mission Site des Deux Caps (PATDD) pour les dépenses d'études, de travaux, de frais connexes aux aménagements...
- Votés sur les enveloppes Grand Site gérées par la Mission Site des Deux Caps (PATDD) et délégués pour l'engagement comptable et la liquidation à d'autres services du Département (Maison du département infrastructure pour l'entretien de la future Maison de Site, Service des grands projets routiers Littoral pour les aménagements de voirie connexes à l'opération...) sur la base des programmes de travaux définis avec la Mission Site des Deux Caps.
- Gérés par d'autres directions et services en liaison étroite avec la Mission Site des Deux Caps (PATDD) pour ce qui concerne les dépenses relatives d'une part à la promotion du site et de l'opération (Direction de la communication) et, d'autre part, aux actions d'insertion venant s'adosser aux aménagements programmés dans le cadre de la deuxième phase (Service insertion et emplois en entreprise).

Le Site des Deux Caps ne génère pas de recette d'exploitation mais la réalisation des aménagements est financée par les partenaires du Département : Union européenne, Conseil régional, Etat et Conservatoire du littoral selon les plans de financement présentés en annexe 9.

Le Parc naturel régional prend également en charge les dépenses liées à la gestion des espaces naturels suivants : communes d'Ambleteuse et d'Audresselles, Mont de couple.

LE BUDGET GRAND SITE DES DEUX CAPS D'EDEN 62

Les dépenses relatives à la gestion des espaces naturels et à la mise en œuvre des contrats Natura 2000 sont confiées au Syndicat mixte EDEN 62 compétent dans ces domaines pour l'ensemble des propriétés du Département et du Conservatoire du littoral classés en Espaces naturels sensibles en vertu de la convention de partenariat liant les trois structures.

Les dépenses, composées pour l'essentiel par les moyens humains déployés sur le site (gardes nature) bénéficient du financement apporté au titre de la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles.

Des contreparties européennes (FEADER et FEDER) sont également apportées sur les volets Natura 2000 et biodiversité.

LE BUDGET GRAND SITE DES DEUX CAPS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Les dépenses liées aux acquisitions de terrains intervenant dans le cadre de l'opération sont prises en charge par le Conservatoire du littoral qui s'est vu confier les aspects foncier de l'opération.

Pour mener à bien sa mission d'opérateur foncier, le Conservatoire du littoral bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord - Pas-de-Calais et de l'Union européenne.

LE BUDGET GRAND SITE DES DEUX CAPS DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS

La Région, dans le cadre de ses politiques de droit commun (en particulier celles liées à l'Environnement), des fonds territoriaux (phase 1 et 2), et de ses participations au budget du Conservatoire et du Parc naturel régional se mobilisera comme par le passé sur les projets du Grand Site des Deux Caps.

LE BUDGET GRAND SITE DES DEUX CAPS DE L'ETAT

L'Etat a proposé trois opérations de financement de l'Opération grand site :

Dans le cadre du CPER :

OGS1 : 150 000 € en 2004 dont 120 000 € déjà consommés ;
OGS2 : 150 000 € en 2006 dont 0 € consommé

Hors CPER

OGS3 : 150 000 € en 2007 : opération en cours.

Une quatrième opération se prépare :

OGS4 : 50 000 € prévus en 2011 (le montant peut encore évoluer)



4^e PARTIE

LES MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI



4.1. LES INDICATEURS D'ÉVALUATION

Il s'agit de mettre en place quelques indicateurs simples et facilement reproductibles, qui sont susceptibles de mesurer l'évolution du territoire du Grand Site pour les six prochaines années. Ces indicateurs doivent porter sur l'évolution du patrimoine naturel, culturel et paysager, l'évolution de l'occupation du sol, l'évolution des équipements et des aménagements ainsi que l'évolution du site en tant que territoire de vie (indicateurs socio économiques).

Nos engagements portent sur les propositions d'indicateurs suivants :

Milieus naturels remarquables :

Evolution de la surface de pelouse calcicole pour le Cap Blanc-Nez (source pnr-Eden 62)

Evolution de la présence d'*Armeria maritima* sur les espaces reconquis pour le Cap Gris-Nez (source pnr-Eden 62)

Indicateurs liés aux espèces remarquables (sources Eden 62).

Gestion / acquisition / protection :

Evolution des surfaces acquises par la collectivité (CELRL, CG 62) sur le périmètre du site (source CELRL-Pôle Aménagement du territoire CG 62)

Evolution du foncier / urbanisme :

Surfaces restant à urbaniser/ surface totale de la commune (source PLU)

Coût du foncier/ moyenne régionale (source Notaires de France)

Accueil sur les sites naturels :

Evolution nombre / linéaire de boucles piétonnes sécurisées sur les sites naturels (source Equipe projet OGS)

Evolution du nombre d'aires d'accueil naturelles sur les sites (source Equipe projet OGS)

Activité Touristique

Suivi de la fréquentation quantitative et qualitative du Site des Deux Caps suivant les protocoles adhoc à définir en lien étroit avec l'Agence de développement et de réservation touristiques – Pas-de-Calais Tourisme.

Evolution du nombre de nuitées (source Agence de développement et de réservation touristiques – Pas-de-Calais Tourisme - CRT)

Evolution des projets touristiques (source Agence de développement et de réservation touristiques – Pas-de-Calais Tourisme - CRT) : golf, bases de voile ...

Éléments socio-économiques

Evolution du profil démographique des communes (source INSEE) : rapport taille / densité

Evolution du parc de logement : principal, secondaire, vacant (source INSEE)

Maintien du nombre d'exploitations agricoles sur le site et suivi de la surface agricole utile (SAU).

L'engagement du Conseil général portera également sur deux outils d'observation et de suivi :

L'observatoire cartographique et photographique du Site des Deux Caps :

Avec dans un premier temps, la volonté de rassembler de manière précise grâce au service SIG départemental, une cartographie des actions de restauration paysagère et de reconquête du patrimoine conduite sur le Site des Deux Caps.

En fonction des indicateurs retenus, le suivi cartographique du patrimoine naturel, culturel, bâti du site sera effectué annuellement.

Concernant la photographie, un travail d'archivage et de classement des matériaux disponibles sera réalisé. Un suivi de quelques sites précis sera mis en place, en particulier vis-à-vis des problèmes d'érosion et de dégradation de certains sites.

Ce travail alimentera également le volet communication (site internet, exposition, support papier...).



L'observatoire touristique :

En liaison avec les socio-professionnels, leurs représentants consulaires, l'Agence de développement et de réservation touristiques – Pas-de-Calais Tourisme et le CRT seront sollicités pour mettre en place un observatoire touristique, véritable tableau de bord de l'activité des loisirs sur le Site des Deux Caps.

L'objectif est de suivre les évolutions et d'avoir les paramètres nécessaires pour conseiller au mieux les socio professionnels et les porteurs de nouveaux projets touristiques.

Au travers du réseau des acteurs du tourisme du Site de Deux Caps, nous proposerons de mettre en place des outils capables de collecter des données qualitatives et quantitatives (enquêtes de satisfaction, comptage...) sur différentes facettes de l'accueil et de la découverte du Site des Deux Caps.

4.2. LE MODE DE CONCERTATION ET D'INFORMATION DES POPULATIONS LOCALES ET DES VISITEURS

L'implication des élus, des partenaires institutionnels, associatifs, des habitants, l'information des visiteurs font partie des clés du succès de l'OGS du Site des Deux Caps.

Bien entendu cette préoccupation demandée dans la constitution du dossier de demande de label Grand Site de France ® (article 6) sera au cœur de notre démarche pour les 6 années à venir.

Tout d'abord en continuant en lien avec les partenaires du projet une communication sur le Grand Site des Deux Caps, pour expliquer les opérations mises en œuvre, les résultats en termes de paysage et la gestion du site.

Une mention spécifique sera portée aux supports, mode de communication et événementiels de concertation et une restitution auprès de la population locale et des visiteurs du Site des Deux Caps, sera effectuée.

Une attention particulière sera portée sur le site internet du Site des Deux Caps. Ce support interactif permettra d'échanger avec le grand public et permettra également aux élus, techniciens, et toutes personnes ressources du Site des Deux Caps et en charge du développement durable d'autres Grands Sites de France ®, d'avoir accès aux documents et retours d'expériences menées sur le Site de Deux Caps.

Conférences, soirées débats, café « Grandsitologique », journée de formation, balades nature guidées, expositions photo... sont autant de pistes de travail pour aller à la rencontre des habitants et des visiteurs du Site des Deux Caps.

La signalétique sera également un support qui permettra de valoriser l'attribution du label Grand Site de France ®.

Enfin, l'Agenda 21 mis en place par le Département en 2009, permettra de franchir un palier supplémentaire dans l'exemplarité des mesures et actions opérationnelles visant notamment la préservation de la biodiversité et des paysages du Grand Site, ainsi que dans l'approche d'un écotourisme.



CONCLUSION



La qualité des paysages du Site des Deux Caps – Cap Gris-Nez et Cap Blanc-Nez et son positionnement spécifique sur la Côte d’Opale, dans le détroit du Pas-de-Calais reliant la Grande-Bretagne au continent européen, en font un site exceptionnel.

Des programmes ambitieux et volontaristes ont permis sa protection depuis plus de 40 ans. Une gouvernance de proximité et un partenariat constant de l’ensemble des acteurs du site ont été mis en place.

L’engagement du Conseil général du Pas-de-Calais en l’an 2000, avec des moyens humains et financiers abondés par l’ensemble des partenaires institutionnels ont permis d’assurer une gestion durable de cet espace.

L’obtention du label Grand Site de France ®, constituerait à la fois une reconnaissance du travail accompli et un sésame pour développer ensemble une politique nationale de préservation, de réhabilitation et de valorisation du Grand Site des Deux Caps.



DOSSIER DE CANDIDATURE
LABEL GRAND SITE DE FRANCE ®
GRAND SITE DES DEUX CAPS
CAP GRIS-NEZ CAP BLANC-NEZ

DOSSIER ANNEXES

ANNEXE 1 : HISTORIQUE DES MESURES DE PROTECTION PRISES SUR LE SITE DES DEUX CAPS.

ANNEXE 2 : PATRIMOINE NATUREL – MESURES DE PROTECTION.

ANNEXE 3 : DONNÉES DE POSITIONNEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE.

ANNEXE 4 : LISTE DES ESPÈCES SENSIBLES BÉNÉFICIANT DU SUIVI « OGS – BIODIVERSITÉ ».

ANNEXE 5 : LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU SITE DES CAPS (EDEN 62).

ANNEXE 6 : OUTILS DE LA GOUVERNANCE GRAND SITE DES DEUX CAPS.

ANNEXE 7 : EXTRAIT DU PLAN DE PARC DE LA FUTURE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE.

ANNEXE 8 : PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DURABLE DU SITE DES DEUX CAPS.

ANNEXE 9 : ELÉMENTS BUDGÉTAIRES OGS DU SITE DES DEUX CAPS.

ANNEXE 1 : HISTORIQUE DES MESURES DE PROTECTION PRISES SUR LE SITE DES DEUX CAPS

• 1963 : classement de l'anse du Cap Gris-Nez

- 1970 : les 8 communes du site des caps sont inscrites à l'inventaire des sites
- 1973 : classement de l'estuaire et des dunes de la Slack ainsi que de la Pointe aux oies
- 1978 : le site des caps figure sur la liste initiale des 26 grands sites nationaux.
La coordination de l'opération est confiée à l'association Espace naturel régional
- 1983 : actions de mise en valeur du site, politique d'acquisition et de gestion des espaces

• Décembre 1987 : l'ensemble du Site des Deux Caps est enfin classé

- 1989 : de nouveaux enjeux et une nouvelle opération : Cap 93
- 1991 : mise en place du comité de pilotage
- 1992 : rendu de l'étude de mise en valeur et de protection du site
- 1993 : la maîtrise d'ouvrage de l'opération est confiée au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Boulonnais (parc naturel régional) : lancement des travaux
- 1993 : réalisation de la première phase de travaux
- 1995 : réalisation de la deuxième phase de travaux

• 1999 : fin du programme Cap 93

- 2000 : de nouvelles exigences pour l'attribution du label « grand site national »

• 2000 : lancement de la nouvelle opération grand site

- 2001 : lancement des études préalables (Inventaire du patrimoine naturel, culturel, études de Fréquentations, diagnostic du site)
- 2002 : concertation et animation du projet avec les élus
- 2003 : lancement des études de projet sur les 8 communes
- 2004 : validation d'une première phase d'aménagement à l'échelle de cinq communes du site
- Juin 2004 : validation du programme d'action par la Commission Départementale des sites

• Juillet 2004 : Le Président du Conseil général propose de prendre la maîtrise d'ouvrage du Projet

- Septembre 2004 : avis très favorable de la Commission Supérieure des sites
- Mars 2005 : les communes délibèrent favorablement sur les principes d'aménagement

• Avril 2005 : signature de la convention de partenariat

- Juin 2005 : avis favorable de la Commission Départementale des Sites.
- Mise en place de l'équipe projet opérationnelle dans les locaux de la Maison du département du développement local à Wimille.
- Septembre 2005 : le Conseil de rivage du Conservatoire du littoral lance la démarche d'acquisition foncière par DUP des terrains du Cap Blanc-Nez.

- Début 2006 : lancement et suivi du Marché d'étude Opérationnel préalable à la phase de travaux.
- Juillet 2006 : la DUP est signée par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.
- Janvier à Mars 2007 : enquêtes publiques conjointes.
- Avril 2007 : déclaration de projet.
- Mai 2007 : autorisation de travaux délivrée par le Ministre de l'Écologie pour la première phase.
- 2008-2010 : réalisation de la première phase de travaux.
- 2010 : préparation de la deuxième phase d'aménagement et préparation du dossier de candidature au label Grand Site de France ©



ANNEXE 2 : PATRIMOINE NATUREL – MESURES DE PROTECTION

A : ZNIEFF

Code ZNIEFF	NOM	SUPERFICIE
Type I N°169	Les Dunes de Blériot-Plage	265 ha
Type I N°071	Cap Blanc-Nez, Mont d'Hubert, Mont Vasseur et Fond de la Forge	734 ha
Type I N°029	Dune d'Amont	207 ha
Type I N°070	Dunes du Chatelet et Marais de Tardinghen	608 ha
Type I N°097	Le Mont des Couples et le Blanc Pays	459 ha
Type I N°054	Bois et friches calcaires entre Audresselles, Baringhen et Wissant	719 ha
Type I N°069	Cap Gris-Nez et falaise au Nord d'Audresselles	617 ha
Type I N°028	La Garenne d'Ambleteuse	168 ha
Type I N°068	Pré communal d'Ambleteuse	132 ha
Type I N°093	Basse vallée de la Slack	951 ha
Type I N°067	Estuaire de la Slack	47 ha
Type I N°066	Dunes de la Slack, Pointe aux Oies et pointe de la Rochette	550 ha
Type I N°128	Les Prairies de la Warenne	41 ha
Type I N°065	Pointe de la Crèche et falaise entre Boulogne-sur-Mer et Wimereux	239 ha
Total		5 737 ha

B : Zone d'importance communautaire pour les oiseaux

Code de la ZICO	NOM de la ZICO	SUPERFICIE
62NC04	Cap Gris-Nez	7 900 ha

C : NATURA 2000

Code SIC	NOM du Site d'Intérêt Communautaire	SUPERFICIE
FR 3100477	Falaises et Pelouses du Cap Blanc-Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couples	722 ha
FR 3100478	Falaises du cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Chatelet, marais de Tardinghen et Dunes de Wissant	1 079 ha
FR 3100479	Falaises et Dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et communal d'Ambleteuse	406 ha
Total		2 207 ha

Code de la ZPS	NOM de la ZPS	SUPERFICIE
ZPS 02 N° FR3110085	Site des caps	8 600 ha

Les réserves naturelles

Code RNV	NOM de la Réserve Naturel Régionale	Date d'Arrêté	SUPERFICIE
62 RNV 11	Mont de Couple	30/06/1997	19,5 ha
62 RNV 03	Pré Communal d'Ambleteuse	19/12/1991	62 ha
Total			81,5 ha

ANNEXE 3 : DONNÉES DE POSITIONNEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Les 8 communes littorales concernées concentrent plus de 8 % de la capacité d'hébergement touristique totale du Département du Pas-de-Calais, 27 122 lits touristiques dont 18 610 en résidences secondaires (68,6 %).

Synthèse de la structure de l'hébergement touristique des communes littorales du Site des Deux Caps

	Capacité d'accueil	% des lits marchands	% des lits touristiques
Hôtels	352	4,1 %	1,3 %
Terrains de camping	5 982	70,3 %	22,1 %
Meublés de tourisme labellisés	1 447	17,0 %	5,3%
Chambres d'hôtes labellisées	126	1,5 %	0,5 %
Village de Vacances	605	7,1 %	2,2 %
Total lits marchands (1)	8 512	100,0	31,4 %
Résidences secondaires (2)	18 610		68,6 %
Total des lits touristiques (1) + (2)	27 122		100,0

(2) Résidences secondaires en 2007 selon la définition de l'INSEE – Ratio national : 3 722 résidences x 5 lits

La liste des hôtels et des terrains de camping des 8 communes littorales concernées montre qu'il est indispensable de conduire une politique ambitieuse d'accompagnement de labellisation des hébergements touristiques en cohérence avec « l'esprit des lieux ».

	1* et NC	2*	3*	4* et 5*	TOTAL
13 hôtels	92	224		36 ⁽¹⁾	352
13 terrains de camping	284	2 488	3 210		5 982
TOTAL	376 5,9 %	2 712 42,8 %	3 210 50,7 %	36 0,6 %	6 334

(1) Hôtel ATLANTIC à WIMEREUX, seul établissement classé selon les nouvelles normes hôtelières 2009.

ANNEXE 4 : LISTE DES ESPÈCES SENSIBLES BÉNÉFICIAIRE DU SUIVI « OGS – BIODIVERSITÉ »

Evaluation de l'incidence du Projet

Dans le cadre de ce projet l'évaluation de l'incidence se fera par la mise en place de suivis écologiques attachés à des espèces indicatrices de la qualité d'un milieu ou sensibles à un facteur de perturbation. Ce genre d'analyse permet de mesurer un écart entre un état initial et un état modifié du fait d'actions volontaristes telles la restauration de milieux, la surveillance et l'information du public. Les suivis sont définis dans des protocoles. Le présent projet étant calé sur la phase II de l'OGS (2009-2013) un rapport intermédiaire sera édité à la fin de la 1^{ère} phase de financement (2010/2011).

Liste des espèces pour l'évaluation

Espèce	Pointe de la Crèche	Pointe aux Oies, Dunes de Slack	Falaises du Gris-Nez	Bois d'Haringzelle	Baie de Wissant, Carrière du Phare	Cap Blanc-Nez, Mont Hubert, Fond pignon	Fond de la Forge	Dunes du Fort Mahon
Liparis de Loesel								
Orchis morio								
Saxifrage granulata								
Gazon d'olympie								
Gentiane amère								
Tarquet motteux								
Fulmar boréal								
Mouette Tridactyle								
Hibou des marais								
Oedicnème criard								
Tarier pâtre								
Butor étoilé								
Busard des roseaux								
Gorge bleue								
Engoulevent d'europe								
Amphibiens								
Faucon pèlerin								

Protocole de suivi annuel du Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) en période de nidification, ENS Baie de Wissant

Année : chaque année

Période : de mi-mars à mi-juillet

Lieu : marais de Tardinghen

Responsables : chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire

But/Intérêt : s'assurer du bon déroulement de la reproduction du couple nicheur sur le site

Protocole : Suivre les étapes de la nidification tous les 15 jours à compter de la mi-mars jusqu'à la mi-juillet, depuis l'observatoire Le busard sur la motte du bourg :

mi-mars : construction du nid

mi-avril : nourrissage de la femelle au nid par le mâle (œufs pondus début avril, 36 jours d'incubation)

mi-mai : nourrissage de la femelle et des jeunes au nid par le mâle

mi-juin : début du vol des jeunes

mi-juillet : les jeunes suivent les parents en vol

Protocole de suivi annuel du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) en période de nidification au Cap Blanc-Nez

Année : chaque année

Période : de fin février à fin juin

Lieu : falaise du Cap Blanc-Nez

Responsables : chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire

But/Intérêt : s'assurer du bon déroulement de la reproduction du couple nicheur sur le site

Protocole : Une fois par mois à compter du 15/03 jusqu'au 15/06, observer à la longue vue depuis le DPM à marée basse la zone de nidification connue

Dénombrer le nombre de jeunes au nid puis le nombre de jeunes à l'envol

Protocole de suivi annuel de la Gorge-bleue à miroir (*Luscinia svecica*) en période de nidification, ENS Baie de Wissant

Année : chaque année

Période : de mi-avril à fin mai

Lieu : marais de Tardinghen

Responsables : chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire

But/Intérêt : dénombrer les cantons

Protocole : Tous les 15 jours à compter de la mi-avril jusqu'à la fin mai, écoute des mâles chanteurs

Réaliser trois points d'écoute au niveau de la roselière : au pied de la motte du bourg, sur la digue Cousin, le long du ruisseau des anguilles

Protocole de suivi annuel du Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*) en période de nidification, ENS du Site des Caps

Année : chaque année

Période : de mai à juin

Lieux : pointe de la crèche, pointe aux oies, dunes de la Slack (carrière, secteur de la pointe), pré marly, falaises du Cap Gris-Nez, dune d'aval, Mont d'Hubert, pelouses des dunes de fort-mahon, fond de la forge

Responsables : chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire

But/Intérêt : dénombrer les cantons, mesurer l'attractivité des milieux ouverts des ENS pour l'avifaune liée à ces habitats

Protocole : 1 sortie mi-mai, 1 sortie mi-juin : écoute des mâles chanteurs et repérage des couples

le parcours sera identique pour ces deux dates et pour chaque année

Protocole de suivi annuel du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) en période de nidification, ENS Baie de Wissant

Année : chaque année

Période : de mi-avril à fin mai

Lieu : marais de Tardinghen, carrière du phare

Responsables : chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire

But/Intérêt : s'assurer du bon déroulement de la reproduction du couple nicheur dans le marais de Tardinghen ; vérifier si un autre couple a investi la carrière du phare

Protocole : Tous les 15 jours à compter du 15/04 jusqu'au 28/05, écoute des mâles chanteurs
Réaliser un point d'écoute sur la motte du bourg, en surplomb de la roselière (n° 1),
un point d'écoute au niveau de l'observatoire L'hirondelle dans la partie Ouest de la carrière (n° 2),
un point d'écoute en surplomb de la roselière dans la partie Est de la carrière (n° 3)

Protocole de suivi annuel de la colonie de Fulmars boréal (*Fulmarus glacialis*) en période de nidification : Cap Blanc-Nez

Année : chaque année

Période : juillet

Lieux : falaises du Cap Blanc-Nez

Responsable(s) : Chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire(s)

But/intérêt : recenser les couples nicheurs, s'assurer de la pérennité de la colonie

Protocole : Effectuer un suivi le 15 juillet à marée basse pour compter le nombre de couples cantonnés et le nombre de couples nicheurs (couples avec poussins)

Protocole de suivi annuel du Hibou des marais (*Asio flammeus*) en hivernage au Cap Blanc-Nez

Année : chaque année

Période : de décembre à mars

Lieu : Cap Blanc-Nez

Responsables : chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire

But/Intérêt : recenser les individus en hivernage

Protocole : Parcourir le site une fois par mois en suivant toujours le même parcours en fin de journée
Partir du moulin d'Escalles (se faire déposer par un collègue)
Au carrefour des noires mottes, prendre à droite
Sur le sentier au-dessus du fond pignon (zone actuellement dégradée par les quads),
bifurquer à gauche à travers les pelouses pour contourner le fond pignon
Rejoindre le chemin rural et remonter vers les noires mottes
Au carrefour des noires mottes, prendre à droite direction le Mont d'Hubert
Aller au belvédère dominant le Calaisis, sur le sentier du Blanc-Nez (fin)
Il sera intéressant de noter au passage les bécasses des bois (*Scolopax rusticola*)

Protocole de suivi annuel du Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) en période de nidification, ENS du Site des Caps

Année : chaque année

Période : de mai à juin

Lieux : pointe de la crèche, pointe aux oies, dunes de la Slack (carrière, secteur de la pointe), pré marly, falaises du Cap Gris-Nez, dune d'aval, Mont d'Hubert, pelouses des dunes de fort-mahon, fond de la forge

Responsables : chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire

But/Intérêt : dénombrer les cantons, mesurer l'attractivité des milieux ouverts des ENS pour l'avifaune liée à ces habitats

Protocole : 1 sortie mi-mai, 1 sortie mi-juin : écoute des mâles chanteurs et repérage des couples
Le parcours sera identique pour ces deux dates et pour chaque année.

Protocole de suivi de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) en période de nidification, ENS Dunes de la Slack

Période : de mai à juin

Lieu : partie Est des dunes de la Slack

Responsables : chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire

But/Intérêt : dénombrer les couples nicheurs

Protocole : 1 sortie consacrée à l'écoute des mâles chanteurs

Tous les 3 ans à compter de 2008 (1ère écoute) soit 2011 pour la prochaine écoute

Réaliser plusieurs points d'écoute sur la partie Est des dunes de la Slack de manière simultanée

Les observateurs localiseront sur un diagramme les individus entendus, ainsi que l'heure d'écoute, les conditions météorologiques et le numéro du point d'observation qui leur a été attribué.

À la suite de la séance, le recoupement des données permettra de déterminer le nombre de mâles chanteurs entendus et de les localiser.

Protocole de suivi annuel de la colonie de Fulmars boréals (*Fulmarus glacialis*) en période de nidification : Pointe de la crèche

Année : chaque année

Période : juillet

Lieux : falaises de la pointe de la crèche

Responsable(s) : Chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire(s)

But/intérêt : recenser les couples nicheurs, s'assurer de la pérennité de la colonie

Protocole : Effectuer un suivi le 15 juillet à marée basse pour compter le nombre de couples cantonnés et le nombre de couples nicheurs (couples avec poussins)

Protocole de suivi annuel de la colonie de mouettes tridactyles (*Rissa tridactyla*) en période de nidification : Cap Blanc-Nez

Année : chaque année

Période : juillet

Lieux : falaises du Cap Blanc-Nez

Responsable(s) : Chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire(s)

But/intérêt : recenser les couples nicheurs, s'assurer de la pérennité de la colonie

Protocole : Effectuer un suivi le 15 juillet à marée basse pour compter le nombre de couples cantonnés et le nombre de couples nicheurs (couples avec poussins)

Protocole de suivi des amphibiens dans les dunes de la Slack

Année : chaque année

Période : de mars à mai

Lieux : pannes et mares des dunes de la Slack

Responsables : chargé de mission, équipe de gestion, stagiaire

But/Intérêt : obtenir des informations sur les tendances d'évolution des amphibiens

Protocole : 2 sorties par an sur la période allant de mars à mai, date au choix en fonction des conditions climatiques

L'ensemble des zones humides sera prospecté à deux reprises

Identification des amphibiens avec une lampe torche

Si nécessaire, capture à l'aide d'une épuisette pour les déterminer (les relâcher sur site après identification)

La reconnaissance de certaines espèces par leur chant sera à prendre en compte

Un comptage du nombre d'individus d'une même espèce sera réalisé en cas de forte concentration

Suivi de la flore

Le suivi des espèces de la flore qui participent à l'évaluation du projet se fera par dénombrement ou estimation des populations.

Pour certaines espèces comme la Gentiane amère, du fait de leur faible densité, en déterminera des secteurs témoins.

ANNEXE 5 : LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU SITE DES CAPS (EDEN 62)

1. L'Espace naturel sensible de la Pointe de la crèche

L'Espace naturel sensible de la Pointe de la Crèche se situe sur le territoire de deux communes (Boulogne-sur-Mer et Wimereux) et s'étend sur 27ha. Il est la propriété du Conservatoire du littoral et est géré par le Syndicat mixte Eden 62. Le site est localisé sur un ancien bassin sédimentaire composé principalement de grés et d'argiles feuilletées du Jurassique. La falaise qui subit l'action de la mer et des eaux de pluies infiltrées est en constante érosion.

Le site est composé de trois parties : la Pointe de la Crèche (c'est la partie qui comprend la pointe, la falaise et ses replats, les prairies naturelles et semi-naturelles jusqu'à la RD940) ; le Fort de la Crèche (il se situe en face de la Pointe de la Crèche, à l'Est de la RD940 : Eden 62 n'est gestionnaire que de la pâture), la côte d'Honvault (cette zone se situe toujours entre la RD940, et la falaise vers l'entrée Sud de Wimereux. Elle est séparée de la Pointe de la Crèche par un terrain agricole privé).

Malgré sa taille réduite, cet espace propose un paysage assez diversifié avec : des prairies de haut de falaise pâturées par des poneys Highland et Shetland, un bord de falaise à pelouse aérohaline (Armérie maritime...), des falaises vives, une zone de friche sur le versant situé sur la commune de Boulogne, des zones de mégaphorbiaies à la faveur des suintements d'eau douce sur les replats de la falaise

De par sa position périurbaine, ce site est très fréquenté et ce, de manière diffuse. Les grands enjeux du site sont de trois ordres : gérer la fréquentation afin de maintenir le public en sécurité par rapport à la falaise, maintenir des zones refuge au sein des enclos de pâturage pour la faune et la flore, limiter la fermeture des milieux ouverts par densification des végétations herbacées et embroussaillage.



OBJECTIFS RELATIFS À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Objectifs à long terme	Potentialités et contraintes	Objectifs réalisables à moyen terme	Opérations	Code opération	Page
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de compétences locales (université, naturalistes) et régionales (CBNBI,...) - Aléas climatiques qui ne permettent pas de planifier précisément les relevés, suivis et inventaires - Compétences scientifiques de l'équipe de gestion limitées - Limite de budget à attribuer à des études 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter les connaissances du milieu physique : <ul style="list-style-type: none"> - suivre dans le temps l'intensité des phénomènes érosifs sur la falaise - connaître au moins partiellement la qualité des eaux au niveau de la falaise • Compléter les inventaires existants : <ul style="list-style-type: none"> - sur la flore - sur la faune 	<ul style="list-style-type: none"> - Pose de jalons sur la falaise avec suivi photographique annuel - Analyse du taux de nitrate des eaux de résurgence et interprétation. Mutualisation des données avec le Laboratoire Départemental (LDA/DAF/SDD) - Effectuer un suivi annuel de la flore d'intérêt patrimonial localisée à ce jour - Recherche des espèces végétales remarquables non retrouvées sur le site ces dernières années - Expertise botanique à l'issue du plan de gestion - Inventaire et suivi de l'avifaune des milieux semi-ouverts et de la colonie de Fulmars boréals - Inventaire des insectes floricoles des milieux semi-ouverts 		

<p>• Conserver durablement le patrimoine connu du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion de la falaise - Perturbations liées à l'accueil du public - Présence d'espèces d'intérêt patrimonial élevé - Contraintes techniques et budgétaires - Limite de connaissance de l'équipe de gestion concernant les exigences écologiques des espèces et des habitats - Aléas climatiques : difficulté de réaliser certaines opérations - Possibilité de formation par stages, séminaires. - Evolution naturelle des milieux - Population de lapins - Présence d'espèces non-indigènes - Incompréhension du public vis-à-vis de certaines opérations de gestion - Manque de connaissance du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les habitats remarquables : <ul style="list-style-type: none"> - pelouse aérohaline à Armérie maritime et Fétuque pruinieuse - pelouse vivace à Laïche des sables et Luzule champêtre - végétation hygro-haline à Tus-silage pas d'âne et Prêle des champs - prairie dunaire mésotrophe pâturée à Panicaut champêtre et Thym faux-pouliot - prairie dunaire méso-eutrophe rudéralisée à Luzule champêtre, Ivraie vivace et Laïche des sables - prairie hygrophile naturelle à Pulicaire dysentérique, Jonc glauque et Tussilage pas-d'âne 	<ul style="list-style-type: none"> - Canaliser le public en bord de falaise - Réaliser une fauche exportatrice annuelle tardive - Canaliser le public - pâturage extensif équin tournant - Limiter l'extension de certains ronciers sélectionnés et couper quelques fourrés à dominante d'argousiers - Mettre en place un pâturage équin extensif avec les 5 poneys Shetland de début Mail à fin Octobre - Coupe de quelques bosquets d'Ajonc - Canaliser le public au niveau de la falaise 	
---	---	--	---	--

OBJECTIFS RELATIFS À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE (SUITE)

		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de nidification des Fulmars boréals • Améliorer les conditions de nidification de l'avifaune des milieux semi-ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une zone de quiétude au niveau de la falaise en période de nidification - Sélectionner les bosquets à conserver en l'état 	
<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la diversité biologique 	<ul style="list-style-type: none"> - RD 940 + contexte agricole - Erosion continentale - Population de lapins - Evolution naturelle des milieux - Aléas climatiques - Manque de connaissance du site - Limite budgétaire et matérielle - Limite de connaissance de l'équipe de gestion en matière de génie écologique - Perturbations liées à l'accueil du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire s'exprimer la faune et la flore des vieux murets • Augmenter l'intérêt floristique des pâtures du Fort de la Crèche et de la Côte d'Honvault • Eviter le développement des espèces invasives 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'embroussaillage des murets en bon état - Pâturage extensif de début Mai à fin Juillet avec 2 poneys Highlands - Pâturage extensif équin tournant - Eradiquer les stations de Renouée du Japon 	

OBJECTIFS RELATIFS À LA PÉDAGOGIE ET À L'ACCUEIL DU PUBLIC

Objectifs à long terme	Potentialités et contraintes	Objectifs réalisables à moyen terme	Opérations	Code opération	Page
<ul style="list-style-type: none"> • Concilier accueil du public et conservation du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Bassin de population important à proximité du site - Incompréhension prévisible du public vis-à-vis de certaines opérations de gestion - Présence d'animateurs nature et de sorties nature au sein d'Eden 62 - Problèmes d'incivilité qui engendrent des dégradations - Circulation diffuse des gens sur le site (sentiers parasites) - Présence d'espèces à forte valeur patrimoniale - Eboulements de la falaise 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer de bonnes conditions d'accès au site • S'assurer de la sécurité des usagers du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien les sentiers - Entretien les équipements bois et de la signalétique - Supprimer les sentiers parasites - Remettre en état le sentier principal, entre la pâture Sud et la pâture Nord - Afficher l'arrêté municipal interdisant l'accès à la falaise - Pose de fils lisses en haut de falaise - Murer les principales ouvertures des bunkers 		
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'ENS de la Pointe de la Crèche dans la réflexion globale sur l'aménagement de la porte Sud du Grand Site 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt paysager du secteur - Présence du fort 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude sur la mise en valeur de la Pointe de la Crèche 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude sur la mise en valeur de la Pointe de la Crèche 		

AUTRES OBJECTIFS

Objectifs à long terme	Potentialités et contraintes	Objectifs réalisables à moyen terme	Opérations	Code opération	Page
<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder la mémoire collective et le patrimoine historique 	<ul style="list-style-type: none"> - Animateurs nature d'Eden 62 et association des Amis du fort de la Crèche - Présence de nombreux vestiges de guerre - Incivilité des promeneurs qui entraîne des dégradations 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur le patrimoine historique du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sorties axées sur la découverte des vestiges de guerre 		
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir une bonne application du plan de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Contraintes budgétaires - Aléas climatiques - Perturbations liées au public - Compétences de l'équipe de gestion limitée (naturalistes et génie écologique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le plan de travail annuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Dresser un plan de travail mensuel découlant de la partie C du plan de gestion - Rédiger un bilan annuel d'activité 		

2. L'Espace naturel sensible des dunes de la Slack et de la Pointe aux oies

L'Espace naturel sensible des dunes de la Slack et de la Pointe aux oies couvre 211ha dont 206 sont la propriété du Conservatoire du littoral et 5 la propriété de la commune de Wimereux. L'ensemble est géré par le syndicat mixte Eden 62. La partie Sud du site, la Pointe aux oies, recèle des pelouses aérohalines et des prairies dunaires. Des sables ont en effet été plaqués par le vent sur la falaise jurassique. Cette partie du site est entretenue par des bovins appartenant à un éleveur local.

Le massif dunaire est coupé en deux par la RD940. La partie située côté mer est une zone où alternent la dune blanche à Oyats et des zones arbustives. La partie située à l'Est de la RD940 est quant à elle fixée. On y trouve de larges secteurs de dunes à fourrés, de dunes grises, des boisements de pins et quelques zones humides. Elles sont très importantes pour la reproduction des amphibiens (Triton crêté...) au printemps et la préservation d'espèces végétales rares et menacées (Liparis de Loesel...).

L'intérêt principal du site des dunes de la Slack est qu'il regroupe l'ensemble des stades d'évolution que l'on peut rencontrer en milieu dunaire. L'originalité du site est induite par le nombre de zones humides (pannes ou mares dunaires) ainsi que par l'importance en superficie de la dune grise et blanche.

La principale menace qui pèse sur ce site est la fréquentation touristique. On observe en effet une surfréquentation durant la période estivale, mais on constate également une fréquentation accrue le reste de l'année. Cette fréquentation importante entraîne la perturbation d'une grande partie du site et de la faune, mais aussi la destruction des pelouses aérohalines à la Pointe aux Oies. Sur l'ensemble du site, le dynamisme végétal des arbustes (surtout l'argousier) et des arbres (les saules) a tendance à réduire les surfaces de pannes humides ouvertes ou de dune grise. L'expansion de ces végétaux est donc à maîtriser sur les habitats ouverts les plus remarquables.

La coupure du site par la RD940 occasionne un problème pour le fonctionnement écologique du site. La RD940 représente en particulier un obstacle générateur d'une forte mortalité pour les amphibiens au cours des périodes de migration. La mise en place d'un aménagement (seaux de récupération de part et d'autre de la chaussée au niveau du virage de la carrière) durant ces périodes permet de réduire l'impact de la RD sur les populations.

La dynamique éolienne naturelle dans la partie Ouest du site ne peut pas s'exprimer pleinement en raison de la présence de la RD940 mais aussi du chemin en pavé au contact de l'estuaire. Cette dynamique, tendant à creuser le sable et l'emmener vers l'arrière, doit donc être freinée. En conséquence, la formation de nouvelles pannes dunaires devient impossible puisque le mécanisme de leur formation est bloqué.

La nature du site, son contexte géographique, mais également les différentes activités humaines passées (carrière, dépôt APO) ont rendu complexes la structure et le fonctionnement de ce massif dunaire. Aujourd'hui, le retour vers une situation naturelle, le changement d'utilisation par l'homme (conservation, loisirs) peut permettre l'expression des potentialités naturelles. Toutefois, de part et d'autre de la RD940, la tendance à la fermeture des milieux par l'argousier ou les saules, particulièrement au niveau des pannes, tend à abaisser la valeur écologique globale du site : disparition possible d'espèces rares. La fréquentation anarchique et les dégradations empêchent certaines potentialités de s'exprimer, notamment à cause d'une perturbation importante dans certains secteurs. Le maintien ou l'accroissement d'espaces ouverts, de zones d'eau libre, ainsi que le contrôle du public sont des axes de gestion prioritaires. De par leur importante valeur, la protection des populations d'amphibiens à tous les stades de leur cycle de vie, et en particulier durant les migrations, est primordiale.

OBJECTIFS RELATIFS À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Objectifs à long terme	Potentialités et contraintes	Objectifs à moyen terme	Code obj.	Opérations	Code op.	
COMPLÉTER LES CONNAISSANCES DU SITE	Limite des connaissances scientifiques et naturalistes de l'équipe de gestion	Connaître et suivre les amphibiens du site	I - 1	* Suivi des amphibiens du site	SE 1	
				* Etude sur l'utilisation spatio-temporelle du site par les amphibiens	SE 2	
	Aléas climatiques ne permettant pas de planifier précisément les opérations (relevés, inventaires, suivis)				* Suivi du Chou marin	SE 3
					* Suivi du Liparis de Loesel	SE 4
				* Suivi de la Pyrole à feuille ronde et de la Pyrole des dunes	SE 5	
				* Suivi de la Violette de Curtis	SE 6	
				* Suivi de la Renoncule grande douve	SE 7	
				* Suivi de la flore remarquable des dunes	SE 8	
				* Suivi de la flore remarquable de la Pointe aux Oies	SE 9	
				* Suivi de la flore remarquable des terrains Godin	SE 10	
				* Complément d'inventaire des mousses et lichens	SE 11	
	Prélèvement par le public et certains établissements scolaires	Connaître et suivre l'avifaune	I - 3	* Inventaire et suivi de l'avifaune remarquable	SE 12	
		Développer les connaissances pour l'entomofaune	I - 4	* Suivi de l'Engoulevent d'Europe	SE 13	
	Peu de suivis naturalistes réguliers	Développer les connaissances sur les mammifères	I - 5	* Réaliser un inventaire des insectes sur les secteurs de pelouses dunaires	SE 14	
		Réaliser un suivi de l'érosion marine et eolienne	I - 6	* Réaliser un inventaire des odonates	SE 15	
	Manque de flexibilité de l'équipe de gestion			* Etude sur l'utilisation spatio-temporelle du site par les chiroptères	SE 16	
				* Suivi des chiroptères en hivernage dans le blockhaus	SE 17	
				* Suivi photographique de points fixes	SE 18	
			* Installation de piézomètres dans quelques pannes	GH 1		
			* Pose de règles limnimétriques dans quelques pannes	GH 2		

CONSERVER LE PATRIMOINE CONNU DU SITE	hydrologique des pannes			* Suivi des piézomètres	SE 19	
				* Suivi des règles limnimétriques	SE 20	
	Contraintes budgétaires par rapport à la réalisation d'études	Evaluer l'impact de la gestion	I - 8		* Réaliser un bilan de la valeur patrimoniale des habitats remarquables pour le lancement du Plan de Gestion	SE 21
					* Réaliser un bilan de l'impact de la gestion sur les habitats remarquables au terme du Plan de Gestion	SE 22
	Présence de la RD 940	Maintenir les populations d'amphibiens	II - 1		* Mise en place du système de récupération des amphibiens le long de la RD 940	GH 3
					* Remplacement des planches servant d'abris aux amphibiens	GH 4
	Evolution spontanée des milieux et fermeture des espaces ouverts				* Fauche exportatrice annuelle après le 15/10 de la panne aux colchiques : zones à Colchique et à Renoncule Grande douve	GH 5
					* Fauche exportatrice tardive bisannuelle de la roselière de la mare noire	GH 6
	Limites des connaissances de l'équipe de gestion concernant les exigences des espèces et des milieux	Entretien les pannes et mares du site	II - 2		* Fauche exportatrice tardive triennale de la fosse aux massettes	GH 7
					* Fauche exportatrice tardive annuelle de la panne aux moutons (zone basse), panne de la Moltaire et panne Wyard	GH 8
	Possibilités de formation par stages, séminaires, liens avec les scientifiques				* Fauche exportatrice tardive triennale de la panne aux pyroles	GH 9
					* Reprise des rejets de saules en bordure des différentes pannes et de la mare noire	GH 10
	Risque d'envahissement par certaines espèces végétales invasives	Maintenir les paysages de dune ouverte	II - 3		* Contrôle des argousiers par reprise des rejets au niveau de la Carrière et du Siffle-vent Depreux	GH 11
					* Restauration des dépôts APO	GH 12
* Entretien des dépôts APO par pâturage					GH 13	
* Contrôle des rejets des peupliers trembles et des petits pins dans le secteur de la Pointe					GH 14	

<p>Surfréquentation : dérangement de la faune et multiplication des sentiers parasites</p> <p>Evolution spontanée des milieux</p> <p>Prélèvement par le public</p> <p>Limites budgétaire et matérielle</p> <p>Perturbation liées à l'accueil du public</p> <p>Manque de connaissance de l'équipe de gestion en terme de génie écologique</p>	Maintenir et restaurer les prairies mésophiles de la Pointe aux Oies	II - 4	* Optimiser le pâturage bovin des prairies de la Pointe aux Oies	GH 15
	Conservier les espèces animales et végétales remarquables	II - 5	* Fauche exportatrice tardive annuelle du Fer à cheval et de la panne de la flèche pour le Liparis de Loesel	GH 16
	Maintenir les prairies humides le long de la Stack	II - 6	* Favoriser la nidification de l'Engoulevent d'Europe	GH 17
	Surveiller l'apparition et l'invasion d'espèces nuisibles	II - 7	* Fauche exportatrice annuelle des grandes prairies après le 14 juillet	GH 18
			* Fauche exportatrice annuelle de la petite parcelle après le 14 juillet	GH 19
	Favoriser les populations d'amphibiens	III - 1	* Contrôler et éliminer la Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	GH 20
			* Contrôler la Renouée du Japon (<i>Fallopia japonica</i>)	GH 21
			* Pose de planches servant d'abris aux amphibiens au niveau des terrains Godin	GH 22
	Créer et restaurer des pannes et mares sur le site	III - 2	* Profiler en pente douce la berge orientée Sud-Est de la mare des terrains Godin et supprimer la haie de troène	GH 23
			* Entretien des berges de la mare de la Pointe, de la mare cachée et de la mare aux trembles	GH 24
			* Dessouchage et étrépage de la panne aux faisans	GH 25
	Développer les potentialités d'accueil pour l'avifaune	III - 3	* Débroussaillage et étrépage de la panne Depreux	GH 26
			* Débroussaillage et étrépage de la panne de l'estuaire	GH 27
			* Restauration de la végétation des pannes du site : vallon Gérard, panne Longau, zone centrale de la panne aux Coichiques	GH 28
	Favoriser le bois mort	III - 4	* Curage manuel du fond de la mare noire	GH 29
* Créer les conditions favorables à la nidification du petit Gravelot et du Traquet motteux			GH 30	
* Aménager le blockhaus situé le long de la RD 237 pour les chiroptères			GH 31	
Assurer la diversification des habitats prairiaux	III - 5	* Fauche exportatrice tardive annuelle puis bisannuelle de la prairie	GH 32	
		Wyard et du plateau de la panne aux moutons	GH 33	
OPTIMISER LA BIODIVERSITE				

OBJECTIFS RELATIFS À L'ACCUEIL DU PUBLIC ET À LA PÉDAGOGIE

Objectifs à long terme	Potentialités et contraintes	Objectifs à moyen terme	Code obj.-	Opérations	Code op.
INTEGRER LE SECTEUR POINTE AUX OIES - PARKING DES ALLEMANDS DANS L'OGS	Surfréquentation touristique Manque d'infrastructures pour les personnes à mobilité réduite	Connaître la fréquentation du site et les flux	IV - 1	* Pose d'éco-compteurs	FA 1
		Réfléchir à une refonte de l'accueil sur le site	IV - 2	* Mettre en valeur le sentier nature * Concevoir le plan de réaménagement dans le cadre de l'équipe projet OGS	FA 2 FA 3
		Sensibiliser le public	V - 1	* Sensibiliser le public aux ENS * Faire intervenir les journaux et médias locaux * Impliquer le public en réalisant des opérations de gestion sous forme de chantiers volontaires * Animations nature et événementiels	FA 4 FA 5 FA 6 FA 7
PERMETTRE L'ACCES AU PUBLIC EN CONCILIANTE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ET ACCUEIL	Sécurité du public Problèmes d'incivilités qui engendrent nuisances et dégradation Surfréquentation touristique	Veiller à la sécurité et à de bonnes conditions d'accueil du public	VI - 1	* Veiller au bon état des équipements et sentiers * Fixer les sables le long de l'estuaire pour éviter la disparition du chemin en pavés	FA 8 FA 9
		Eviter la dissémination du public et favoriser l'accès piéton	VI - 2	* Mettre en œuvre le schéma d'accueil défini sur le secteur Pointe aux Oies - Parking des Allemands	FA 10
TOURISTIQUE S'ASSURER DE LA BONNE EXECUTION DU PLAN DE GESTION ET D'UNE PERMANENCE DE LA GESTION	Contraintes budgétaires par rapport à la réalisation d'études écologiques Lacunes dans les compétences naturalistes de l'équipe de gestion Manque de suivis naturalistes réguliers	Augmenter les compétences naturalistes du personnel	VII - 1	* Formation du personnel : faune et flore	FA 11
		Trouver les fonds nécessaires à la réalisation des études	VII - 2	* Recherche de financements	FA 12
		Evaluer le plan de gestion actuel et rédiger le suivant	VII - 3	* Rédaction d'un rapport d'activité annuel * Evaluer le plan de gestion au terme de sa mise en œuvre * Rédiger le nouveau plan de gestion	FA 13 FA 14 FA 15

3. L'Espace naturel sensible du pré marly

L'Espace naturel sensible du Pré Marly a été acquis par le Département du Pas-de-Calais et est géré par le Syndicat mixte Eden 62. Il couvre 6,2 ha. Il s'agit d'une parcelle contigüe au Pré Communal d'Ambleteuse. Le site appartient à un ensemble unique en France de dunes flandriennes décalcifiées plaquées sur un ancien socle jurassique dont les sables acidifiés sont âgés de près de 5000 ans. L'intérêt principal du site du Pré Marly est qu'il regroupe plusieurs stades d'évolution du milieu dunaire : dunes grises, dunes à fourrés, dunes boisées et zone humide. Ces habitats confèrent une originalité importante à un site relativement petit, les dunes décalcifiées étant très rares à l'échelle nationale et ils traduisent sa complexité géologique.

Le site présente un grand intérêt de par la diversité d'habitats qu'il abrite, malgré sa taille restreinte.

Les habitats gravement menacés du site (CR) sont : la végétation aquatique amphibie à Ache inondée et à Jonc bulbeux de la mare et la lande dunaire à Callune commune. Pour ce qui est des habitats menacés d'extinction (EN), citons des habitats prioritaires de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », à savoir les pelouses et prairies des dunes sèches de la partie haute du site.

Sur l'ensemble du site, la dynamique végétale des Ajoncs d'Europe a tendance à réduire la surface des pelouses xérophiles acidiphiles dans les parties hautes, des pelouses et prairies mésophiles acidiclinales dans les parties médianes, des prairies mésohygrophiles acidiclinales, voire des bas-marais acidiclinales dunaire dans les parties les plus basses ou certains vallons humides.

L'expansion des ajoncs est donc à maîtriser pour restaurer ces habitats. L'accroissement d'espaces ouverts est donc un axe de gestion prioritaire, tout comme la protection des stations de Callune commune. Elles sont pour le moment en phase de régression et témoignent du mauvais état de conservation de la lande dunaire. En effet, sans intervention humaine, son habitat va évoluer naturellement vers une formation à fourrés arrière-littoraux caractérisés notamment par l'Ajonc d'Europe.

4. L'Espace naturel sensible du Cap Gris-Nez

L'Espace naturel sensible du Cap Gris-Nez représente 70 ha gérés par le syndicat mixte Eden 62.

Du fait de son extrême originalité géologique et géomorphologique, ce site rassemble de très nombreuses communautés végétales de grande valeur patrimoniale, inféodées aux systèmes littoraux nord-atlantiques de la Manche orientale et de la Mer du Nord. Les habitats terrestres les plus représentatifs et les plus précieux (même s'ils n'occupent que des surfaces limitées) relèvent pour la plupart de la directive Habitats, étant donné leur spécificité et leur degré de raréfaction en Europe. Le Cap Gris-Nez est un site d'intérêt majeur en particulier pour les pelouses rases aérohalines (à Armérie maritime) sur le rebord sommital de la falaise et sur les divers replats des coulées de solifluxion. Ces pelouses sont d'ailleurs les habitats les plus menacés au niveau des falaises du cap Gris-Nez. Depuis une dizaine d'années, le constat était le suivant :

La fréquentation touristique en haut de falaise et la proximité de l'activité agricole, cantonnaient les pelouses sur le versant même de la falaise. La situation du sentier de randonnée en bord de falaise se traduisait par le piétinement des pelouses et leur disparition au profit d'espèces rudérales et banales. Un contact direct des pelouses avec les parcelles cultivées les empêchait de s'implanter sur le rebord du plateau. Les eaux de ruissellement provenant des terres cultivées étaient par ailleurs chargées en résidus issus de l'activité agricole. Elles étaient préjudiciables au maintien des pelouses sur le versant de falaise. En outre, l'absence d'une zone tampon entre la falaise et les champs favorisait les phénomènes d'érosion : les limons partaient directement à la mer. Des crans artificiels se creusaient et entraînaient par la même occasion la destruction des pelouses qui se trouvaient sur ces pans de falaise.

L'enjeu majeur du site réside donc dans la gestion de ces pelouses de haut de falaise, afin d'accroître la surface de pelouses et l'installation d'espèces à haute valeur patrimoniale. La renommée du site étant à l'origine de sa fréquentation et de sa dégradation, une réorganisation de la découverte du site et une canalisation du public s'avèrent indispensables, ceci afin de valoriser les atouts du site et surtout de limiter l'impact de l'importante fréquentation.

Le Syndicat mixte Eden 62 s'emploie, sur les propriétés du Conservatoire du littoral en haut de falaise, à recréer des bandes enherbées où la fréquentation touristique est canalisée, ceci afin de permettre aux pelouses aérohalines de reprendre pied en haut de falaise. Les enjeux du site concernant la reconquête des milieux naturels sont les suivants : renaturer les secteurs dégradés en bord de falaise, gérer les milieux naturels existants et reconquis, redonner une image « nature » au Cap Gris-Nez, éviter la divagation des promeneurs en haut de falaise pour leur sécurité. Le plan de gestion est en cours de rédaction. Le tableau détaillé des enjeux et des objectifs n'est pas terminé à ce jour.

5. L'Espace naturel sensible de la baie de Wissant

L'Espace naturel sensible de la baie de Wissant est pour moitié la propriété du Conservatoire du littoral. L'autre moitié appartient au Département du Pas-de-Calais. L'ensemble couvre 100ha. L'ENS de Wissant abrite quatre ensembles naturels : la dune d'aval, la partie Est du marais arrière littoral de Tardinghen, la motte du bourg (falaise morte) et la carrière du phare (divisée en deux parties par la RD940).

La dune d'aval subit chaque hiver les assauts de la mer. Le marais arrière-littoral abrite des plans d'eau qui constituent une zone de repos et de nourrissage pour de nombreux oiseaux migrateurs (anatidés notamment). La roselière est entre autres une zone de nidification pour le butor étoilé et le busard des roseaux. Elle constitue aussi une halte migratoire pour de nombreux passereaux. La Carrière du phare qui correspond à un ancien site d'extraction de galets et de graviers a été aménagée afin d'être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un belvédère sur la Motte du bourg et des observatoires agrémentent le sentier de découverte du site.

Un pâturage extensif permet de limiter l'embroussaillage du site. Il est réalisé à l'aide de chèvres et de moutons dans la carrière du phare. Le reste du site est entretenu par le biais de poneys et vaches Highlands ainsi que par des génisses appartenant à un éleveur local. Le grand nombre d'habitats naturels rencontrés sur une superficie aussi restreinte est à souligner.

A partir de 1985 (date de rachat par le Conservatoire du littoral), le milieu a été quelque peu modifié par l'homme : la dune d'aval a été fixée grâce à des plantations d'oyats et pose de fascines et filets. Le marais, qui était ensablé, a été curé et remis en eau. Néanmoins, depuis ces grands travaux, le milieu a quand même évolué de façon « naturelle ». L'enjeu sur ce site est aujourd'hui d'arriver à maintenir la mosaïque d'habitats qui fait sa richesse écologique, que ce soit en termes d'habitats ou en termes d'espèces (animales et végétales). Le maintien de cette mosaïque passe par le plan de gestion du site que rédige Eden 62 : les actions de maintien des milieux ouverts par pâturage, fauche exportatrice ou débroussaillage contribueront à atteindre cet objectif majeur. Le plan de gestion étant en cours de rédaction ; le tableau détaillé des enjeux et des objectifs n'est pas terminé à ce jour.

6. L'Espace naturel sensible du fond de la forge

L'Espace naturel sensible du Fond de la forge couvre 50ha. Il est la propriété du Département du Pas-de-Calais et est géré par le syndicat mixte Eden 62. Il correspond à une ancienne carrière de craie.

Ce site présente un cortège d'habitats typiques des végétations calcicoles mésophiles du massif du Blanc-Nez depuis la pelouse pionnière jusqu'aux fourrés. Cette série est caractérisée notamment par la pelouse à féтуque hérissée et thym occidental (*Thymo britannici-Festucetum hirtulae*) endémique du Boulonnais et d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats. Deux enclos de pâturage sont présents sur le site. Le plus ancien, situé à l'Est du chemin rural, a été mis en pâturage en 2000 (environ 10ha). Le second enclos, situé à l'Ouest du chemin rural, a été créé en 2007 (environ 9ha). La surface occupée par les pelouses rases a été estimée à 15% de la surface de l'enclos Est et à 10% de celle de l'enclos Ouest (sans compter le terre-plein au bas de la falaise). La majorité de la végétation de ces enclos est donc majoritairement composée d'ourlets calcicoles.

Ce site est géré par pâturage extensif à l'aide de bovins appartenant à un éleveur local. L'enjeu sur le site des double :

maintenir et restaurer les pelouses-ourlets calcicoles

redonner à ce site sa vocation première d'Espace naturel sensible (le site a longtemps été l'objet de nombreux usages dont une majorité illicite).

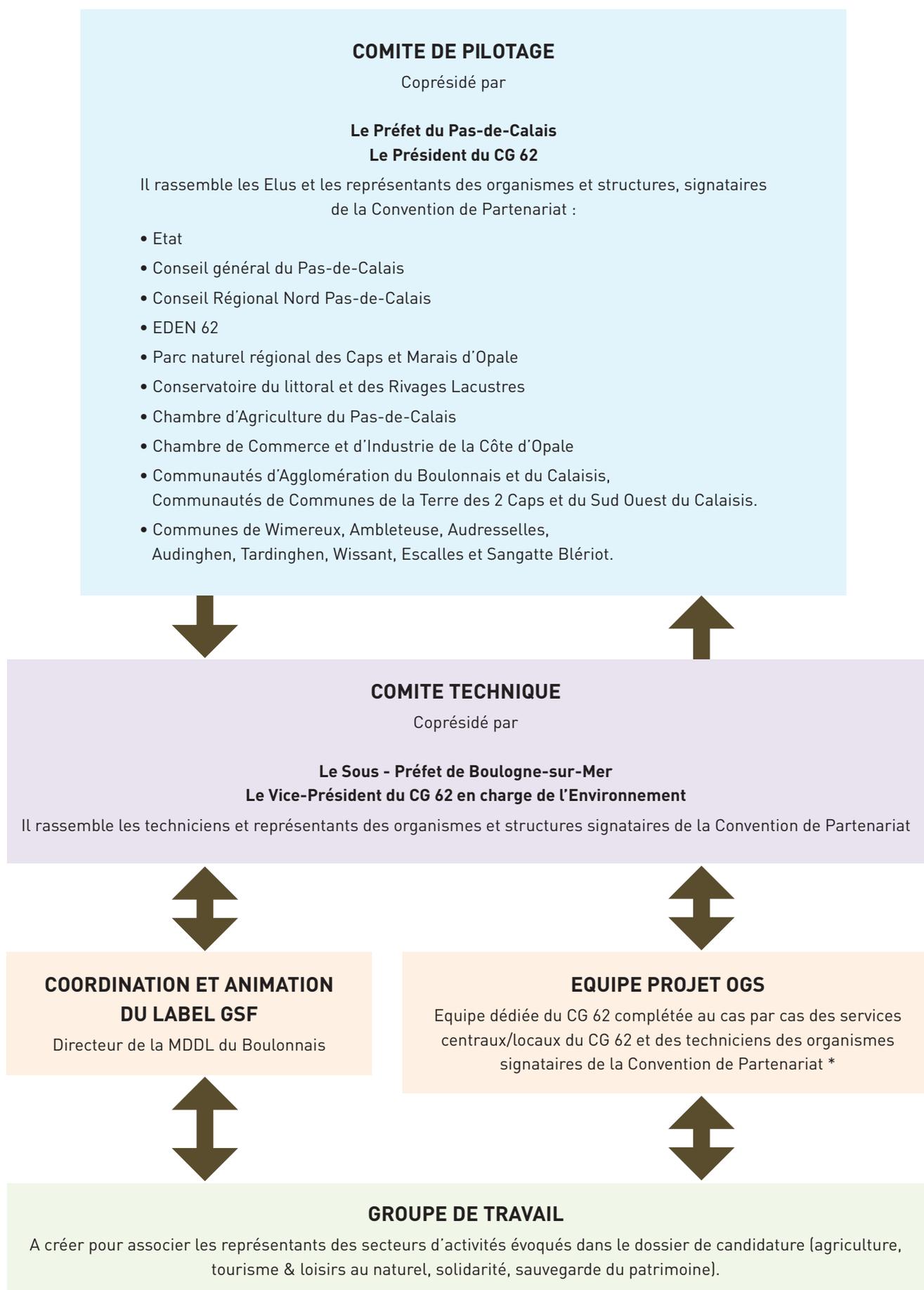
Le plan de gestion étant en cours de rédaction ; le tableau détaillé des enjeux et des objectifs n'est pas terminé à ce jour.

7. L'Espace naturel sensible du Cap Blanc-Nez, Mont d'Hubert, noires mottes, Fond pignon

Le plan de gestion de ce site sera rédigé en 2011.



ANNEXE 6 : OUTILS DE LA GOUVERNANCE GRAND SITE DES DEUX CAPS



* Ses missions concernent le suivi opérationnel des projets évoqués dans le dossier de candidature ainsi que les volets de gestion et de communication

ANNEXE 7 : EXTRAIT DU PLAN DE PARC DE LA FUTURE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE.



ANNEXE 8 : PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DURABLE DU SITE DES DEUX CAPS

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DURABLE DU SITE DES DEUX CAPS CAP BLANC-NEZ – CAP GRIS-NEZ 2011 – 2017

PREAMBULE

Partenaire de la démarche initiée par l'Association Bassin Minier Unesco (BMU) regroupant collectivités et association de la Région Nord-Pas-de-Calais pour obtenir le label UNESCO, le Conseil général du Pas-de-Calais a également appuyé les requêtes qui ont permis d'obtenir la reconnaissance des beffrois et du patrimoine construit par Vauban.

C'est dans ce mouvement que le Conseil général prend l'initiative de faire reconnaître le Site des Deux Caps par l'obtention du Label Grand Site de France® notamment en promouvant une gestion durable de ce site dans le cadre des compétences dévolues par le législateur.

L'Opération Grand Site National des Deux Caps sur cet espace remarquable identifié depuis 1978 a fait l'objet d'un programme d'actions présenté à la Commission Supérieure des Sites le 16 septembre 2004 et mis en œuvre par le Conseil général du Pas-de-Calais, programme qui se poursuit pour approfondir les aménagements dans le but de mieux accueillir les visiteurs dans le respect des milieux naturels.

Parce qu'il est à la convergence des politiques de l'Etat, de la Région Nord-Pas-de-Calais, des EPCI locaux, et par les compétences dévolues par le législateur en matière d'Espaces naturels sensibles, de tourisme, d'insertion, de voirie et de mobilité..., le Conseil général se trouve fondé à pouvoir assurer le portage de ce projet ambitieux en lien étroit avec une équipe opérationnelle composée de la Maison du département du développement local du Boulonnais, échelon décentralisé du Conseil général, de la mission de l'Opération Grand Site des Deux Caps, du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO), d'EDEN 62, du Conservatoire du littoral. Cette équipe assurera les interfaces techniques nécessaires avec les Services de l'Etat, du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, des quatre EPCI concernés territorialement (Communauté de communes de la Terre des Deux Caps, Communauté d'agglomération du Calais, Communauté d'agglomération du Boulonnais, Communauté de Communes du Sud Ouest du Calais), des huit Communes actuellement dans le périmètre de l'Opération Grand Site et des Chambres Consulaires (CCI Côte d'Opale et Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais).

Le Conseil général du Pas-de-Calais a approuvé le Projet Stratégique Départemental et son Agenda 21, expression de la vision prospective de son développement. Ces deux références servent de cadre au développement de la contractualisation que le Conseil général mène en partenariat avec les EPCI pour participer ensemble à l'aménagement du territoire en lien étroit avec les populations locales dans le respect de l'environnement et du développement durable. Mais la contractualisation c'est aussi la déclinaison des objectifs communs à réaliser avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO), avec EDEN 62, avec l'Agence de développement et de réservation touristiques – Pas-de-Calais Tourisme, avec le Conservatoire du littoral...

La présente convention s'inscrit dans ce cadre. Elle synthétise les partenariats tissés par le Conseil général, légitimant ainsi sa position de porteur de la reconnaissance. Elle a donc pour vocation à organiser pour la période 2011-2017 la gouvernance et la répartition des responsabilités entre les différents partenaires pour définir et appliquer les principes de préservation et de gestion durable du Site des Deux Caps. La convention s'inscrit pleinement dans la démarche d'obtention du Label Grand Site de France® et représente une étape cruciale et déterminante au regard des démarches de protection, de valorisation et de développement du site engagée depuis 1963.

A ce titre, elle s'appuie sur les orientations définies dans le projet de développement durable du Site des Deux Caps et sur les trois outils qui lui sont associés : le schéma d'accueil stratégique, le schéma de stratégie foncière et l'atlas des paysages et du patrimoine remarquable.

La présente convention est conclue entre :

- le Département du Pas-de-Calais représenté par son Président,
- l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais,
- la Région Nord-Pas-de-Calais représenté par son Président,
- le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale représenté par son Président,
- le Syndicat Mixte Eden 62 représenté par son Président,
- le Conservatoire du littoral représenté par son Directeur,
- la Communauté d'Agglomération du Calaisis représenté par son Président,
- la Communauté d'Agglomération du Boulonnais représenté par son Président,
- la Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps représenté par son Président,
- la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis représenté par son Président.
- Les Communes de Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Escalles, Sangatte-Blériot, Tardinghen, Wimereux et Wissant représenté par son Président,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale représenté par son Président,
- La Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais représenté par son Président.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : LA GOUVERNANCE ET LES MOYENS OPERATIONNELS

Comité de Pilotage :

Il regroupe l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention ainsi que les 8 communes littorales concernées par un site classé ou inscrit (Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles et Sangatte-Blériot). Il est co-présidé par le Préfet du Pas-de-Calais (ou son représentant) et le Président du Conseil général du Pas-de-Calais (ou son représentant).

Il se réunit au minimum une fois par an.

Il a en charge la mise en œuvre et l'évaluation des actions menées dans le cadre du projet de gestion durable du Site des Deux Caps. Il donne les orientations et fixe les objectifs à atteindre.

Comité Technique :

Placé sous la présidence conjointe du Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer (ou de son représentant) et du Vice-Président du Conseil général chargé de l'Environnement (ou de son représentant) il regroupe les représentants des différentes collectivités et administrations concernées et a vocation à préparer techniquement les décisions du Comité de pilotage.

L'équipe opérationnelle de l'Opération Grand Site des Deux Caps :

Cette équipe se compose d'une équipe projet du Conseil général du Pas-de-Calais, dédiée à la Mission Opération Grand Site des Deux Caps et chargée de conduire les programmes d'aménagement du Site des Deux Caps.

Une coordination pilotée par le Directeur de la Maison du Département du Développement Local du Boulonnais rassemble et fédère les différents services du Département mobilisable au gré des compétences requises et des projets en cours (Service Voirie et Infrastructure, Service de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, service de la Solidarité sur le volet Insertion...)

Elle rassemble ensuite au sein d'une équipe opérationnelle élargie :

- Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale par le chargé de mission affecté à ce territoire
- Le Syndicat Mixte EDEN 62
- Ainsi que les Services partenaires de la présente convention, le Conservatoire du littoral et des Rivages Lacustres, la DREAL, la DRAC, le Conseil Régional, la CCI de la Côte d'Opale, la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais et les Intercommunalités et Communes impliquées dans l'Opération Grand Site, signataire de la présente convention.

L'équipe opérationnelle a en charge la préparation des rapports soumis au Comité Technique et au Comité de Pilotage ainsi que le suivi et l'évaluation des projets.

ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

→ Engagements du Département du Pas-de-Calais

Le Département, dans la continuité de la période 2004-2009, assurera le rôle de pivot et d'animateur du dispositif selon les modalités de gouvernance décrite à l'article 1 de la présente convention notamment en dégageant les moyens humains locaux dans le cadre de la territorialisation de ses politiques.

Le Conseil général du Pas-de-Calais assurera également la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement des travaux d'aménagement de la deuxième phase de l'opération. Pour y parvenir, il continuera à affecter les moyens humains nécessaires (la Mission Grand Site composée d'un chef de projet et une équipe projet dédiée).

Le chef de projet mènera son action en liaison étroite avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et il assurera l'interface, en transversalité avec l'ensemble des services du Conseil général, avec tous les partenaires du projet.

En matière de communication liée au site, le Département associera ses partenaires à la définition du plan de communication et à ses déclinaisons opérationnelles afin de parvenir à une stratégie de valorisation cohérente et partagée du territoire du site.

Le Conseil général s'engage à poursuivre et renouveler les contrats avec l'ensemble des partenaires afin de décliner les axes de cette convention pour la gestion durable du Site des Deux Caps.

→ Engagements du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale apportera un appui en ingénierie par l'intermédiaire du chargé de mission affecté en permanence. Cette affectation d'un personnel du Syndicat mixte Espace naturel régionaux est financée intégralement par la Région Nord - Pas-de-Calais.

Par ailleurs, il mobilisera autant que de besoin les compétences de ses équipes sur tous les thèmes de la charte susceptible d'accompagner le projet de Label Grand Site. Il s'agit essentiellement de l'ensemble des orientations et mesures de la charte concernant le volet biodiversité, le paysage et l'accueil du public.

Les actions engagées sur le territoire du Site des Deux Caps et reprises dans la convention de financement bilatérale établie annuellement avec le Département du Pas-de-Calais devront être réalisées en cohérence et en complémentarité avec les orientations du projet de développement durable du site et les objectifs de la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Il assumera l'ensemble des coûts liés au personnel relevant de sa responsabilité.

→ Engagements du Syndicat Mixte EDEN 62

Le Syndicat mixte mobilisera les compétences de son équipe d'ingénierie sur les projets afin de protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel tout en développant l'accueil du public et le maintien d'activités agricoles sur le site. Il veillera à ce que les réalisations du projet de développement durable du site soient intégrées dans les plans de gestion afin de garantir leur pérennité.

Opérateur reconnu au plan national pour la gestion des sites naturels, l'application des plans de gestion et l'accueil du public sur les terrains du Conseil général du Pas-de-Calais ou du Conservatoire du littoral, EDEN 62 interviendra à ce titre sur le secteur du Site des Deux Caps dans le cadre de la convention tripartite établie avec le Département du Pas-de-Calais et le Conservatoire du littoral.

Les moyens mis en œuvre en termes de gestion des espaces naturels, des équipements qui y sont implantés et d'accueil du public sur le site seront en adéquation avec le niveau d'exigence requis par la labellisation Grand Site de France®.

→ Engagements du Conservatoire du littoral et des Rivages Lacustres

Associé à l'équipe opérationnelle, le Conservatoire du littoral, en conformité avec sa mission et la stratégie validée par son Conseil d'Administration et dans la limite de ses disponibilités budgétaires, s'attachera à conduire les procédures foncières en partenariat avec le Conseil général du Pas-de-Calais dans les zones incluses dans les Espaces Naturels Sensibles mais également sur l'ensemble des secteurs qui concourent aux objectifs définis et approuvés par les partenaires de l'Opération Grand Site des Deux Caps.

Il entreprendra, sur les sites acquis les travaux légers de renaturation prévus au plan de gestion. Pour les travaux importants de réhabilitation du patrimoine écologique et paysager, le Conservatoire en tant que propriétaire prendra en charge ou délèguera la maîtrise d'ouvrage au Département du Pas-de-Calais, ceci en concertation avec l'équipe projet.

→ Engagements de l'Etat

La Préfecture du Pas-de-Calais qui pilote conjointement avec le Conseil général le projet de développement durable du site veillera à ce que les différentes réglementations s'appliquant sur le site des caps (sites, monuments historiques, Natura 2000, loi littoral, risques, etc.) puissent être mise en œuvre de manière cohérente et participer au projet de développement durable du site dans toutes ses composantes. Elle favorisera donc l'élaboration administrative des dossiers de travaux, notamment en faisant participer l'ensemble des services compétents au dispositif opérationnel autant que de besoin. Les services de l'Etat sont des interlocuteurs sur les thèmes du grenelle de

l'environnement, des paysages, de la nature. Ils travaillent en amont des dossiers sur le fond. Ils ont un rôle de police et s'efforceront également de mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation des opérations.

L'état favorisera la mise en cohérence des sites classés et inscrits sur le territoire.

→ Engagements du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

Le Conseil régional Nord/Pas-de-Calais, partenaire à part entière du comité de pilotage, mobilisera ses services pour participer aux travaux du comité technique et appuyer, autant que de besoin, l'équipe projet pilotée par le Conseil général.

Il veillera à la cohérence et en complémentarité des actions mises en œuvre sur le territoire du Site des Deux Caps avec les objectifs de la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

→ Engagements des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des Communes du périmètre actuelle de l'Opération Grand Site :

Partenaires de premier ordre du Conseil général au titre des Contrats territoriaux de développement durable pour ce qui concerne l'aménagement du territoire départemental, les quatre EPCI (Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération du Calaisis, Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps et Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis) seront associés en amont sur la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la convention partenariale sur leur territoire.

Au titre de leurs compétences propres en matière d'urbanisme, de développement économique, de gestion des déchets... les EPCI s'associeront au projet de développement durable du site selon les principes et les modalités qui seront négociés de façon pluriannuelle dans le cadre des Contrats Territoriaux de Développement Durable.

De la même façon dans le cadre des compétences communales exercées par chacune des huit Communes du périmètre actuelle du Grand Site des Caps, Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles et Sangatte-Blériot, celles-ci seront associées en amont de la mise en œuvre opérationnelle des différentes mesures évoquées dans le dossier de candidature au label Grand Site de France ainsi qu'aux opérations dévolues à l'OGS.

→ Engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale, convaincue de l'importance de l'activité du tourisme dans le développement économique local, apportera son soutien à l'équipe opérationnelle pour la valorisation de l'impact économique du Grand Site des Deux Caps auprès des socio professionnels du tourisme et des loisirs.

Elle mobilisera les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et mesures présentés dans le dossier de candidature à l'obtention du label Grand site de France® et relayera auprès de son Conseil d'Administration les dossiers de réalisations de projets auxquels elle pourrait éventuellement participer.

→ Engagements de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.

La Chambre d'agriculture dans le cadre de sa double mission de représentation et d'intervention intervient auprès des Pouvoirs publics et met au service de ses ressortissants des compétences pour les aider dans leurs différentes démarches.

Elle initie des partenariats avec les collectivités locales pour une bonne implication de l'agriculture dans les dynamiques de pays. C'est dans ce cadre que la Chambre d'Agriculture mobilisera ses différents départements, « filières » (productions végétales et animales) et un département aux activités transversales (Hommes et territoires) au service de ses ressortissants locaux, exploitants agricoles du territoire des huit communes du Grand Site des Deux Caps pour la mise en œuvre des objectifs et mesures présentés dans le dossier de candidature à l'obtention du label Grand site de France® et relaiera auprès de son Conseil d'Administration les dossiers de réalisations de projets auxquels elle pourrait éventuellement participer.

ARTICLE 3 : LES OBJECTIFS

Les objectifs présentés ci-après sont la déclinaison des orientations du projet d'aménagement durable du site sur la durée de la convention. Des indicateurs précis d'évaluation seront élaborés pour chacun d'entre eux avec l'ensemble des partenaires concernés afin de permettre au Comité de Pilotage de remplir la mission qui lui est confiée.

La déclinaison opérationnelle des objectifs s'inscrira dans la perspective des outils à élaborer à l'appui du projet d'aménagement durable du territoire :

- Le schéma d'accueil stratégique à 10 ans qui définira l'organisation de la mobilité sur le site et les modalités de gestion des équipements et des espaces en fonction de la fréquentation.
- L'Atlas des paysages et du patrimoine remarquable qui permettra le recensement, la hiérarchisation et la stratégie de préservation des différents éléments présents sur le territoire.

OBJECTIF 1 : POURSUIVRE LES AMENAGEMENTS DU SITE

Malgré des progrès notables liés aux aménagements réalisés au cours de la première phase de l'opération (recul de parkings, création de sentiers de découvertes répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées...), les conditions d'accueil sur le site restent perfectibles afin de permettre notamment de gérer les phénomènes de sur fréquentation et les risques de dégradation du patrimoine naturel qui en découlent.

Les aménagements envisagés en phase II (création d'une maison de site, aménagement de liaisons douces, mise en place d'une signalétique permettant l'interprétation du site dans toutes ses composantes : naturelle, historique, culturelle...) s'inscrivent également dans les orientations validées en Commission Supérieure des Sites et reprises dans le projet de développement durable du site.

Ils doivent permettre de conforter le Site des Deux Caps comme territoire d'exception pour la région Nord/Pas-de-Calais et garantir l'obtention et la pérennité du label Grand Site de France ®.

OBJECTIF 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET MAINTENIR LA QUALITE PAYSAGERE ET CULTURELLE DU SITE

Porteur du dossier de demande de labellisation et, le cas échéant, attributaire et garant de celui-ci, le Conseil général assurera de façon partenariale la coordination des politiques relevant de sa compétence propre avec celles des partenaires concernés selon les domaines de compétence de chacun des intervenants.

Cet objectif se décline selon les thématiques suivantes :

2.1. Les milieux naturels

La dégradation des milieux naturels n'est pas un phénomène qui s'exprime de façon uniforme sur le Site des Caps, d'une part car la pression n'est pas la même partout, d'autre part par ce que les milieux réagissent différemment. Il faut noter que les problèmes rencontrés sont localisés. Par ailleurs, la politique de préservation des milieux naturels, menée depuis plusieurs années a permis de limiter les phénomènes de dégradation.

La gestion des sites est assurée par l'intermédiaire d'un Syndicat Mixte, EDEN 62. En étroite liaison avec le Conservatoire et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, cet organisme assure la rédaction et la mise en œuvre des plans de gestion, le suivi scientifique et la surveillance grâce à l'intervention des gardes départementaux. Il est le partenaire du Parc dans la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000.

2.2. Paysages et urbanisme

Le Site des Deux Caps se caractérise notamment par la diversité de ses paysages et par la particularité qu'il constitue un territoire habité, façonné par l'histoire et les activités humaines : coexistence d'espaces naturels et de zones cultivées, présence de vestiges historiques (des vestiges du fort Henry VIII aux bunkers du Mur de l'Atlantique) et d'un patrimoine bâti balnéaire, rural et maritime à redécouvrir.

Les principaux risques identifiés pour le site consistent en une banalisation irréversible des paysages notamment par le manque de maîtrise de l'urbanisation, le vieillissement du patrimoine bâti et la subsistance de «points noirs» (parkings en front de mer, décharges sauvages...). La consommation des espaces naturels protégée est à enrayer.

Par ailleurs, le développement des résidences secondaires (plus de la moitié du parc de logement dans certains villages) et la pression foncière sur le secteur littoral aboutissent à des difficultés pour trouver des terrains constructibles et développe un effet pervers de ségrégation sociale.

Un travail de fond a été mené avec la communauté de commune de la Terre des deux Cap et le parc naturel Régional pour que le Schéma de Cohérence Territorial de la terre des deux Caps intègre à la fois les enjeux paysagers mais aussi et surtout ceux de la spatialisation de la loi littoral.

La réflexion se mènera également avec les autres structures intercommunales signataires, notamment pour s'assurer de la compatibilité avec la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

2.3. Gestion des déchets sur le territoire du Grand Site

Outre la problématique des décharges sauvages, se pose aussi la question du traitement des déchets sur des secteurs connaissant une forte variabilité annuelle en termes de fréquentation.

C'est dans le cadre des Contrats Territoriaux de Développement Durable avec les EPCI que ce problème pourra être traité par un schéma de gestion à mettre en place.

2.4. Signalétique

Le schéma stratégique d'accueil aura notamment vocation à permettre une meilleure gestion des flux ainsi qu'à diversifier les éléments remarquables et à les rendre accessible. Par ailleurs, les futures aires d'accueil doivent permettre une approche différente des sites tout en inscrivant les centres bourgs, leur patrimoine architectural local et les commerces locaux dans les cheminements de découvertes afin de favoriser la participation de l'économie de proximité à la dynamique du site.

A ce titre, les éléments de signalétique participeront à la réorganisation et à une meilleure information des flux de visiteurs sur le territoire. Ces éléments seront harmonisés sur le site et devront répondre à la charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

OBJECTIF 3 : FAVORISER UN TOURISME DURABLE

3.1. Définir une stratégie touristique globale et organiser la communication touristique du Grand Site

En matière touristique, trois grands types de comportement de visiteurs peuvent être distingués : les activités mer/plage, les sports de glisse et de voile (windsurf, char à voile, kayak/catamaran), la randonnée et la découverte de la nature et des paysages.

L'hébergement touristique sur le territoire du Grand Site est, pour sa part, très largement marqué par la présence du camping qui représente plus de 70% des capacités d'accueil et qui témoigne de phénomènes de saisonnalité forte.

Compte tenu de la multiplicité des acteurs publics (l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques – Pas-de-Calais Tourisme, le CRT et Offices de Tourisme) et privés intervenant dans ce domaine il apparaît souhaitable, dans la perspective de labellisation du site, de coordonner les actions et de garantir l'utilisation du label tout en permettant à chacun de profiter des retombées de celui-ci en termes d'image.

3.2. Promouvoir un hébergement touristique de qualité

Caractérisé par une activité touristique forte et par le rôle moteur joué par le Site des Deux Caps dans l'attractivité du territoire, le secteur est cependant concerné par une mauvaise répartition de la capacité d'accueil, par une qualité parfois médiocre des aménagements et équipements touristiques publics et privés et par l'absence de vision d'ensemble du schéma des équipements.

Conscient des potentialités touristiques du Pas-de-Calais, le Conseil général a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste d'amélioration des structures d'hébergement (hôtellerie, campings, gîtes et chambres d'hôtes...).

Ces politiques s'articulent avec les schémas de développement touristique élaborés par les EPCI et se déclinent dans les Contrats Territoriaux de Développement Durable.

3.3. Activités de pleine nature

Les activités de pleine nature posent notamment les questions de la compatibilité de certaines d'entre-elles avec la préservation des espaces naturels et des moyens à mettre en œuvre pour les réguler, des risques de conflits d'usage qui peuvent survenir sur certains points du site et, dans certains cas, de la sécurité des visiteurs du site.

Le Conseil général engage la mise en place du Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui doit permettre, en lien avec les communes et les Associations, de réguler les pratiques.

Le CDESI, Commission Départemental Espaces Sites et Itinéraires, sera l'outil de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle mènera le recensement des pratiques de plein air exercées sur le site, mesurera leur impact sur la préservation des espaces remarquables et posera les bases par Site des pratiques possibles, de leurs modalités et des pistes de réflexion aux alternatives de sites de pratiques.

3.4. Organiser l'accueil et la mobilité des visiteurs sur le site

Les conditions actuelles d'accueil des visiteurs ne sont pas totalement satisfaisantes.

De manière générale, la répartition actuelle des parkings sur le Grand Site ne permet pas de gérer de manière satisfaisante les pointes saisonnières de fréquentation. La localisation et le traitement qualitatif des parkings existants ainsi que l'absence de gestion des trajets piétons contribuent fortement à donner une impression de laisser aller et de dégradation progressive de l'ensemble du Grand Site.

L'ensemble des partenaires du projet Grand Site s'attachera à développer tous les modes de développement alternatif à la voiture et à favoriser la circulation douce sur l'ensemble du site (vélo, piétons...).

OBJECTIF 4 : INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LE SCHEMA DE GESTION DU SITE

4.1. Développer un programme partenarial avec les agriculteurs du site

Par l'espace qu'elle occupe, l'activité agricole participe à la construction paysagère et à l'esprit des lieux du Site des Deux Caps.

L'activité agricole sur le secteur du grand site est gérée par des agriculteurs qui sont à la fois les acteurs majeurs de la qualité du site, telle qu'elle a été mise en évidence dans l'analyse paysagère, mais aussi les responsables du maintien des qualités de « l'espace rural », qui ne se limite pas à la partie cultivée du territoire dans la mesure où, au travers des nappes phréatiques, des cours d'eau, de la faune et de la flore, les interactions entre espaces agricoles cultivés et espaces naturels sont très fortes.

A l'inverse, les différentes réglementations applicables sur le territoire du Site des Deux Caps (Loi littorale, zones de protection au titre des milieux et espaces naturels...) posent également la question de la pérennité et du développement des activités agricoles sur le secteur.

Les acteurs publics, sur le site ont proposé depuis le milieu des années 1990 d'accompagner les agriculteurs dans un certain nombre de démarches et de dispositifs, en partie issus des réglementations européennes, en partie élaborés à l'échelle du Parc naturel (insertion paysagère des bâtiments agricoles, expérimentations en agro foresterie, lutte contre l'érosion des sols, plantation et entretien des haies bocagères...) ou à l'initiative de l'Etat (charte d'engagement pour une gestion économe de l'espace agricole).

En matière de foncier agricole, le Conseil général, par les compétences qui lui ont été conférées en matière d'espaces naturels sensibles, de réglementation boisement et de droit de préemption périurbain pour la préservation des espaces agricoles se positionnera comme interlocuteur de premier plan des collectivités et de la profession agricole du secteur.

Le programme partenarial envisagé intégrera les problématiques de gestion du foncier, de pérennisation de l'activité agricole et de prise en compte des dimensions environnementale et paysagère.

4.2. Favoriser le développement économique et solidaire local.

Les actions concernent, outre l'agriculture et le tourisme, les activités artisanales et de services présents sur le site notamment en favorisant la mise en valeur des productions locales (vente directe...) ou le développement de produits touristiques intégrés favorisant les activités de découverte durable du site.

Par ailleurs, la politique volontariste menée par le Conseil général en matière d'insertion professionnelle a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi durable et de permettre la sortie pérenne des dispositifs de solidarité.

Conformément au contenu du Pacte Territorial validé par le Conseil général en mars 2010 qui prévoit entre autre la mutualisation des politiques publiques départementales et l'utilisation des grands projets du Département pour porter des actions d'insertion, deux types de démarches seront menées dans le cadre des aménagements liés à la demande de labellisation Grand Site de France :

D'une part, la mise en œuvre d'une commande publique socialement responsable pour le renouvellement des marchés de travaux liés à l'opération afin de permettre le retour ou l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. Une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique sera ainsi prévue pour l'attribution et l'exécution des marchés publics.

D'autre part, en s'appuyant sur la dynamique Grand Site, la création, pour les publics les plus éloignés de l'emploi, d'ateliers et chantiers d'insertion permettant notamment de développer une démarche d'insertion socioprofessionnelle et de construire des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT DES ACTIONS

Les signataires de la présente convention élaboreront les conventions financières partenariales ou multi-partenariales permettant de concrétiser les objectifs préalablement définis.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est prévue pour la période 2011-2017. Elle pourra être prolongée par avenant si nécessaire.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La résiliation de la convention peut intervenir à la demande de l'un des signataires avec un préavis de 6 mois. Dans ce cas la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine de chacun des partenaires. Pendant ce délai, les partenaires s'engagent à se rencontrer pour trouver des solutions propices à la poursuite de la convention. La résiliation ne peut intervenir passé ce délai de rigueur qu'avec l'accord de tous les signataires.

Si la résiliation est acceptée, le membre sortant s'engage à terminer les actions qu'il aura engagé.

A

Le,



Le Préfet du Pas-de-Calais

Pierre DE BOUSQUET DE FLORIAN

*Le Président du Conseil général
du Pas-de-Calais*

Dominique DUPILET

*Le Président du Conseil Régional
Nord - Pas-de-Calais*

Daniel PERCHERON

*Le Président du Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale*

Daniel PERCHERON

Le Président d'EDEN 62

Hervé POHER

*Le Directeur du Conservatoire
du Littoral et des Rivages Lacustres*

Yves COLCOMBET

*Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Calaisis*

Philippe BLET

*Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Boulonnais*

Frédéric CUVILLIER

*Le Président de la Communauté de
Communes de la Terre des Deux Caps*

Martial HERBERT

*Le Président de la Communauté de
Communes du Sud Ouest du Calaisis*

Richard GOSSE

*Le Maire de la Commune
d'Ambleteuse*

Paul MALAHUDE

*Le Maire de la Commune
d'Audresselles*

Roger TOURET

*Le Maire de la Commune
d'Audinghen*

Marc SARPAUX

*Le Maire de la Commune
d'Escalles*

Marc BOUTROY

*Le Maire de la Commune
de Sangatte-Blériot*

Guy ALLEMAND

*Le Maire de la Commune
de Tardinghen*

Thibaut SEGARD

*Le Maire de la Commune
de Wimereux*

Francis RUELLE

*Le Maire de la Commune
de Wissant*

Bernard BRACQ

*Le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de la Côte d'Opale*

Jean-Marc PUISSESSEAU

*Le Président de la Chambre
d'Agriculture du Pas-de-Calais*

Jean-Bernard BAYARD

ANNEXE 9 : ELÉMENTS BUDGÉTAIRES OGS DU SITE DES DEUX CAPS

	BUDGET OGS SITE DES DEUX CAPS AMÉNAGEMENTS PHASE I (TTC)					
	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Etudes et travaux (investissement)	281 416 €	166 685 €	942 755 €	5 853 015 €	296 050 €	7 539 920 €
Ingénierie et matériel équipe projet	55 553 €	94 343 €	127 035 €	134 405 €	89 384 €	500 720 €
Actions de promotion - communication	0 €	8 722 €	30 163 €	14 822 €	0 €	53 708 €
Total	336 970 €	269 750 €	1 099 953 €	6 002 242 €	385 433 €	8 094 348 €

FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS - PHASE I (HT)				
Union Européenne *	Département du Pas-de-Calais	Région Nord/Pas-de-Calais	Conservatoire du Littoral	Total
3 824 544 €	1 343 982 €	1 387 960 €	300 000 €	6 856 486 €
56%	20%	20%	4%	100%

* Dont solde à percevoir : 1 439 308,00 €

	FRAIS CONNEXES AUX AMÉNAGEMENTS PHASE I (TTC - Financement intégral CG62)					
	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Entretien des bâtiments (future maison de site)	0 €	0 €	110 000 €	6 083 €	0 €	116 083 €
Frais d'insertion presse	0 €	0 €	2 385 €	359 €	0 €	2 744 €
Frais d'actes	0 €	0 €	128 €	0 €	0 €	128 €
Rémunérations diverses	0 €	0 €	961 €	0 €	0 €	961 €
Adhésions cotisations	0 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €
Taxe INPI	0 €	0 €	2 925 €	0 €	0 €	2 925 €
Total	0 €	0 €	116 399 €	7 442 €	0 €	123 841 €

BUDGET OGS SITE DES DEUX CAPS AMÉNAGEMENTS PHASE II (TTC)

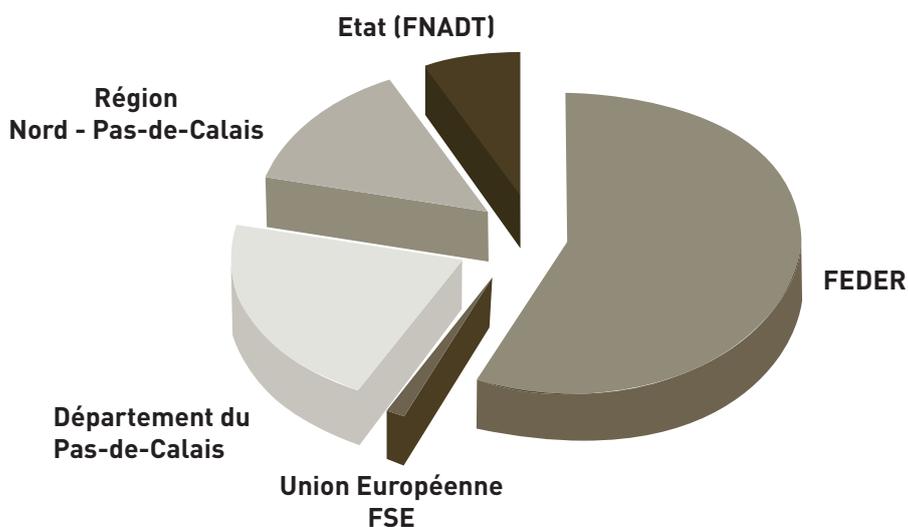
	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Etudes et ravaux (investissement)	2 019 540 €	3 015 386 €	3 158 782 €	2 863 000 €	4 374 000 €	15 430 707 €
Aménagements par Ateliers Chantiers d'Insertion *	0 €	0 €	112 000 €	112 000 €	112 000 €	336 000 €
Ingénierie équipe projet**	85 823 €	175 079 €	178 580 €	182 152 €	185 795 €	807 428 €
Actions de promotion - communication	14 962 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	214 962 €
Total	2 120 324 €	3 240 465 €	3 499 362 €	3 207 152 €	4 721 795 €	16 789 098 €

* pas de TVA applicable sur ces dépenses

** pour 2009 du 30 juin au 31 décembre

FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS - PHASE II (HT)

Union Européenne FEDER	Union Européenne FSE	Département du Pas-de-Calais	Région Nord/Pas-de-Calais	Etat (FNADT)	Total
7 970 000 €	168 000 €	3 005 428 €	2 000 000 €	1 000 000 €	14 143 428 €
56%	1%	21%	14%	7%	100%



FRAIS CONNEXES AUX AMÉNAGEMENTS PHASE I (TTC - Financement intégral CG62)

	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Entretien des bâtiments (future maison de site)	33 463 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	233 463 €
Frais d'insertion presse	3 312 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	63 312 €
Frais d'actes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunérations diverses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Adhésions cotisations	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 000 €
Total	37 775 €	66 500 €	66 500 €	66 500 €	66 500 €	303 775 €

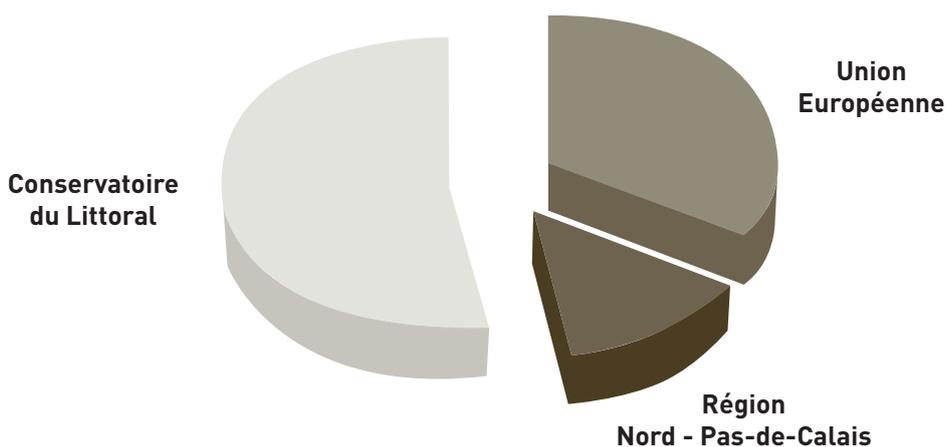
GRAND Site des Deux Caps - INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES EDEN 62												
Nature des dépenses	Détail	Origine du financement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Investissement	Contrats Natura 2000	FEADER		18 000 €	18 000 €	18 000 €	58 000 €	38 000 €	38 000 €	18 000 €	18 000 €	224 000 €
	Biodiversité Site des Deux Caps	FEDER					150 000 €	254 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	824 000 €
Total			0 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	208 000 €	292 000 €	178 000 €	158 000 €	158 000 €	1 048 000 €

GRAND Site des Deux Caps - GESTION COURANTE EDEN 62												
Nature des dépenses	Détail	Origine du financement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Salaires	1 chargé de mission	CG62/TDENS	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	315 000 €
	Gardes nature	CG62/TDENS	227 363 €	227 363 €	292 324 €	292 324 €	292 324 €	259 844 €	227 363 €	227 363 €	227 363 €	2 273 631 €
	1 Garde berger	CG62/TDENS						33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	132 000 €
Fonctionnement	1 Animateur	CG62/TDENS	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €	217 000 €
	Gestion courante	CG62/TDENS	43 000 €	43 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 500 €	45 500 €	45 500 €	402 500 €
	Local technique	CG62	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €					60 000 €
Total			323 363 €	323 363 €	390 324 €	390 324 €	419 324 €	419 844 €	377 863 €	377 863 €	377 863 €	3 400 131 €

	BUDGET OGS SITE DES DEUX CAPS ACQUISITIONS PHASE I TTC					
	2004/2005	2006	2007	2008	2009	Total
acquisition Blanc-Nez	80 520 €	5 928 €	107 223 €	450 678 €	0 €	644 349 €
assistance foncière, juridique		37 777 €	76 559 €	45 817 €		160 153 €
Acquisition Gris-Nez	7 600 €	135 250 €	84 449 €	5 000 €	8 120 €	240 419 €
Acquisition dunes et estuaires de Slack				28 274 €		28 274 €
Acquisition baie de Wissant	2 900 €		0 €	32 229 €	536 €	35 665 €
Total	91 020 €	178 955 €	268 231 €	561 998 €	8 656 €	1 108 860 €

FINANCEMENT DES ACQUISITIONS - PHASE I (TTC)			
Union Européenne	Région Nord/Pas-de-Calais	Conservatoire du littoral	Total
372 716,00 €	155 001,00 €	581 143,00 €	1 108 860,00 €
34%	14%	52%	100%





FRAIS CONNEXES AUX AMENAGEMENTS PHASE I (TTC - Financement intégral CG62)						
	2004/2005	2006	2007	2008	2009	Total
Frais d'arpentage	0 €	4 466 €	901 €	1 343 €	0 €	6 710 €
Frais notariées	2 882 €	5 378 €	3 269 €	13 662 €	509 €	25 700 €
frais conseil juridique	0 €	0 €	3 006 €	7 581 €	0 €	10 588 €
frais divers*	0 €	6 719 €	9 233 €	3 607 €	4 411 €	23 970 €
travaux **	6 600 €	1 687 €	44 655 €	150 000 €	162 539 €	365 480 €
Total	9 482 €	18 250 €	61 064 €	176 194 €	169 468 €	432 448 €

*frais divers: huissier, commissaire enquêteur, traducteurs, Cons hypoth...

** travaux dont 300 000 € sous L322-10

BUDGET OGS SITE DES DEUX CAPS Acquisitions Conservatoire du littoral PHASE II (TTC) PREVISIONS						
	2009	2010	2011	2012	2013	Total
acquisition Blanc-Nez***	610 252 €	128 939 €	0 €	NC	NC	739 191 €
assistance foncière, juridique	0 €	15 930 €	0 €	NC	NC	15 930 €
Acquisition Gris-Nez	0 €	167 226 €	100 000 €	NC	NC	267 226 €
Acquisition dunes et estuaires de Slack	0 €	26 000 €	0 €	NC	NC	26 000 €
Acquisition baie de Wissant	0 €	327 158 €	4 623 €	NC	NC	331 781 €
Total	610 252 €	665 253 €	104 623 €	NC	NC	1 380 128 €

*** dossier FEDER 2^{ème} phase (expro)





**DOSSIER DE CANDIDATURE
LABEL GRAND SITE DE FRANCE ®**

**GRAND SITE DES DEUX CAPS
CAP GRIS-NEZ CAP BLANC-NEZ**

Graphisme et mise en page : David Briatte

Photographies : Sébastien Jarry
Eric Desauois
Photothèque CG62

Impression : BV Impression

